

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de
master en Sciences Economiques
Option : Banque et Marchés Financiers

Sujet

***La politique monétaire comme un instrument
de lutte contre l'inflation : cas de la Banque
d'Algérie***

Membres du jury :

Encadré par : Mr ABIDI Mohamed

Président: Mme HAMNACH Sabrina

Examineur 1: Melle HAOUA Kahina

Examineur 2: Mme AMIAR Lila

Présenté par :

ALLATA Cylia

TITOUCHE Sofiane

Année universitaire : 2015/2016

Remerciements

Le présent travail n'est pas seulement le fruit de nos propres efforts, mais aussi les efforts de bien de personnes à qui nous exprimons nos vifs remerciements.

Nous exprimons nos plus vifs et profonds remerciements d'abord à Mr ABIDI pour avoir acceptée de diriger notre travail, pour nous avoir guidés et prodigués de précieux conseils qui nous ont permis de mener à bien notre mémoire.

Nos remerciements sont ensuite adressés aux membres du jury qui ont bien voulu lire et évaluer notre travail.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des enseignants de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales, et des sciences de Gestion, plus particulièrement ceux du Département des sciences économiques, et à tous ceux qui ont contribué à notre formation.

Nous tenons à remercier également la Banque d'Algérie et tout le personnel particulièrement madame KACI, ADI, OULED-DIAF et mr YOUNSI qui nous ont encadrés au cours de notre stage et qui nous ont fourni les informations nécessaires à la réalisation du présent mémoire.

Enfin, nous remercions toute personne ayant pris part de près ou de loin à l'élaboration et à la réalisation de ce modeste travail.

Dédicaces

A mes très chers parents qui m'ont guidé durant mes moments les plus pénibles de ce long chemin.

A mes chers frères et sœurs

A ma grand-mère.

A mon cher fiancé Smail.

A tous mes ami(e)s proches.

En fin, je remercie mon ami et binôme SOFIANE pour tous les efforts Fournis à la réalisation de ce modeste travail

ALLATA .C

Dédicaces

A mes très chers parents qui m'ont guidé durant mes moments les plus pénibles de ce long chemin.

A mes chers frères et sœurs particulièrement Faouzi

A ma grand-mère.

A ma chère Sabrina

A tous mes ami(e)s proches.

En fin, je remercie mon amie et binôme CYLIA pour tous les efforts Fournis à la réalisation de ce modeste travail

TITOUCHE .S

Résumé

L'économie Algérienne a connu de différents changements depuis l'indépendance du pays ; mais elle reste dans une situation où de nouvelles mesures doivent être prises. L'objectif de notre travail est d'étudier la possibilité d'une transition vers le régime de ciblage d'inflation pour la conduite de la politique monétaire de la Banque d'Algérie. Dans ce contexte, nous aborderons d'abord les fondements théoriques en présentant la politique monétaire, le phénomène de l'inflation, et ce qu'une économie inflationniste peut influencer sur la santé économique. Ensuite, nous définirons le politique de ciblage d'inflation et nous nous étalerons sur les différentes politiques anti-inflationnistes, nous finirons la partie théorique par analyser la relation entre la mise en place du ciblage d'inflation et la crédibilité de la politique monétaire qui devrait augmenter en ancrant les anticipations des agents privés sur l'objectif d'inflation prédéfini par la Banque d'Algérie.

Dans une étude empirique, nous allons présenter dans un premier temps la conduite de la politique monétaire et l'évolution du taux d'inflation en Algérie de l'indépendance jusqu'à nos jours, ce qui va nous permettre de comprendre la situation de l'économie Algérienne dans cette période et de déterminer de nouveaux l'objectifs pour maintenir une inflation stable à l'avenir. Dans un deuxième temps, nous analyserons les conditions d'application du ciblage d'inflation en Algérie. Et nous estimerons une stratégie anti-inflationniste pour l'économie nationale. Les résultats de l'estimation économique vont nous montrer à quel point l'Algérie suit implicitement une stratégie de ce type pour maîtriser un niveau fixe d'inflation. Le nombre de pays ayant adopté le ciblage d'inflation comme un nouveau cadre de la politique monétaire augmente de plus en plus.

SUMMARY

The Algerian economy has experienced different changes since the country's independence, but it stays in a situation where new measures must be taken. The objective of our work is to study the possibility of a transition to the targeting inflation regime for monetary policy of the bank of Algeria. In this context we will first discuss theoretical foundation presenting monetary policy, the phenomenon of inflation is an inflationary economy that can influence the economic health. Then, we will define the targeting inflation policy and we will discuss vaguely the various anti-inflationary policies, we will end the theoretical part by analyzing the relationship between the putting in place of the targeting inflation and the credibility of the monetary policy which is expected to increase by anchoring the anticipations of private agents on the objective of the inflation predefined by the Bank of Algeria.

In an empirical study, we are going to introduce at first the conduct of the monetary policy and the evolution of the inflation rate on Algeria from the independence until today, which is going to allow us to understand the situation of the Algerian economy in this period and to determine new objectives to maintain a stable inflation in the future. In a second time, we will analyze the conditions of application of the targeting inflation in Algeria and we will estimate an anti-inflationary strategy for the national economy. The result of the economic assessment will show us how Algeria follows implicitly a strategy of this type to master a fixed level of inflation, the number of the countries adopting targeting inflation as a new framework of the monetary policy increases more and more.

Liste des figures et tableaux

Liste des figures

Figure N° 01 : le carré magique de Nicholas Kaldor	15
Figure N°02 : Courbe de Philips	29
Figure N°03 : schéma résumant la politique monétaire	32
Figure N°04 : Cycle d'évolution du niveau général des prix.....	38
Figure N°05 : Schéma conceptuel sur les causes de l'inflation	43
Figure N°06 : Explication schématique de la politique budgétaire.....	50
Figure N°07 : Organisation centrale de la Banque d'Algérie	60
Figure N°08 : Evolution de la monnaie fiduciaire (2014).....	63
Figure N°09 : Masse monétaire.....	64
Figure N°10 : Evolution de l'inflation en moyenne annuelle : National et grande Alger	82
Figure N°11 : Evolution de l'inflation par catégorie	83
Figure N°12 : Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (2012-2016)	85
Figure N°13 : Desinflation par la politique monétaire (2002-2016).....	99

Liste des tableaux

Tableau n° 01 : La structure des taux d'intérêt en Algérie durant la période (1991-1999) 70

Tableau n° 02 : l'évolution du taux d'inflation (1990-1999).....70

Liste des abréviations

Abréviations	significations
BA	Banque d'Algérie
BCA	Banque central d'Algérie
FMI	Fonds monétaire international
IPC	Indice des prix à la consommation
M	Masse monétaire en circulation
PIB	produit intérieur brut
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
V	Vitesse de circulation de la monnaie
P	Niveau général des prix
T	Volume des transactions
D.G.C.C.R.F	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
TQM	Théorie quantitative de la monnaie
IVU	l'indice national des valeurs unitaires
ISJ	Inflation sous-jacente
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisés
ISMMEE	industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques

Sommaire

Introduction générale	8
Chapitre I : : Généralités sur la monnaie et la politique monétaire.....	6
Introduction du chapitre I.....	7
Section 1 : la monnaie.....	8
Section 2 : la politique monétaire.....	10
Conclusion du chapitre I.....	32
Chapitre II :Cadre conceptuel et théorique relatif à l'inflation.....	33
Introduction du chapitre II.....	34
Section 1 : Généralité sur l'inflation.....	36
Section 2 : les effets de l'inflation et les politiques anti-inflationnistes.....	44
Conclusion du chapitre II.....	55
Chapitre III : Genèse sur la mise en œuvre de la politique monétaire en Algérie (BA).....	56
Introduction du chapitre III.....	57
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (B A).....	58
Section 2 : la politique monétaire en Algérie.....	61
Conclusion du chapitre III.....	75
Chapitre IV : configuration du ciblage d'inflation par la politique monétaire (cas BA).....	76
Introduction du chapitre IV.....	77
Section 1 : l'inflation en Algérie.....	78
Section 2 : la désinflation par la politique monétaire.....	91
Conclusion du chapitre IV.....	100
Conclusion générale	101

Introduction générale

Une économie équilibrée¹ repose sur un système bancaire solide, efficace et efficient. Dans le domaine monétaire et de crédit, la Banque centrale est chargée d'assurer la stabilité du système bancaire par le biais de la surveillance Bancaire, dans un environnement où la concurrence est rude et où les économies s'ouvrent de plus en plus aux échanges avec l'extérieur et aux capitaux étrangers, les Banques tout comme les entreprises cherchent à maximiser leurs rentabilité, mais l'activité bancaire est inhérente aux risques (risques de crédits, risques du marché ...). Il faut donc une autorité et une réglementation capable de limiter la prise de risque accrue tant au niveau interne qu'au niveau externe du pays en préservant la stabilité de la monnaie nationale.

La Banque d'Algérie est chargée de définir et de mettre en œuvre une politique monétaire ainsi qu'une politique de ciblage d'inflation, afin de maintenir la stabilité monétaire et économique ; le fait que la banque centrale est habilitée à mener les deux politiques démontre l'existence d'un lien étroit entre les deux.

La politique monétaire a pour objectif de lutter contre l'inflation en régulant l'offre et la demande de monnaie, c'est-à-dire, l'accroissement anormal et rapide de la quantité de monnaie par rapport au volume de la production et assurer la croissance, le plein emploi et l'équilibre de la balance des paiements. Elle s'intéresse à la mesure de la masse monétaire afin de contrôler l'évolution de la croissance en vue de la régulation de l'économie à court terme et à moyen terme.

Aussi, la création monétaire est l'un des leviers pour la dynamisation de l'économie. Mais utilisée inconsidérément, elle peut avoir un effet inverse et les banques, dépositaires de ce pouvoir, ont une grande responsabilité. Donner du pouvoir d'achat a des conséquences sur les prix qui sont tirés vers le haut et, au fil du temps, la monnaie perd de sa valeur et peut, en fin de compte, ne représenter plus rien aux yeux des agents économiques.

¹ La notion d'équilibre est centrale en économie. Sur un plan individuel ou microéconomique, elle renvoi à l'égalité entre les revenus et les dépenses pour les ménages, ce qui correspond aux ressources et aux emplois pour les entreprises. Sur un plan macroéconomique, il s'agit de l'égalité entre l'offre et la demande sur un marché on parle d'équilibre partiel ou sur l'ensemble des marchés on parle « d'équilibre général. ».

Pour l'Algérie, en tant que pays émergent², l'objectif final de la politique monétaire est la stabilité interne et externe des prix, la banque d'Algérie fixe un ensemble d'objectifs intermédiaires afin d'atteindre cet objectif final.

L'instabilité des prix, due généralement à un excès de liquidité, est une source d'incertitude et d'inquiétude pour les agents économiques. Une augmentation de la monnaie en circulation aura pour conséquence d'augmenter la demande des biens et services, pour satisfaire cette demande la production doit augmenter d'une valeur correspondante si c'est possible, le cas échéant, la hausse des prix se présente selon la loi de l'offre et de la demande. Dans une économie solide, les conséquences d'un tel phénomène seront bien évidemment moins graves que dans une économie fragile.

Comme tous les pays qui souffrent de l'inflation, l'Algérie n'a pas cessé de développer les méthodes pour lutter contre ce phénomène, parce qu'il détériorait son système économique. Au cours de la fin des années 1989, les expériences empiriques ont fait perdre au régime du taux de change fixe son attractivité. La Banque Centrale a décidé d'adopter d'autres régimes ayant pour objectif la stabilité des prix, il s'est avéré que pour stabiliser les prix, il faut agir directement sur le taux d'inflation ; et c'est en 1990 que l'Algérie a mis en place pour la première fois, le régime du « ciblage d'inflation ». Outre la maîtrise de l'inflation, ce régime permet à la Banque d'Algérie d'orienter les anticipations des agents économiques vers son objectif et de renforcer par la suite sa crédibilité.

En optant pour le ciblage d'inflation, la Banque d'Algérie doit revoir la hiérarchie des objectifs de sa politique monétaire et classer la stabilité des prix en premier. En effet, sous ce régime les autorités monétaires doivent réagir dans un cadre où la stabilité des prix est l'objectif principal et ne prendre aucune action qui peut empêcher l'atteinte de cet objectif. Les taux d'inflation sont modérés pendant une longue période, le but de notre travail de recherche est de vérifier si le ciblage d'inflation est une solution envisageable pour la conduite de la politique monétaire en Algérie.

² L'Algérie a été parmi les pays désignés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement comme l'un des pays émergents en Afrique. Elle est classée pays émergent/ L'expression 13/06/09.

Problématique

Dans le cadre de notre travail, une question principale mérite d'être posée :

« La politique monétaire est-elle un instrument efficace de lutte contre l'inflation en Algérie ? »

De cette question principale découle trois interrogations :

- Qu'est ce que la politique monétaire ? et quel sont les instruments qu'elle utilise ?
- Pourquoi on cible l'inflation et comment une politique de ciblage d'inflation peut être mise en place ?
- Pourquoi une telle stratégie du ciblage d'inflation a été adoptée par la Banque d'Algérie ?

Choix du thème et objectifs de la recherche

➤ **Choix du thème**

- C'est un sujet d'actualité puisque La politique monétaire est une composante de la politique économique.
- La connaissance de l'impact des variations des variables de la politique monétaire sur le taux d'inflation.

➤ **Objectifs de la recherche**

- Connaitre le sens et l'intensité de la relation qui peut exister entre le taux d'inflation, et la masse monétaire.
- Enfin, vérifier comment les variables de la politique monétaire influencent sur le taux de d'inflation.

Délimitation du sujet

Pour éviter de traiter un sujet de recherche vague, nous avons délimité notre sujet dans le domaine et dans le temps.

- **Dans le domaine** : notre travail porte sur l'étude de ciblage d'inflation afin de tirer des conclusions sur l'impact de la politique monétaire sur l'inflation.

- **Dans le temps** : notre recherche porte sur une période allant de 1970 jusqu'à aout 2016.

Méthodes et techniques utilisées

Tout travail scientifique exige l'utilisation des méthodes et techniques pour mieux saisir le sujet d'étude. Dans le cadre de notre étude, nous avons fait recours aux méthodes et techniques suivantes :

➤ **Méthodes**

- **Méthode historique** : Elle nous a permis de consulter les documents financiers des années antérieures et d'exploiter les faits par des situations liées au passé de la Banque.
- **Méthode analytique** : Elle nous a permis de traiter systématiquement toutes les informations et les données collectées en insistant beaucoup sur chaque cas.
- **Méthode comparative** : Cette méthode est très efficace, elle nous a permis de comparer les différentes évolutions, présenter année par année, afin d'en apprécier la performance.

➤ **Techniques**

- **Technique documentaire** : Tout travail scientifique demande au moins un minimum de connaissances sur le thème à traiter. En effet, il est question de récolter des données existantes dans les bibliothèques, les mémoires de nos prédécesseurs, les ouvrages à caractère financier et certains sites internet. Cette technique nous a permis d'enrichir nos connaissances théoriques et la définition des principaux concepts de notre sujet.

Structure du mémoire

Notre étude qui est une appréciation de l'efficacité de la politique monétaire sur le ciblage les taux d'inflation, se subdivise outre l'introduction et la conclusion en quatre chapitres

Le premier chapitre, intitulé «**Généralités sur la monnaie et la politique monétaire**», porte sur le cadre conceptuel théorique de l'étude, dont l'objectif est d'appréhender et de développer les notions clés utilisées tout au long de ce travail, pour que nous puissions harmoniser le dialogue avec nos différents lecteurs. En effet Il s'agit de présenter une notion sur la monnaie et ses

fonctions et d'autre part le cadre institutionnel de la politique monétaire, retracer ses objectifs et ces différents instruments.

Le deuxième chapitre, intitulé « **Cadre conceptuel et théorique relatif à l'inflation**, », porte aussi sur le cadre conceptuel théorique de l'étude, il sera développé pour mettre en relief le cadre conceptuel de l'inflation et la politique anti-inflationniste.

Le troisième chapitre, intitulé « **Genèse sur la mise en œuvre de la politique monétaire en Algérie**», traitera de l'approche pratique. On commencera par la présentation de la structure d'accueil qui est la Banque d'Algérie, pour finir, une analyse sur la conduite de la politique monétaire en Algérie ainsi que ses principales évolutions.

Le quatrième chapitre intitulé « **configuration du ciblage d'inflation par la politique monétaire (cas BA)** » portera sur l'analyse des variations de taux d'inflation ainsi que sur la politique de désinflation ; traitera de l'approche pratique, où nous allons essayer à travers l'étude d'un cas, d'appliquer les principales idées développées en théorie.

Chapitre I :

Généralités sur la monnaie et la politique monétaire

Introduction

Pour réguler l'usage de la monnaie par les agents économiques, la Banque Centrale utilise un ensemble d'instruments constituant ce qu'on appelle la politique monétaire. En ce faisant, les autorités monétaires veillent à la stabilité des prix, la croissance et le plein emploi.

Le concept de politique monétaire est relativement récent. Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, la monnaie était émise en application de règles automatiques telles que la convertibilité des billets en or. C'est surtout à la suite de l'accélération générale de l'inflation à la fin des années 1970 que l'indépendance des Banques Centrales par rapport à l'Etat est apparue comme une condition majeure de la lutte contre l'inflation.

Le niveau de la masse monétaire dans une économie doit être adapté à ses besoins réels, car une expansion excessive des moyens de paiement par rapport à l'offre de biens et services engendre l'inflation, alors qu'une émission trop faible provoque un ralentissement de la croissance économique. D'où la nécessité d'un organisme chargé du contrôle du processus de la création monétaire afin d'atteindre certains objectifs d'ordre interne et externe.

A coté de la politique budgétaire, la politique monétaire est l'une des politiques économiques auxquelles recourent les pays pour réaliser certains objectifs économiques. La politique monétaire serait donc l'ensemble des moyens dont dispose l'autorité monétaire pour agir sur l'activité économique en contrôlant l'offre de monnaie.³

D'une manière générale, il existe plusieurs objectifs de la politique monétaire, dont la stabilité des prix et autres objectifs que nous allons développer dans ce chapitre.

³BASSINO J-P « Monnaie et finance » édition Fouché, Paris 2000 p 9

Section01 : Généralités sur la monnaie

La monnaie est un pilier de l'économie, c'est son instrument de mesure, dont le rôle est de faciliter les échanges dans l'espace et dans le temps qui sont impossibles avec un simple troc. Dans ce chapitre nous définissons précisément la monnaie et ses fonctions, en étudiant pourquoi et comment elle contribue au bon fonctionnement de l'économie.

1 Historique de la monnaie

La monnaie a une histoire aussi longue que le commerce et les transactions. Elle est une condition essentielle de l'activité économique.

Il n'est guère possible de situer avec précision l'invention de la monnaie. Le développement d'une division du travail au sein de la société avec la révolution néolithique a contribué fortement à l'essor de la monnaie pour surmonter les multiples difficultés du troc. Mais les origines de la monnaie sont aussi indissociables des échanges sociaux et rituels.

Son histoire peut être retracée depuis son invention pendant la préhistoire jusqu'à sa disparition en tant qu'objet pour ne plus être qu'une transaction informatique à la suite du processus de dématérialisation.

Le problème des échanges des biens et services est lié, en effet, à l'activité de l'homme vivant en communauté. Certes, le volume et la qualité des échanges ont toujours varié, posant ainsi des problèmes nouveaux et différents à l'économie.

En fait, les origines de la monnaie remontent à l'antiquité. Toutes les tribus primitives connues à présent l'ont utilisée d'une manière ou d'une autre.

La monnaie est toujours disponible. Depuis toujours, les hommes ont ramassé des biens et les ont échangés. Pour cela, ils ont eu besoin de les compter et de les évaluer. Ils ont donc créé des unités de valeurs, durable et admises par tous. Pour présenter des unités de compte, il convient de trouver quelque chose qui ne s'altère pas et en quoi tout le monde puisse faire confiance. Un poids d'or ou d'argent avait ces qualités. Puis l'Etat a garanti leurs puretés en les frappant de sa marque ; La monnaie était inventée.

Depuis, celle-ci n'a cessé de se transformer par voie de dématérialisation, le lien entre le moyen de paiement lui-même et sa valeur reposant de plus en plus sur la confiance placée dans un système globale qui en assure la garantie.

2 Définition de la monnaie ⁴

La monnaie peut se définir comme tous moyens de paiement généralement acceptés par une collectivité pour une livraison de bien ou le règlement d'une dette.

Cette première définition nous permet déjà de comprendre que la monnaie n'est pas obligatoirement une pièce métallique ou un billet, cette dernière regroupe l'ensemble des moyens de paiements ayant un pouvoir libératoire immédiat susceptible d'être rapidement transformé en moyens de paiement (c'est-à-dire liquide) sans risque majeure de risque en capital .

3 Les fonctions de la monnaie ⁵

La monnaie est l'un des instruments les plus utilisés dans notre vie quotidienne. En effet, dans une économie d'échange complexe et décentralisée comme la nôtre, la monnaie remplit une triple fonction de calcul économique, de paiement et de réserve de valeur.

3.1 La monnaie, unité de compte

Une unité de compte permet de mesurer la valeur du bien mais aussi comparer cette valeur avec celle des autres biens : c'est donc un moyen de faciliter l'échange. En tant qu'unité de compte, la monnaie est le seul bien sur un espace donné, qui permet d'exprimer la valeur de tous les autres. Pour obtenir une marchandise A en déterminera alors combien il faut fournir de marchandise B.

On constate que l'utilisation de la monnaie comme unité de compte permet de réduire les couts de transaction en diminuant le nombre de prix qu'il faut afficher et examiner.

⁴.BASSINO, J-P Op.cit p 12

⁵ JARNO, F « la Monnaie, réalité quotidienne » édition belin, 2003, p 7.

3.2 La monnaie, intermédiaire des échanges

La monnaie est un intermédiaire des échanges car c'est un moyen de règlement immédiat. Elle permet d'éteindre instantanément une dette : on dit qu'elle a un pouvoir libérateur immédiat.

La monnaie sert d'intermédiaire des échanges dans presque toutes les transactions de marché dans les économies modernes ; sous forme de numéraire ou de chèque, elle sert à payer les biens et services que l'on achète. L'utilisation de la monnaie comme intermédiaire des échanges améliore l'efficacité économique et permet de diminuer le temps de pensée à échanger des biens ou des services⁶. La monnaie rend possible des échanges qui seraient beaucoup trop complexes, et donc impossibles avec le simple troc.

3.3 La monnaie, réserve de valeur

La monnaie sert également de réserve de valeur : c'est un pouvoir d'achat mis en réserve et transférable dans le temps. Une réserve de valeur sert à épargner du pouvoir d'achat entre le moment où un revenu est reçu et celui où il est dépensé. Cette fonction de la monnaie est utile, car en général on ne souhaite pas dépenser son revenu immédiatement quand on le reçoit ; on préfère le garder jusqu'au moment où en a le temps et le désire d'acheter.⁷

La monnaie doit cependant pouvoir être conservée dans l'intervalle plus ou moins long qu'en peut séparer deux transactions, c'est pourquoi on parle de la fonction de réserve de valeur de la monnaie. Elle a la capacité que posséder la monnaie à transférer du pouvoir d'achat dans le temps. Ainsi, la monnaie peut être conservée et utilisée pour une consommation différée par la constitution d'une épargne.

Section02 : La politique monétaire

La politique monétaire joue un rôle primordial dans la réalisation de l'équilibre et la stabilité du système financier d'un pays. Ce rôle consiste en la mise en œuvre de certaines actions pouvant lui permettre d'atteindre ses objectifs finals.

⁶ MISHKIN F « Monnaie, banque et marché financier » 10ème édition Pearson France p68

⁷ Ibid. p 70

1 Définition de la politique monétaire

La politique monétaire est l'ensemble des instruments qui, directement ou indirectement, visent à réguler la croissance du stock de monnaie afin d'agir sur un ou des objectifs ultimes.⁸

La politique monétaire peut être définie comme un volet de la politique économique visant à influencer sur l'évolution de la masse monétaire et les taux d'intérêts, par ce biais ; l'inflation, la croissance, l'emploi et le taux de change.⁹

On peut définir la politique monétaire comme les actions mises en œuvre par les autorités monétaires afin de procurer à l'économie la quantité de monnaie nécessaire à la poursuite de la croissance économique et à la réalisation du plein-emploi tout en préservant la stabilité de la valeur de la monnaie au niveau interne (le niveau général des prix) et au niveau externe (le taux de change).¹⁰

Actuellement, la diversité des objectifs et des instruments de la politique monétaire ont conduit à élargir sa définition comme l'ensemble des interventions des autorités monétaires, qui ont pour but d'agir sur l'évolution et le coût de la monnaie, en vue de réaliser ses objectifs.

2 Les types de politique monétaire

Selon les situations dans lesquelles se trouve l'économie du pays, la Banque Centrale choisit de mettre en œuvre une politique appropriée, soit une politique expansive ou bien restrictive

2.1 Politique expansive

Celle-ci est mise en œuvre dans le cas où l'économie du pays est en stagnation et le chômage s'étend sur tous les secteurs. La Banque Centrale, pour y remédier, va encourager les banques à participer plus largement au financement de l'investissement ainsi, faire accroître la production.

Les mesures à prendre dans cette situation sont :

⁸ GAURDR.ON, « économie monétaire et financière », 4ème édition, édition economica 2012, p. 280.

⁹ FAUGERE J-P « la monnaie et la politique monétaire », édition du seuil, juin 1996 p 9.

¹⁰ DELAPLACE M « Monnaie et financement de l'économie » 4° édition, dunod, Paris 2013, p129.

- offrir un taux de refinancement plus élevé aux établissements de crédit ;
- réduire les taux des réserves obligatoires ;
- faire baisser les taux directeurs.

Ce type de politique favorise la demande globale, stimule la production et la croissance et donc l'accroissement de la masse monétaire. Ainsi, une politique monétaire trop expansionniste génère de l'inflation.

2.2 Politique restrictive

Contrairement à la première, cette politique est mise en place dans des situations de hausse générale et rapide des prix (situations inflationnistes) dues à une entrée excessive de capitaux étrangers et une augmentation forte des salaires (qui entraîne une demande globale importante). Elle intervient aussi, dans le cas où le pays souffre d'un déficit de la balance extérieure (pour une limitation des importations).

Les mesures à prendre par la Banque Centrale sont les suivantes :

- La limitation du taux du réescompte ;
- L'augmentation du taux des réserves obligatoires et des taux d'intérêt des opérations de la politique monétaire.

Une politique trop restrictive peut induire à des situations de déflation (chute du niveau général des prix), et de récession où le chômage augmente et la production baisse.

3 Les objectifs de la politique monétaire

La politique monétaire, faisant partie de la politique économique, reprend les mêmes objectifs que cette dernière ; notamment : la croissance économique, la stabilité des prix, le plein emploi et enfin l'équilibre des échanges externes.

Afin d'atteindre un ou plusieurs de ces objectifs, l'autorité monétaire définit des objectifs opérationnels et intermédiaires sur lesquels elle peut agir, vue l'impossibilité d'agir directement sur les objectifs finals.

3.1 Les objectifs opérationnels

La contribution de la politique monétaire dans la réalisation des objectifs finaux est mesurée par son action sur certaines variables définies comme étant des objectifs intermédiaires.

Ce sont des variables sur lesquelles la Banque Centrale peut agir quotidiennement afin d'atteindre ses objectifs intermédiaires pour pouvoir ensuite atteindre ses objectifs finals. Nous citons à titre d'exemple : les taux d'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire

3.2 Les objectifs intermédiaires

Un objectif intermédiaire se définit comme étant une variable monétaire à travers laquelle les autorités monétaires cherchent à atteindre leurs objectifs finals.

Ses caractéristiques se présentent comme suit :

- Il doit représenter une variable sur laquelle l'autorité monétaire peut agir directement, et donc susceptible d'être contrôlée sans difficultés.
- Il doit représenter une variable rapidement mesurable, permettant d'évaluer les résultats et de les ajuster.
- Il doit représenter une variable censée permettre la réalisation d'un ou plusieurs objectifs finals de la politique monétaire et il doit y avoir un lien entre les deux catégories d'objectifs : intermédiaires et finals. A titre d'exemple, nous citons la relation entre la liquidité bancaire et le taux de croissance de la masse monétaire

3.2.1 La croissance de la masse monétaire

Cet objectif consiste en la stabilisation du niveau de la croissance des agrégats monétaires à un niveau équivalent à celui de la croissance de l'économie réelle.

Ces agrégats représentent la capacité de dépense des agents économiques. L'objectif de la politique monétaire est de contrôler leur progression car une croissance trop importante des avoirs détenus par les agents par rapport à la croissance économique se traduit à moyen terme

par des tensions inflationnistes. Les autorités monétaires vont choisir un agrégat monétaire représentant la masse monétaire et qui va faire l'objet de contrôle¹¹.

Le caractère évolutif des agrégats monétaires, à l'égard à l'ampleur des innovations financières, fait que les possibilités de substitution entre actifs liquides soient de plus en plus importantes. De ce fait, les autorités monétaires sont appelées à définir un agrégat large contenant toutes les liquidités détenues par l'ensemble des agents financiers.

3.2.2 La stabilité du taux d'intérêt

Il amène les autorités monétaires à fixer un niveau souhaitable pour les taux d'intérêt. Elles ne peuvent pas évidemment déterminer un taux précis car se sont les mécanismes de marché (le marché monétaire) qui décident, selon le jeu de l'offre et de la demande de monnaie, du niveau des taux.

C'est le taux d'intérêt que prélève la Banque centrale lorsqu'elle consent des prêts aux Banques commerciales. Celles-ci empruntent auprès de la Banque centrale lorsque leurs réserves sont insuffisantes pour respecter le coefficient de réserves obligatoires. Plus le taux d'escompte est faible, moins il est coûteux d'emprunter auprès de la banque centrale¹²

3.2.3 Le taux de change

Afin d'éviter les perturbations des échanges d'un pays dues aux fluctuations des cours de sa monnaie et de faire évoluer son commerce extérieur, la Banque Centrale doit intervenir pour stabiliser le cours de sa monnaie nationale.

La stabilité du taux de change à un niveau correspondant à celui de l'activité réelle de l'économie, impacte positivement les échanges extérieurs.

La monnaie nationale sert aussi pour les échanges avec l'extérieur, après l'opération de conversion dans une autre monnaie, pour un prix (un taux de change) donné. La Banque Centrale doit tenir compte de cet aspect dans sa politique monétaire. Son but est de limiter les déséquilibres de balance courante ou de balance des capitaux, afin que l'économie nationale ne souffre pas de pressions extérieures

¹¹MOUDENE, N « politique monétaire et politique de change » DSEB Décembre 2003 ; p 16

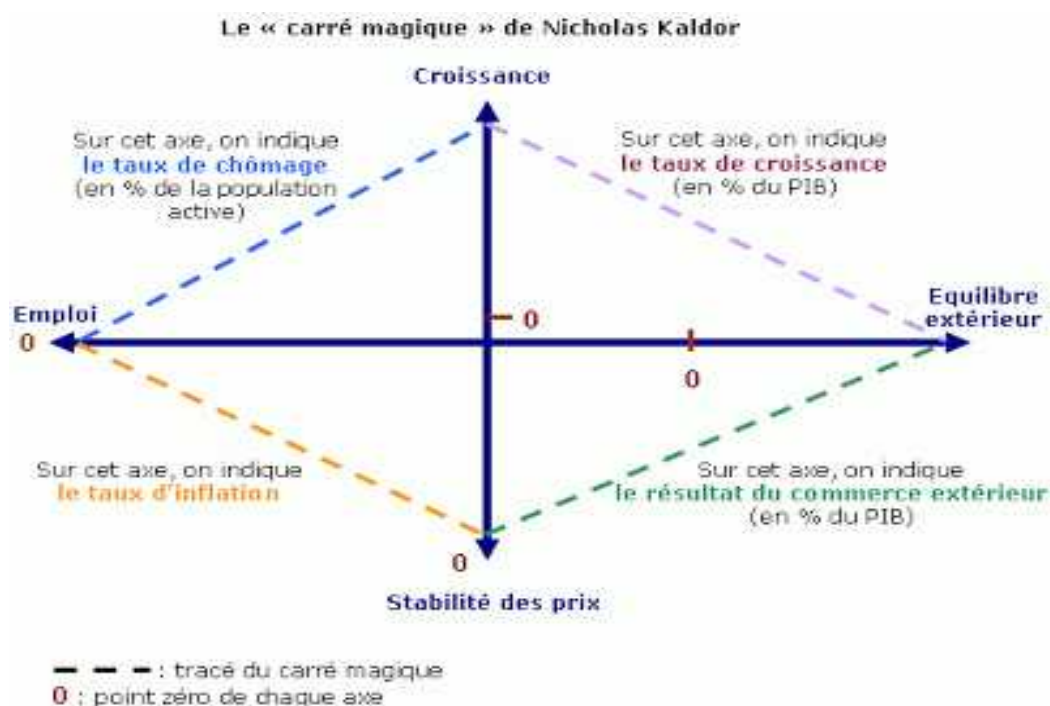
¹²<http://www.memoireonline.com> (30/09/2016)

3.3 Les objectifs finals

L'objectif principal de la politique monétaire consiste en la lutte contre l'inflation, en clair, la stabilité des prix, et ce, en raison des effets néfastes que l'inflation présente pour une économie si elle n'est pas contrôlée rigoureusement.

Comme toute politique économique, la politique monétaire vise à agir sur les variables économiques : les prix (donc l'inflation), le niveau d'activité (et donc la croissance), le niveau de l'emploi (et donc le chômage), et l'équilibre extérieur. On parlera ainsi de carré magique de Kaldor étant donné la difficulté d'atteindre simultanément ces quatre objectifs.

Figure 01 : le carré magique de Nicholas Kaldor



Source : <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/carre-magique-kaldor.html>(18/07/2016).

Ce carré est qualifié de « magique » car, selon Kaldor, il est impossible de réaliser ces quatre objectifs simultanément. En effet, par exemple, selon la courbe, il n'est pas possible d'avoir en même temps un taux de chômage et un taux d'inflation faibles, ces deux attributs étant négativement corrélés, A partir de ce carré se dégage deux relations importantes en macroéconomie:

- La relation entre l'inflation et le chômage (courbe de Phillips). Si le taux de chômage est faible, le taux d'inflation serait élevée et vice-versa.
- La relation entre la croissance économique et le chômage. Invariablement, plus la croissance est forte et plus le chômage baisse. Cependant, ces relations varient dans le temps. Elles ne sont donc pas stables au cours du temps.

Notons que les objectifs ultimes de la politique monétaire sont : la croissance économique, la maîtrise de l'inflation et la défense de valeur de la devise nationale par rapport à celle des autres devises. Toutefois, la détermination de l'objectif le plus important de la politique monétaire est controversée entre deux courants de pensée : les Keynésiens sont favorable à la croissance du revenu national alors que les monétaristes privilégient la maîtrise de l'inflation.

3.3.1 La stabilité des prix (l'objectif prioritaire de la politique monétaire)

Une augmentation continue du niveau général des prix a pour conséquence la création de l'incertitude dans l'économie engendrant ainsi une baisse continue de la croissance économique.

A la fin des années 1970, des taux d'inflation élevés ont été enregistrés ce qui a défini la stabilité de la monnaie comme mission impérative de la Banque Centrale. La stabilité des prix est généralement reconnue comme étant une des contributions essentielles de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique. Malgré que certaines Banques Centrales n'ont pas mis le contrôle de l'inflation dans la première position de leurs listes d'objectifs, mais la majorité considère que c'est l'objectif prioritaire de la politique monétaire.

Ainsi, nous pouvons définir la stabilité des prix comme la situation d'une économie où l'évolution des prix est sous contrôle tant à court terme, moyen qu'à long terme. Autrement dit, la stabilité des prix revient à lutter contre la hausse généralisée, durable et importante du niveau général des prix.

Choisir la stabilité des prix comme objectif prioritaire n'exclut pas l'existence d'autres Objectifs nécessaires au développement de l'économie du pays. La variation des variables du carré magique cités dans la définition représente aussi une préoccupation des autorités monétaires qui fixent des objectifs intermédiaires pour contrôler ces variables.

3.3.2 La lutte contre le chômage ou le plein emploi

Cet objectif se traduit par la recherche du plein emploi. La Banque Centrale doit accomplir le maximum de cette tâche car un taux de chômage élevé dans une économie entraîne généralement d'un côté, des crises sociales à cause de la situation financière à laquelle sont confrontés les ménages et d'un autre, une faible production (main d'œuvre inemployée et équipements non utilisés) et donc un faible PIB ce qui nuit à la santé de l'économie.

La lutte contre le chômage est d'une grande importance pour deux raisons essentielles :

- Un taux de chômage élevé, qui se traduit par une main d'œuvre importante qui est sans emploi, des ressources et des facteurs de production qui restent inutilisés, a pour conséquence une perte importante de production : PIB faible dû au sous emploi des facteurs de production.
- Un taux de chômage élevé implique une apparition de nombreux problèmes sociaux, autrement dit, de nombreux ménages se trouveront sans emplois et donc face à des difficultés financières.

3.3.3 La croissance économique

C'est un objectif qui se rapproche de celui du plein emploi, car lorsque ce dernier est presque atteint, les entreprises auront tendance à augmenter leurs dépenses d'investissement pour améliorer la productivité¹³, et donc la croissance économique.

En revanche, si le taux de chômage est trop important et que le taux d'utilisation des capacités de production est faible, les entreprises n'ont pas intérêt à augmenter leurs capacités de production et la taille de leurs équipements

Il s'agit de stimuler le développement de la production et du revenu national considéré comme le garant d'une amélioration du bien-être des individus. C'est aussi le passage d'un niveau bas à un niveau supérieur de production.

¹³ La productivité est un rapport entre la production et les facteurs ou certain de ces facteurs qui ont permis de l'obtenir

Cet objectif dont l'importance s'est accrue au cours de ces dernières années, peut se définir comme un taux d'accroissement satisfaisant du produit national réel, exprimé globalement ou par habitant

3.3.4 La stabilité des marchés de changes

La stabilité de la valeur de la monnaie nationale représente l'une des priorités d'une Banque Centrale, en raison des répercussions qu'a sa variation sur l'économie. Une appréciation de la monnaie nationale a comme conséquence la détérioration de la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence étrangère ; quant à sa dépréciation, elle cause des situations inflationnistes. Il s'agit d'utiliser tous les facteurs de production disponibles, c'est-à-dire, de les affecter à l'emploi pour lequel ils ont la plus forte productivité.

La variation du taux de change affecte, aussi, les bilans des agents financiers et non financiers (dettes, créances libellées en devises, ...etc.) L'autorité monétaire, pour mener à bien sa politique monétaire et afin d'atteindre ses objectifs finals précités, effectue un contrôle rigoureux de la quantité de monnaie en circulation.

Pour agir sur cette quantité, elle fait appel à un certain nombre d'instruments et d'outils. Il convient donc de se pencher sur les instruments de la politique monétaire dans le point suivante.

4 Les instruments de la politique monétaire

Les différents instruments de la politique monétaire sont utilisés dans le but d'assurer son efficacité. Ceux-ci permettront à une Banque Centrale d'atteindre ses objectifs finals cités, principalement la stabilité des prix.

On distingue deux principales catégories :

- La première regroupe les instruments qui ne passent pas par le marché monétaire qualifiés soit d'instruments directs : l'encadrement du crédit, ou bien d'instruments indirects : les réserves obligatoires et le taux de réescompte.
- La deuxième catégorie, quant à elle, regroupe toutes les opérations passant par le marché monétaire autrement dit les interventions de la Banque Centrale sur le marché qui sont les opérations d'open marker, les facilités permanentes et Les opérations d'appels d'offres.

4.1 Les opérations dites hors marché

Nous distinguons deux types d'instruments : directe et indirecte

4.1.1 Les instruments directs

Ces mécanismes agissent directement sur le niveau de la masse monétaire en délimitant l'activité de création monétaire des banques

- **L'encadrement du crédit¹⁴**

Il consiste en l'intervention de la Banque Centrale, par voie réglementaire et d'une manière directe, Il est recouru à cet instrument lorsque le crédit Bancaire (crédits à l'économie) constitue une part importante du financement de l'économie dans le but de limiter le volume des crédits autorisés pendant une période donnée ou lorsque l'inflation est forte et qu'il n'apparaît pas possible de porter les taux d'intérêt à un niveau réellement dissuasif.

L'objectif de l'encadrement étant d'abord quantitatif, les autorités monétaires déterminent pour une période donnée, des normes de progression mensuelle des encours de crédits que peut octroyer chaque banque.

Le non-respect des normes définies par la Banque Centrale, entraîne l'obligation pour les banques de constituer des réserves supplémentaires non rémunérées, proportionnelles au dépassement.

L'encadrement du crédit peut être pratiqué de deux manières :

- la première forme d'encadrement : consiste à fixer le volume global du crédit à l'économie (fixer une certaine limite). Cette limite ne doit en aucun être dépassée par les Banques composant le système Bancaire du pays en question.
- La deuxième forme : consiste à fixer un plafond de réescompte pour chaque banque au-delà duquel elle n'est pas autorisée à se refinancer auprès de la Banque Centrale.

¹⁴ DELAPALCE, M. Op.cit, pp135 .136.

4.1.2 Les instruments indirects

Lorsqu'il n'est plus possible d'agir directement sur la masse monétaire, les autorités monétaires empruntent un autre chemin : agir sur les prix, c'est-à-dire sur les taux d'intérêt ou les volumes de refinancement des banques.

➤ Taux de réserve obligatoire

Les réserves obligatoires représentent une certaine quantité de monnaie centrale que les Banques doivent garder dans leurs comptes ouverts auprès de la Banque Centrale. Elles sont déterminées sur la base des dépôts clientèles des Banques. Le taux de ces réserves est fixé par voie réglementaire selon la politique que cherche à mener cette Banque Centrale. Ces fonds s'appellent « réserves » parce qu'ils doivent être conservés et ne peuvent pas être prêtés et « obligatoires » parce que le taux est fixé par les autorités monétaires et les Banques primaires sont obligées de les déposer sur leurs comptes.

Si celle-ci veut ralentir la croissance de la quantité de monnaie en circulation (politique restrictive), elle augmente le taux de réserves c'est-à-dire que la quantité de monnaie centrale que les banques devront détenir dans leurs comptes, en permanence, va être plus importante. Par conséquent, les crédits accordés à l'économie seront moins importants, donc la quantité de monnaie en circulation va diminuer

➤ Le Taux de réescompte

Les Banques primaires déposent des réserves excédentaires auprès de la Banque Centrale qui les rémunère à un taux constituant le taux planché¹⁵ du marché interbancaire. Donc, le taux d'escompte est le taux auquel la Banque Centrale prête directement des fonds aux Banques primaires. De nos jours, c'est un instrument secondaire de la politique monétaire, son utilisation a diminué au fur et à mesure que le rôle de la politique monétaire est mieux compris.

Lorsque les Banques n'ont pas suffisamment de liquidité, elles peuvent se refinancer auprès de la banque centrale en réescomptant les effets de commerce qu'elles possèdent moyennant un taux de réescompte.

¹⁵Un taux minimum en dessous de laquelle une condition de taux pratiquée, par une institution financière, sur un prêt ou un placement ne pourra descendre.

La manipulation du taux officiel de réescompte devient un instrument efficace de la politique monétaire. En effet, à la modification de ce taux, les banques réagissent en répercutant sa hausse ou sa baisse sur le coût du crédit et par la même c'est un changement des conditions de financement de l'économie.

4.2 Les interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire¹⁶

C'est une autre action indirecte qui permet d'agir sur la liquidité Bancaire dans le but de contrôler la quantité de monnaie en circulation voire ; la limiter. Elles permettent ainsi l'ajustement de l'offre des réserves à la demande, de façon à atteindre la cible opérationnelle.

4.2.1 Les facilités permanentes

Ce sont des opérations, laissées à l'initiative des banques, destinées à fournir ou à retirer des liquidités à ces dernières. Elles ont pour objectifs d'indiquer l'orientation de la politique monétaire et d'encadrer les taux du marché au jour le jour. On en distingue les facilités de prêt marginal et les facilités de dépôt rémunéré.

➤ Les facilités de prêt marginal

Ce sont des opérations de prêt permettant aux banques d'obtenir de la part de la Banque centrale des liquidités (des prêts de monnaie centrale pour combler leurs besoins quotidiens en liquidité) Lorsque cette dernière n'arrive pas à couvrir un déficit journalier de sa trésorerie sur le marché interbancaire. Ces prêts sont accordés contre des garanties, pour une durée de 24 heures à un taux prédéterminé. Ce dernier dépasse d'une certaine marge le taux des opérations principales de refinancement.

Ces facilités, en tant qu'instrument de la politique monétaire, permettent de contrôler les taux d'intérêt à très court terme, en leur imposant un plafond.

¹⁶ DRUMETZ, F « politique monétaire », , 1ère édition, 2010, pp128 -132.

➤ **Les facilités de dépôt rémunéré**

Par contre celles-ci, c'est dans le cas d'excédent de liquidité. Elles permettent aux Banques de déposer auprès de la Banque Centrale leurs excédents de liquidités pour une durée de 24 heures. Ces dépôts sont rémunérés à un taux prédéterminé inférieur au taux des opérations principales de refinancement.

C'est un instrument de réglage fin des excédents de liquidités. Les Banques disposant d'avoir liquides libres peuvent en fin de journée les déposer auprès de la Banque Centrale contre la perception d'un taux relativement bas. La durée du dépôt est de 24 heures et se réalise en blanc sans engagement de garanties par la Banque Centrale.

4.2.2 Les pensions

Les opérations de pensions sont à l'initiative des établissements de crédit, qui souhaitent se procurer des liquidités auprès de la Banque Centrale. Elles consistent en une cession temporaire de titre au jour le jour ou à terme.

Le taux des pensions constitue un taux directeur¹⁷ plafond sur le marché interbancaire il est fixé par la Banque central. En effet, si le taux au jour le jour vient à dépasser ce taux plafond, les Bnques procèdent à la cession temporaire des titres contre des liquidités. Par conséquent, l'abondance des liquidités sur le marché interbancaire entraîne une baisse des taux au jour le jour en dessous du taux plafond.

4.2.3 Les opérations d'Open Market

C'est le principal instrument permettant à la Banque Centrale d'intervenir sur le marché monétaire afin de réguler la liquidité Bancaire et de contrôler les taux d'intérêt. Les opérations d'open-market sont un instrument opérationnel de la politique monétaire que la Banque Centrale utilise pour contrôler le taux de l'argent au jour le jour et donc les liquidités. En effet les opérations d'open-market servent la Banque Centrale à injecter ou retirer de la liquidité pour accomplir sa mission de satisfaire les besoins du système Bancaire en termes de liquidité.

L'intervention de la Banque Centrale à travers l'opération d'open market a un double rôle:

¹⁷Taux d'intérêt fixés au jour le jour par les banques centrales et permettant de réguler l'activité économique.

- Permettre une régulation saine (non inflationniste) basée sur le jeu de l'offre et la demande de liquidité ou achat d'actifs monétaire permettant le réajustement du niveau des taux d'intérêt
- Dynamiser le marché secondaire des valeurs du Trésor et assurer leur liquidité

Ces opérations peuvent se réaliser par voie d'appels d'offre. On en distingue :

➤ **Les opérations principales de refinancement dites de cession temporaire**

Ce sont des opérations de mise en pension destinées à fournir des liquidités aux Banques d'une manière régulière (suivant un calendrier bien déterminé : fréquence hebdomadaire et une échéance de deux semaines ou plus). Elles constituent le principal canal de refinancement. Le demandeur des liquidités (la banque à besoin de liquidité) cède temporairement des titres (les met en pension) à la Banque Centrale qui, en contre partie, lui avance des fonds. C'est une sorte d'octroi de prêts garantis par des effets éligibles.

➤ **Les opérations de refinancement fermes, dites définitives**

Selon son objectif, en matière de liquidité et de taux, la Banque Centrale se porte acheteuse ou vendeuse ferme de titres éligibles, privés ou publics, sur le marché monétaire (achat ou vente ferme des titres).

On distingue deux cas :

- Cas de surliquidité : la Banque Centrale, pour absorber le surplus de liquidité, elle procède à la mise en vente de titres sur le marché, ce qui tend à la hausse des taux
- Cas inverse (besoin de liquidité), la Banque Centrale se porte acheteuse des titres privés ou publics afin d'injecter de la liquidité dans le système Bancaire. cette offre de liquidité entraîne une baisse des taux d'intérêt

➤ **Les opérations de réglage fin**

Ce sont des opérations permettant à la Banque Centrale de gérer la liquidité sur le marché monétaire et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt, dans le but d'atténuer la répercussion des fluctuations de la liquidité bancaire sur les taux d'intérêt. Elles peuvent être sous forme d'apports ou de retraits des liquidités selon la situation du marché. Ces opérations prennent essentiellement

la forme d'opérations de cessions temporaires mais elles peuvent aussi comporter des opérations fermes et celles des reprises de liquidité en blanc. Ces opérations nécessitent des appels d'offre rapides

L'efficacité de ces opérations réside dans le fait qu'elles entraînent une variation des taux du marché monétaire.

Ainsi, ces différents instruments dont dispose toute Banque Centrale, lui permettent d'atteindre ou de se rapprocher d'un ou de plusieurs de ses objectifs. Les différentes façons dont les actions de la Banque Centrale sont transmises à l'économie réelle nous renvoient aux canaux de transmission de la politique monétaire, objet du point suivant.

5 les canaux de transmission de la politique monétaire

Avant de passer à l'énumération des différents canaux de transmission de la politique monétaire, nous devons tout d'abord, définir, brièvement, le canal de transmission.

Il s'agit d'un ensemble de mécanismes permettant d'agir sur les taux directeurs de la Banque Centrale. Ses modifications influencent les évolutions de l'activité et, de l'inflation.

On distingue plusieurs canaux de transmission de la politique monétaire qui affectent directement ou indirectement l'activité économiques des agents.

5.1 Le canal des taux d'intérêt ¹⁸

Les effets de la politique monétaire influent sur les taux d'intérêt, qui à leur tour affectent les comportements des agents au travers de substitution et du revenu. Donc les variations des taux d'intérêt affectent essentiellement :

- la capacité d'investissement des entreprises.
- la consommation des ménages.
- l'arbitrage entre épargne et investissement, placements financiers et investissement.

Mais qu'est-ce que l'effet de substitution ? L'effet de revenu ?

¹⁸DELAPALCE Marie, Op.cit.p, 149.

Un effet de substitution : l'arbitrage entre consommation et épargne se modifie, le taux d'intérêt exprime donc le prix de la détention de liquidités. Ainsi, dans le cas d'une hausse du taux d'intérêt par exemple, les agents vont substituer une part de leur consommation à l'épargne devenue plus rémunératrice.

Un effet de revenu : en imaginant une hausse du taux d'intérêt, les effets vont être contraires selon que l'agent soit créateur ou débiteur. L'agent créateur verra son épargne mieux rémunérée, il sera donc plus riche et ce sans modifier son comportement, l'agent débiteur verra augmenter le prix de sa dette.

Une évaluation des taux d'intérêt se traduit par des effets de revenus positifs pour les agents qui disposent de capacité de financement et par des effets de revenus négative pour ceux qui ont des besoins de financement, les premiers verront leurs revenus s'accroître puisque leurs placements leur rapporte plus et pourront donc accroître leurs consommations. A l'inverse étant globalement des agents à besoin de financement ; les entreprises investiront moins et verront la charge de leurs dettes s'alourdir.

5.2 Le canal taux de change

Le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre, est en principe représentatif des conditions économiques d'une nation.

Ce lien de transmission est plus important dans le cas de petites économies ouvertes (monnaie instable, où presque tout est importé). En effet, les décisions en matière de politique monétaire qui ont pour conséquence la variation des taux d'intérêt influent sur la valeur externe de la monnaie nationale.

Les variations du taux de change ont un impact sur deux indicateurs importants qui sont l'inflation et l'activité de la façon suivante :

- une variation du taux de change implique une variation des prix des importations (celle des exportations aussi), celle-ci implique une variation de l'inflation et aussi de la production.
- une variation du taux de change affecte aussi les bilans des agents financiers et non financiers (dettes et créances libellées en devises et autres).

5.3 Le canal des prix des actifs réels ou financiers

Le canal des prix des actifs est influencé par d'autres canaux de transmission de la politique monétaire, à savoir : le canal taux d'intérêt et le canal taux de change (précédemment définis).

Une baisse des taux d'intérêt provoque une hausse des cours des actions, des obligations et des prix de l'immobilier, ce qui accroît la capacité des entreprises et des ménages à emprunter et réduit leur prime de financement externe. Le raisonnement privilégié des monétaristes est le suivant : si le taux s'élève alors le prix d'actif baisse ainsi que la richesse globale des ménages, ce qui induit une diminution de leur consommation et investissements.

A côté de ces deux canaux, nous distinguons aussi, la variation des autres prix d'actifs qui exercent un effet sur :

- la richesse des ménages : si les taux d'intérêt augmentent alors les prix des actifs baisse ainsi que la l'investissement des entreprises via la théorie du coefficient “ Q ” de Tobin¹⁹ : selon cette théorie, la politique monétaire affecte l'économie par le biais de ses effets sur les cours des actions, lorsque l'offre de monnaie augmente, les agents estiment qu'ils disposent trop de liquidité ainsi ils accroissent leurs dépenses. Et le marché boursier leur offre la possibilité d'utiliser ce surplus de liquidité, ce qui fait augmenter la demande d'actions et fait ainsi monter leurs cours
- la richesse globale des ménages, ce qui induit à une diminution de leur consommation et inversement (effet de richesse)

5.4 Le canal du coût de crédit ²⁰

Le canal du coût de crédit agit sur l'offre agrégée, pour l'ensemble de l'économie, via le coût du crédit. Une variation du taux directeur (une augmentation par exemple) aura comme conséquence la variation du coût du crédit Bancaire puisque ce dernier sera plus coûteux. Les entreprises, étant les principaux demandeurs de crédit, pour financer leurs activités (investissement ou exploitation) seront face à des coûts de crédit lourds ce qui va les pousser à

¹⁹La théorie Q de Tobin est le rapport entre la valeur en Bourse du capital et le coût de remplacement du capital. Selon la théorie développée par James Tobin, prix Nobel d'économie en 1981, les entreprises fondent leurs décisions d'investissement sur ce rapport. Lorsque la valeur en Bourse est supérieure à la valeur de remplacement ($Q > 1$), les entreprises sont favorables à l'investissement; inversement, lorsque la valeur en Bourse est inférieure à la valeur de remplacement ($Q < 1$), les entreprises préfèrent désinvestir.

²⁰ DRUMTZ Françoise et PFTSER Christian, « Politique monétaire », 1ère édition « de boeck », Belgique 2010, pages 101,102

augmenter leurs prix ou bien à chercher d'autres sources de financement autres que le financement Bancaire ou encore à baisser leur production. Certes, cette augmentation des coûts du crédit amplifierait la baisse de la production mais elle va atténuer la diminution de l'inflation. Ce sont les effets de la politique monétaire sur l'économie réelle.

5.5 Le canal des anticipations

Sont considérées comme anticipations toutes les évaluations futures des différents indicateurs tels que les taux d'intérêt, le taux de croissance, le taux d'inflation et autres, faites par les agents économiques dont le comportement et les décisions reposent sur ces anticipations.

Les Banques centrales peuvent agir sur ces anticipations en publiant des informations fiables (leurs prévisions) qui peuvent aider ces agents à prendre les bonnes décisions qui à leur tour aident les Banques centrales à atteindre leurs objectifs.

5.6. Le canal des titres

L'autorité monétaire a la possibilité d'intervenir sur le marché de l'argent en vue de le réguler, en achetant des titres représentatifs de créances sur l'économie en contrepartie de l'injection de la liquidité (monnaie centrale) ceci, lorsque la demande excède l'offre.

Inversement, elle procèdera à la vente de titres contre la monnaie centrale, lorsque l'offre de monnaie est supérieure à la demande. Ceci aura pour effet d'éponger l'excédent de liquidité sur le marché monétaire

6 Les conditions d'efficacité de la politique monétaire :

6.1 Selon les keynésiens

Pour Keynes, une politique monétaire agit cependant différemment, car elle provoque plutôt une variation des taux d'intérêt. Ainsi, une augmentation de l'offre de monnaie sur le marché monétaire, qui conduit la banque centrale à acheter des titres fournis par les banques contre de la monnaie nouvelle (création monétaire), entraîne une baisse des taux d'intérêt ; celle-ci à son tour favorise les entreprises puisque le coût des emprunts destinés à financer les investissements diminue. À l'inverse, une politique monétaire destinée à ralentir l'activité économique passe par une diminution de l'offre de monnaie (vente de titres) et une hausse des taux. Il convient

cependant de remarquer que les conditions économiques observées par Keynes dans les années 30 le conduisaient à douter de l'efficacité de la politique monétaire. En particulier, il pensait que les investissements ne dépendaient pas seulement des taux d'intérêt mais bien davantage du climat économique et des perspectives de ventes qu'anticipaient les entreprises.²¹

La théorie keynésienne de la politique monétaire se base sur l'hypothèse que la monnaie à court terme n'est pas neutre. Pour Keynes et ses disciples la politique monétaire est un instrument de politique conjoncturelle. La politique monétaire keynésienne se fixe comme objectif final l'arbitrage entre inflation et chômage et retient comme objectif intermédiaire les taux d'intérêt : lorsque l'économie est en surchauffe, une politique monétaire restrictive, en augmentant le taux d'intérêt, permet de combattre les tensions inflationnistes. À l'inverse, en période de hausse du chômage, une politique monétaire expansionniste avec une diminution des taux d'intérêt doit permettre de relancer l'activité et l'investissement. Keynes réfute la théorie quantitative de la monnaie et indique que : « *...l'accroissement de la quantité de monnaie ne produit absolument aucun effet sur les prix tant qu'il reste du chômage, et [...] toute augmentation qui en résulte dans la demande effective se traduit par une augmentation exactement proportionnelle de l'emploi. [...] Tant qu'il existe du chômage, l'emploi varie proportionnellement à la quantité de la monnaie* »

6.2 Selon les monétaristes

La politique monétariste est une politique monétaire préconisée par les économistes libéraux monétaristes (dont le chef de file est Milton Friedman). Selon eux, la politique monétaire ne peut et ne doit avoir qu'un seul objectif : lutter contre l'inflation. Pour ce qui concerne les objectifs poursuivis par la politique monétaire, l'accent est en général mis sur la lutte contre l'inflation. Le courant monétariste, en particulier considère que la lutte contre l'inflation constitue l'objectif prioritaire de la politique monétaire et que le meilleur moyen de lutter contre l'inflation consiste à agir sur la création monétaire. En fait la politique monétaire ne peut être envisagée uniquement par rapport à la stabilité des prix. Pour eux la politique monétaire ne se résume pas uniquement à une amélioration de l'emploi. Les monétaristes croient que la stabilité des prix est garantie par un contrôle de la masse monétaire. Pour eux les autorités contrôlent la masse monétaire grâce à l'opération d'open market. Mais on peut dire que l'approche de la politique monétaire des monétaristes a ses limites puisque dans un premier temps la masse monétaire ne renseigne pas

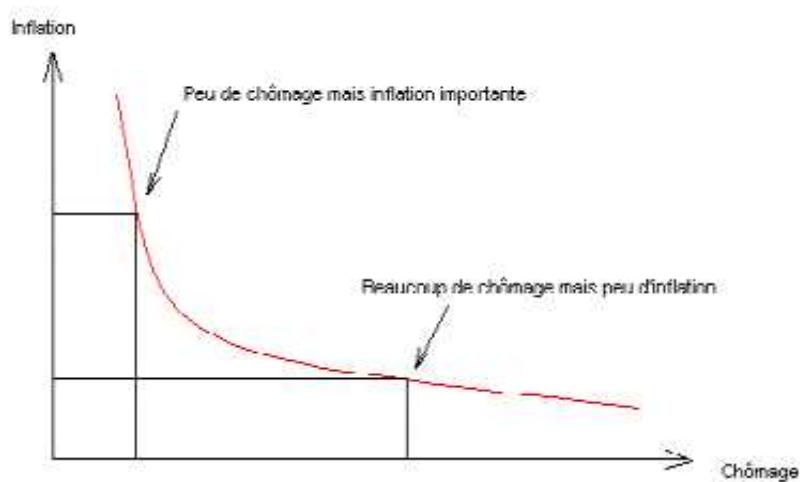
²¹ GOUX.J-F, « macro-économie monétaire et financière », Ed economica, 6ème édition, paris, 2011, p.252

suffisamment sur l'inflation, on ne peut pas considérer le taux d'intérêt comme négligeable. L'inflation est, selon Friedman, un phénomène exclusivement « monétaire » lié à une trop grande quantité de monnaie en circulation.

Milton Friedman relève, en partant de la « courbe de Philips » qui montre une relation empirique inverse entre le taux de chômage et l'inflation, que cette courbe ne fonctionne qu'à court terme. Selon lui, en cas de politique monétaire expansionniste, les agents sont victime de l'« illusion monétaire »²², si bien que le taux de chômage rejoint rapidement son niveau « naturel » tandis que l'inflation se retrouve propulsée à un niveau supérieur.

Pour lui cette approche ignore les anticipations. En effet, il faut prendre en considération le fait que les agents tiennent compte de la hausse des prix à laquelle ils s'attendent. Plus les agents anticipent des prix élevés, plus ils tendent à exiger des prix plus forts, le niveau des prix dépend non seulement de l'écart entre le chômage effectif et chômage naturel, mais aussi des prix anticipés.²³

FIGURE N°2 : Courbe de Philips



Source : FAUGERE J-P, Op.cit. p 82.

²² Concept décrit dans son analyse comme étant le résultat d'erreurs d'anticipation.

²³ FAUGERE J-P, Op.cit ., p 83 .

Cette courbe a été établie à partir des constatations chiffrées. Elle se lit ainsi : lorsque le taux de chômage est élevé, le taux d'inflation est faible ; lorsque le chômage diminue, l'inflation augmente ²⁴.

6.3 Selon les classiques

Pour les économistes classiques, les phénomènes monétaires n'ont pas d'incidence sur les conditions de l'échange. La monnaie est un « voile » derrière lequel « les biens s'échangent contre des biens »²⁵.

Développée par les économistes classiques durant le XIX^e siècle, la théorie quantitative de la monnaie décrit la détermination de la valeur nominale du revenu global. Elle est également une théorie de la demande de monnaie : elle explique la quantité de monnaie détenue pour un niveau donné de revenu global. L'essentiel de cette théorie réside dans l'absence d'effets des taux d'intérêts sur la demande de monnaie ²⁶.

Irving Fisher, dans la théorie quantitative de la monnaie, vient formaliser cette formulation avec une équation : $M \times V = P \times T$, au terme sur laquelle le stock de monnaie ne détermine que le niveau général des prix : Avec (**M**) est la masse monétaire en circulation, (**V**) est la vitesse de circulation de la monnaie, (**P**) le niveau général des prix et (**T**) le volume des transactions.

Pour comprendre la notion de vitesse de circulation, on peut imaginer une situation où les prix et la quantité de monnaie sont constants ; si la vitesse de circulation de la monnaie est multipliée par deux, les billets, par exemple, circulent deux fois plus vite et permettent d'acheter deux fois plus de biens. Selon la théorie quantitative de la monnaie, lorsque le volume des transactions et la vitesse de rotation de la monnaie ne se modifient pas, une variation de la quantité de monnaie entraîne une variation des prix. En conséquence, la quantité de monnaie doit s'adapter aux échanges de biens dans une économie afin d'éviter l'inflation. La masse monétaire ne doit donc pas augmenter plus vite que l'activité économique

²⁴ CLERC, D « inflation et croissance » édition syros, Paris, 1989, p 49.

²⁵ Loi de Jean-Baptiste Say (1767-1832) : La monnaie n'est qu'un « voile », un intermédiaire dans les échanges ; elle ne peut avoir d'influence que sur le niveau général des prix, quand sa quantité en circulation augmente (hausse des prix) ou diminue (baisse des prix)

²⁶ MISHKIN Frédéric .Op. Cit ; P 849

Cette théorie stipule donc, que toute augmentation de la masse monétaire se traduit par de l'inflation, dans le cas où cette hausse n'est pas accompagnée par une hausse de production.

Réciproquement, en restreignant la masse monétaire, il est possible de lutter contre l'inflation sans conséquence sur le niveau réel de la production.

CONCLUSION

La mutation du système financier rend de plus en plus difficile le contrôle de la quantité de monnaie en circulation par les autorités monétaires. Cela nous renvoie à la difficulté de définition d'un agrégat cible qui soit maîtrisable vu la place de moins en moins importante du système Bancaire dans le système financier et les innovations financières. Cela fait que désormais on recherche à contrôler les prix (taux d'inflation) plutôt que les quantités.

Tout au long de ce chapitre nous avons essayé de cerner les principales notions concernant la monnaie et la politique monétaire. En premier lieu nous avons défini la monnaie et présenté ses fonctions. Dans la deuxième section, nous avons essayé d'expliquer les différents objectifs et instruments de la politique monétaire et l'utilité de chacun, pour terminer avec une dernière point qui résume les mécanismes de transmission de la politique monétaire.

Tous ces points sont résumés dans la figure suivante :

Figure N° 3 : schéma résumant la politique monétaire



Source : DELAPLACE. M. Op.cit., p. 135

Chapitre II :

**Cadre conceptuel et
théorique relatif à l'inflation**

Introduction

Les Banques centrale n'ont pas la tâche facile. Les législations nationales obligent bon nombre d'entre elles à garantir la stabilité des prix, c'est-à-dire assurer que le taux de variation des prix soit faible et régulier. L'instabilité des prix est source d'incertitude. Très souvent, cette instabilité résulte de l'inflation ; une hausse persistante des prix généralement exprimée par l'indice des prix à la consommation (IPC).

L'inflation demeure l'un des paramètres majeurs qui perturbent l'économie d'un pays. En effet, l'inflation est à la source de la vie chère caractérisée notamment par l'augmentation généralisée des prix sur le marché et la baisse du pouvoir d'achat.

De nos jours, l'inflation est un phénomène mondial. La plupart des consommateurs se plaignent des effets de l'inflation quand le taux est élevé ; parce que l'inflation signifie que les prix en général sont en hausse : non pas seulement les produits de première nécessité, mais les prix de pratiquement tout. La hausse des prix est une préoccupation majeure pour les effets négatifs qu'elle peut engendrer. D'abord, les conséquences d'une augmentation des prix affectent l'économie et la société en perturbant la situation financière des agents économiques en général mais les particuliers restent les plus touchés par ce phénomène qu'ils appellent dans le langage courant « la cherté de la vie ».

D'une manière générale, l'inflation résulte d'un excédent de la masse monétaire sur le produit intérieur brut (PIB) ce qui peut être dû à une augmentation de la demande globale ou à celle de la masse monétaire. D'autres causes de l'inflation peuvent exister, on peut trouver une inflation par les coûts et une inflation causée par des facteurs provenant de l'extérieur du pays.

Pendant une longue période du XX^{ème} siècle, beaucoup de pays ont dû faire face à des crises économiques dont les conséquences étaient durables. Le point commun entre ces crises était l'instabilité des prix ce qui se traduisait par des taux d'inflation élevée tout au long de cette période. Les recherches n'ont pas cessées de se développer dans le seul but de trouver un moyen d'éviter ces crises ou au moins de les anticiper afin de limiter leurs conséquences. La stratégie de la politique monétaire s'appuie sur la proposition annoncée par Milton Friedman selon laquelle

l'influence de la politique monétaire sur le niveau général des prix s'exerce avec des délais longs et variables.²⁷

Mesurer l'inflation est une procédure relativement complexe malgré leurs insuffisances, les indices de prix servent d'instruments de mesure du phénomène inflationniste les plus utilisés sont l'indice des prix à la consommation.²⁸

La mise en place de ces politiques nécessite un ensemble de conditions et il est tout à fait logique que le contrôle de l'inflation en est une ; parce que c'est le point de départ de l'établissement de cette règle. De plus, assurer la stabilité des prix n'est pas juste une condition mais ça doit être un objectif principal et prioritaire de la politique monétaire.

²⁷ MISHKIN, F. Op.cit ; p, 706.

²⁸ BERNIER, B, YVES, S « initiation à la macroéconomie ».9° édition .Dunod, Paris, 2007, p.306.

Section01 : Généralités sur l'inflation

La hausse des prix est généralement la préoccupation majeure des économistes et des décideurs politiques mais surtout des citoyens. Ce phénomène mesuré principalement par le taux d'inflation reflète l'état de chaque économie .Il est nécessaire de définir l'inflation et de comprendre tous les autres phénomènes qui y sont liés à savoir son opposé, la déflation.

1 Notion sur l'inflation

De nos jours, il est effectivement difficile d'avancer une définition claire, précise de l'inflation ; on parle plus de phénomène que de concept. Les gouvernements et/ou les autorités monétaires, préfèrent combattre l'inflation sans s'attarder à en donner l'explication.

1.1 Définition de l'inflation

Nous essayons ci-après de donner les définitions, parce qu'il en existe plusieurs, et tenterons de cerner au maximum les contours et la signification de la portée de ces définitions

L'inflation est avant tout un phénomène monétaire ; c'est un accroissement anormalement rapide de la quantité de monnaie par rapport au volume de la production .Elle survient quand la quantité de monnaie augmente plus vite que la production (M. Friedman).²⁹

Il y a inflation lorsque le rapport des quantités de monnaie affectées aux achats sur les quantités de biens et services affectés à la vente augmente, il y a, au contraire, déflation lorsque ce rapport diminue (J.Marczewski).³⁰

L'inflation est un mouvement persistant de la hausse du niveau général des prix, il conduit à une baisse du pouvoir d'achat.³¹

L'inflation est la hausse générale des prix des biens et services sur une période prolongée, qui conduit à la dépréciation de la valeur de la monnaie et, par conséquent, de son pouvoir d'achat: une unité de monnaie rapporte moins qu'auparavant en présence d'inflation. Cette hausse est auto-entretenu, dans le sens où elle génère elle-même d'autres hausses de prix, le processus est

²⁹FRIEDMAN, M : « La monnaie et ses pièges »– Calmann-Lévy Paris 1992 p.193.

³⁰MALCZEWSKI, J : « Vaincre l'inflation ». Economica , Paris .

³¹ GREEWORLD, D. « Dictionnaire économique ». Economica Paris 1987 p.274.

donc cumulatif et incontrôlable : il faut des efforts de la part du gouvernement pour la réduire. Le contraire de l'inflation est la déflation

1.2 Concepts liés à l'inflation

➤ Désinflation

« La désinflation est une diminution généralisé et continue du taux d'inflation ». ³²

C'est toujours une forme d'inflation, mais avec un taux de baisse des prix en décroissance .Par exemple lorsque le taux d'inflation annuel passe de 10% à 8% puis à 7% et ainsi de suite. Contrairement à ce que l'on croit souvent, la désinflation ne désigne pas une situation de baisse des prix. Les prix continuent d'augmenter mais de moins en moins vite. Cela correspond au freinage ou à la décélération : on avance de moins en moins vite .La désinflation est rarement spontanée, c'est le plus souvent le résultat d'une politique économique volontaire. ³³

➤ Déflation

Par opposition à l'inflation, la déflation désigne une baisse des prix constatée sur une longue période. Elle ne doit pas être confondue avec la désinflation qui correspond à la baisse du taux d'inflation. La déflation apparaît lorsque la demande est faible par rapport à la quantité de biens et services disponibles dans l'économie. ³⁴

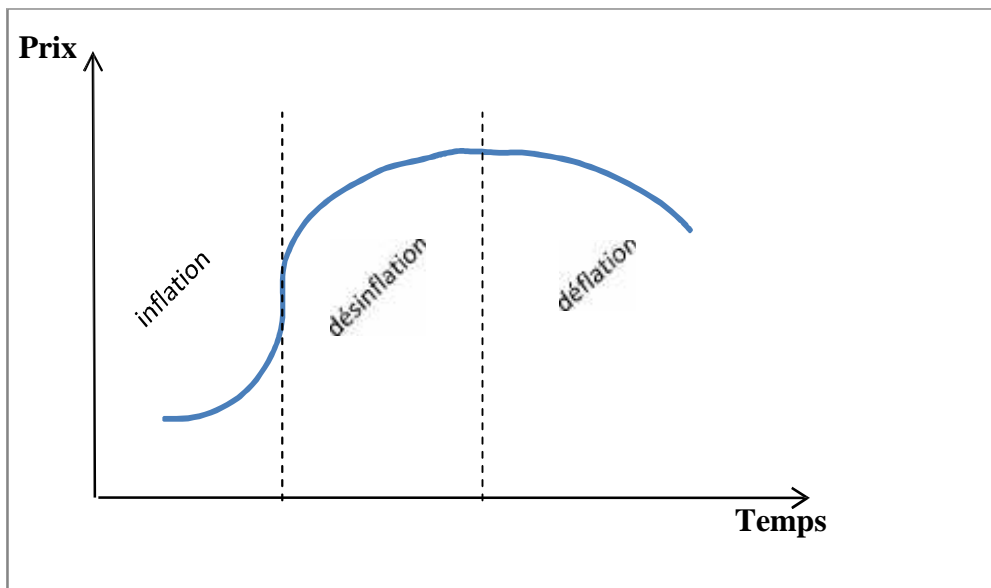
La nuance entre ces trois concepts se schématise dans le graphe suivant :

³² BERNIER, B et YVES, S Op.cit, p 319.

³³ GOUX,J-F « Inflation, Désinflation, Déflation » édition Dunod, Paris 1998, p 8.

³⁴ <http://www.andlil.com/definition-de-deflation-152320.htm>,l, (14/08/2016).

FIGURE N°4 : Cycle d'évolution du niveau général des prix



Source : élaboration personnelle

2 L'importance de l'inflation

Chaque économie doit faire face, dans son fonctionnement, à des turbulences causées souvent par l'instabilité des prix qui résulte généralement de l'inflation.

Vue son impact sur l'économie et les coûts économiques et sociaux qu'il engendre, ce phénomène devient de plus en plus inquiétant et préoccupant ; l'instabilité de l'inflation se traduit par une incertitude sur la valeur de l'argent et donc sur le pouvoir d'achat des consommateurs. En ce qui concerne les entreprises, l'incertitude sur la valeur des flux de trésorerie associés à leurs investissements rend les décisions d'investir plus difficiles, ce qui nuit à l'efficacité du système financier.

De plus, l'inflation a des conséquences qui peuvent conduire facilement à des crises économiques et même sociales à savoir : la hausse des prix à la consommation, les coûts salariaux et les perturbations dans la répartition des revenus.

3 Mesure de l'inflation

L'indice des prix à la consommation, dans ce qui suit "IPC", permet de mesurer l'évolution du niveau général des prix des biens et services achetés, en vue d'être consommés par les ménages.

Le principe est de calculer une moyenne des variations de ces prix d'une période à une autre, en les pondérant par les dépenses que les ménages leur consacrent en moyenne. Il est communément utilisé comme valeur approchée de l'inflation, même s'il ne mesure que la hausse des prix à la consommation.³⁵

Devant la complexité de la mesure de l'inflation, les indices des prix sont choisis pour l'étude de ce phénomène malgré leurs insuffisances. L'indice des prix à la consommation est le plus important de ces indices et le plus usité.

La difficulté dans le calcul de cet indice se trouve dans les variations des prix de milliers de produits qui existent sur les différents marchés et qui changent parfois dans des sens opposés, donc les statisticiens affectent des pondérations aux ensembles et groupes de produits pour résoudre ce problème mais ce n'est pas aussi facile que ça. La conception et la qualité des produits change rapidement surtout avec les nouvelles technologies qui ne cessent pas de se développer. Il y a des produits nouveaux qui apparaissent et d'autres qui disparaissent ce qui nous permet de dire que la mesure de l'inflation reste toujours imprécis.³⁶

L'inflation étant donc l'accroissement annuel des prix, elle se calcule par la formule suivante

$$\pi_t = \frac{P_t - P_{t-1}}{P_{t-1}} * 100$$

Où P_t représente l'indice des prix à l'année t et P_{t-1} celui de l'année $t-1$.

³⁵ « Manuel de l'indice des prix à la consommation, théorie et pratique », FMI, 2004.

³⁶ GREENWARLD, D. «Encyclopédie économique», economica, Paris. 1984 . p504.

L'indice des prix à la consommation n'est pas le seul indice utilisé pour mesurer l'inflation, on peut trouver également l'indice pour les matières premières, pour les prix à la construction, pour les loyers, pour les biens à l'importation...etc.

Ces indices sont utilisés pour calculer l'inflation mesurée qui se distingue de l'inflation ressentie par les consommateurs ou essentiellement par les ménages qui ne ressentent la hausse des prix que si celle-ci concerne les biens de consommation quotidienne et non occasionnelle comme celle de l'électroménager ou de la construction. Donc, la nuance est que ces produits rentrent dans le calcul de l'inflation mais les agents économiques ne perçoivent pas vraiment la variation de leurs prix.

Pour ces mêmes raisons se distinguent les deux concepts « inflation » et « coût de la vie ». Le premier concerne la moyenne des hausses de tous les prix des biens et services pondérés, le deuxième concerne la moyenne des hausses des prix des biens et services entrant dans la consommation habituelle des ménages.

4 les causes de l'inflation

L'inflation n'a pas et ne peut avoir une cause unique capable de l'expliquer si ce n'est que son degré de prédominance par rapport à d'autres facteurs. D'où la pluralité des causes de l'inflation. En effet elle peut être due à des causes différentes qui aboutissent à la manifestation de mouvements inflationnistes différents.

4.1 L'inflation d'origine monétaire

La théorie quantitative de la monnaie est l'une des théories les plus anciennes et qui ont pu survivre de nos jours. Son principe général stipule que les variations du niveau général des prix sont influencées principalement par les variations de quantités de monnaie en circulation et que toute instabilité des prix est d'origine monétaire³⁷

La formalisation la plus courante de cette théorie est celle d'Irving Fischer $M \times V = P \times T$ dans laquelle M représente la masse monétaire en circulation, V la vitesse de circulation de la monnaie, P le niveau général des prix, T le volume de transaction à assurer.

³⁷ HENRY, G-M « Le monétarisme », ARMAND COLIN, Paris, 1998, p8

La théorie du quantitativisme monétaire précise que les variations de la masse monétaire conduisent à des variations, dans le même sens, des prix. Si la quantité de monnaie augmente (diminue), le pouvoir d'achat des consommateurs diminue (augmente) et les prix augmentent (diminuent).

La signification la plus simple consiste à dire toute accroissement monétaire supérieur a celui de la production réelle se traduira (pour une vitesse de circulation de monnaie constante) par un ajustement à la hausse de l'ensemble des prix tel que la valeur globale des échanges soit égale à la nouvelle quantité de monnaie en circulation. A court terme, ou dans le cas d'un appaillage de production ne pouvant reprendre à l'augmentation de la demande la variation des prix serait proportionnelle à celle de la masse monétaire.³⁸

Pour donner à la monnaie un rôle propre et déterminant dans la formation des prix nominant, force est donc de considérer qu'il existe une offre de monnaie, fonction soit d'événement aléatoire (quantité de métal produit dans le monde), soit de la politique suivie arbitrairement par les autorités monétaires contrôlant le système Bancaire³⁹.

Selon les thèses monétaristes modernes, l'inflation est due à la mise en œuvre des politiques monétaires activistes destinées à relancer la demande. On parle d'inflation lorsque la production inélastique à court terme, ne peut répondre à la demande. On peut dire que tant que la croissance de la masse monétaire n'excède pas celle du PIB, il n'y a pas inflation.⁴⁰

L'augmentation de la masse monétaire provoque un déséquilibre. Les prix vont changer jusqu'à ce que la proportionnalité et l'équilibre soient établis.

4.2 L'inflation par la demande

L'excès de la demande globale exerce une influence considérable dans toutes les analyses de situations inflationnistes. Pour les classiques, le facteur décisif est l'offre de monnaie puisque, conformément à l'enseignement de la théorie quantitative, seul un accroissement de la quantité de monnaie en circulation peut élever le niveau général des prix.

³⁸ BIZBAKH, P « inflation et désinflation » édition la découverte, Paris1996, p.33.

³⁹ Ibid. p34

⁴⁰ BERNIER, B, YVES, S.Op.cit. p303

Pour les keynésiens, l'inflation par la demande résulte d'un excès de la demande globale nominale par rapport à l'offre en conditions de plein-emploi. En effet, elle est issue du paradigme Keynésien pour qui la monnaie est un moyen d'intervention dans l'économie afin d'assurer des objectifs nettement plus importants tels que le plein-emploi et la croissance.

Lorsque la demande est supérieure à l'offre de biens et que cette dernière ne peut s'adapter, on parle d'une élasticité faible ; cela crée de l'inflation. Cette dernière résulte d'un déséquilibre entre une demande trop forte par rapport à une offre à un prix donné. Pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, les prix augmentent (tirant la demande à la baisse car la hausse des prix décourage la consommation).

Le lien monnaie-excès de la demande devient particulièrement étroit, selon lequel l'offre de produits créés leurs propres demande : cela signifie que la demande global est constituée par l'ensemble des revenus distribués à l'occasion de la production ce qui revient à dire qu'elle est rigoureusement égale à l'offre globale en l'absence de la thésaurisation, l'excès de demande ne peut donc provenir que de l'accroissement incontrôlée des moyens de paiement mis à la disposition des demandeurs.

Mais la véritable spécificité de l'explication de l'inflation par la demande consiste à dire que la création monétaire quelque soit son importance ne sera inflationniste que dans la mesure où l'appareil de production ne peut répondre à l'accroissement de la demande. L'ajustement de l'offre –demande s'effectue alors par les prix à défaut de se faire par les quantités, et se trouve compatible avec tout état de création monétaire.

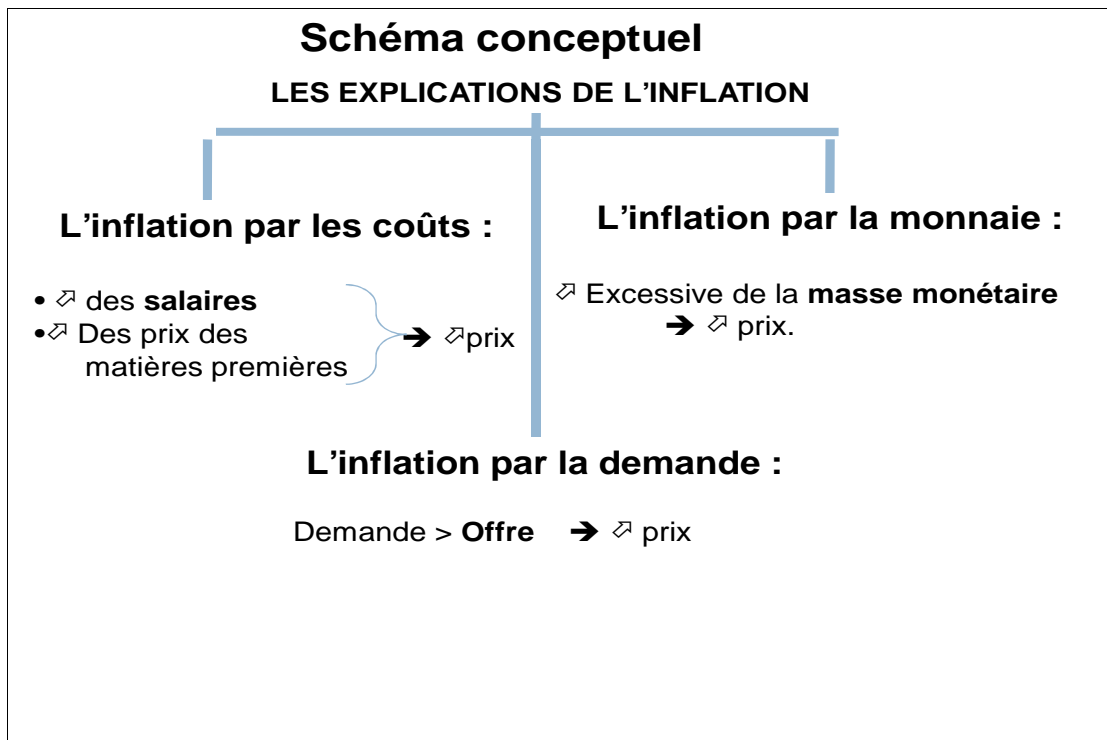
4.3 L'inflation par les coûts

Appelée aussi inflation par l'offre, elle se produit quand le prix d'une matière première, de la main d'œuvre ou de tout autre élément qui rentre dans le processus de production, augmente ; ce qui entraîne des coûts de production plus élevés et donc un produit fini plus cher.

En ce nom, Paul Samuelson définit l'inflation par les coûts comme « l'inflation résultant de L'accroissement des coûts durant les périodes de fort chômage et de faible utilisation des ressources »⁴¹

Quelle qu'en soit l'origine, la hausse des coûts de production entraîne une hausse du prix de vente, donc un phénomène inflationniste. En outre, l'inflation se propage à toute l'économie parce que les prix de vente de certaines entreprises constituent les éléments du coût de revient d'autres entreprises⁴²

Figure N°5 : Schéma conceptuel sur les causes de l'inflation



Source: Elaboration personnel.

⁴¹ SAMUELSON, P et. NAURDHAUS.W « Economie. » édition Economica, 18ème édition, 2005, p. 681

⁴² <http://www.maxicours.com/se/fiche/9/1/213919.html/tstt> ,18/07/2016

Section 2 : Les effets de l'inflation et la politique anti inflationniste

1 Les effets de l'inflation

L'inflation est un « mal » analogue à une maladie⁴³ quant elle se manifeste, l'économie enregistre des effets nouveaux non souhaitable, devant la hausse des prix qui ne cesse d'augmenter, la vie économique et sociale enregistre des effets indésirables. Ces effets sont de natures différentes selon la capacité de financement des agents et selon la période analysée.

1.1 Les effets à court terme

Selon la capacité des agents⁴⁴, on distingue trois types d'effets (plutôt micro économique) a court terme de l'inflation.

➤ L'inflation allège les dettes des agents

La charge de remboursement d'un emprunt à taux fixe, les mensualités de remboursement d'un ménage par exemple, deviennent moins lourdes à supporter dans un contexte de hausse de prix et des salaires.

L'inflation diminue le coût réel de l'endettement en fonction de la déférence entre les niveaux des taux d'intérêt nominaux et niveau général des prix, ainsi les ménages et les entreprises ont longtemps bénéficié de taux d'intérêt réel faible.

➤ L'inflation modifie la structure des revenus

Le revenu direct des ménages est composé du revenu du travail mais aussi des revenus du capital (intérêts perçus des placements sur livrets ou en obligations, et dividendes des actions retenues), en période d'inflation, les taux d'intérêts ont tendance à s'élever (pour continuer à offrir un placement rémunérateur aux épargnants-investisseurs).

Les ménages à haut pouvoir d'achat peuvent donc profiter de l'augmentation du revenu de leurs placements. A l'inverse, les ménages à revenu modeste ne peuvent guère épargner. Ils ne

⁴³ GHITTON H « La monnaie » édition Dalloz, p 580.

⁴⁴ Lorsque ses revenus (ou recettes) sont supérieurs à ses besoins (ou dépenses). Il présente donc un solde positif, ses ressources étant supérieures à ses emplois (consommation ou investissements).

profitent pas donc de cette opportunité et au final l'écart entre les revenus directs s'accroît, compte tenu du différentiel de croissance des revenus liés au rendement de l'épargne.

➤ **L'inflation tend à réduire la croissance**

La hausse du taux d'intérêts dissuade l'emprunt et incite à l'épargne (pour les ménages qui peuvent épargner).

La consommation qui est l'un des moteurs de la croissance tend à se ralentir entraînant avec elle la réduction du taux de croissance de l'économie nationale, contrairement aux deux effets précédents, il s'agit là d'un effet macro économique qui a de graves conséquences sur le long terme.

1.2 Les effets à long terme

On distingue des effets de système (ou d'environnement) et des effets macro-économiques durables sur la compétitivité, la croissance et l'emploi.

➤ **En termes d'environnement économique :**

L'inflation réduit la capacité de prévision économique des agents, accroît le risque, et provoque de l'auto-inflation, faute de capacité à prévoir l'évolution des prix sur le moyen terme, les entreprises reportent leurs projets non stratégiques compte tenu de l'incertitude des conditions de rentabilités futur des projets d'investissement. Cependant des opérations ne peuvent être repoussées (dans le domaine des transactions sur les matières premières ou sur les produits agricoles par exemple).

Dans ce cas l'entreprise s'assure en versant une prime de risque, le coût de cette prime de risque est naturellement reporté sur le prix de vente final, ce qui entretient l'inflation.

➤ **En terme macro économique**

Les conséquences sont plus perceptibles. En effet, en raison d'internationalisation croissante de l'économie, l'inflation altère la compétitivité de l'économie nationale, réduit la croissance économique, accroît le chômage et entraîne la dépréciation de la monnaie nationale sur le marché

des échanges. De même l'inflation réduit la compétitivité-produit ; avec l'inflation, le taux d'intérêt augmente, ce qui enrichi le coût des investissements des entreprises.

Le niveau des investissements est donc inversement proportionnel au taux d'intérêt, plus le taux est élevé, plus les investissements sont faibles. Les produits deviennent moins compétitifs, se vendent moins, donc les parts de marché régressent, la croissance ralentie et le chômage progresse.

2 Les Politiques anti-inflationniste

Pour réduire l'écart inflationniste. Les pouvoirs publics peuvent contracter la demande globale en utilisant des instruments macro-économiques que sont les politiques monétaires et budgétaires.

Pour bien choisir une politique anti inflationniste, il faut connaitre les causes de l'inflation. Si l'économie est en surchauffe et si la Banque centrale s'est fixé comme objectif la stabilité des prix, elle met en œuvre une politique restrictive de manière à freiner la demande globale, normalement en relevant les taux d'intérêts

Certaines Banques centrale ont choisent, avec plus ou moins de succès d'imposer une discipline monétaire en fixant le taux de change, c'est-à-dire en liant sa monnaie à celle d'un autre pays et par conséquent sa politique monétaire à celle du pays émetteur de cette monnaie.

2.1 La politique monétaire

Freiner la progression de la masse monétaire est une mesure prônée par les monétaristes. Comme à notre époque la création monétaire a été monopolisée par la puissance publique, c'est évidemment elle, et elle seule, qui est responsable de l'arrêt de l'inflation.

La politique monétaire vise à contrôler la liquidité de l'économie à travers l'offre de monnaie. Il s'agit d'une régulation des flux monétaires. Pour les monétaristes, l'inflation est due à un accroissement anormal de la quantité de monnaie par rapport au volume de la production. La solution préconisée est de mener une politique de stabilisation caractérisée par une progression

régulière de la masse monétaire à un taux constant, en relation avec le taux de croissance réel à long terme du produit national.

Le ciblage d'inflation est une politique dont la définition a évolué au fur et à mesure que se mettait en place un cadre théorique complet. Dans son acception la plus large, le ciblage d'inflation couvre toute politique monétaire consistant à se donner un objectif d'inflation quantifié et à définir les moyens et les instruments permettant d'atteindre directement cet objectif. La Banque Centrale doit intervenir pour minimiser les écarts entre l'inflation observée et la cible visée

La mise en place d'une politique de ciblage d'inflation implique selon Frédéric .S.MISHKIN⁴⁵ plusieurs éléments :

1. L'annonce publique, à moyen terme, des objectifs chiffres (des cibles) de l'inflation.
2. Un engagement institutionnel pour la stabilité des prix comme objectif principal de la politique monétaire à long terme et un engagement à atteindre la cible d'inflation.
3. Une approche d'information dans laquelle de nombreuses variables (autres que les agrégats monétaires) sont utilisées dans la prise de décisions de la politique monétaire.
4. Accroître la transparence de la stratégie de la politique monétaire à travers la communication au public et aux marchés les plans et les objectifs des décideurs de la politique monétaire.
5. Accroître la responsabilité de la Banque Centrale dans la réalisation de ses objectifs d'inflation.

Dans ce contexte, Frédéric MISHKIN et Klaus SCHMIDT-HEBBEL considèrent qu'une politique de ciblage d'inflation doit aussi réunir trois conditions plus précises⁴⁶ :

- que la Banque Centrale soit libre dans son choix de ses instruments.
- qu'elle ne s'associe pas aux soucis budgétaires du ou des Etats associés.
- qu'elle ne se fixe aucune autre cible que d'inflation.

⁴⁵ . MISHKIN F, "the economics of money, banking and financial markets", Pearson, 2009, p 401.

⁴⁶ LANDAIS, Bd « Leçons de politique monétaire », BOECK, Belgique, 2008, p255

Les expériences récentes confirment les points forts et les points faibles de la politique monétaire. En général, les économistes considèrent que la politique monétaire comme étant plus efficace pour mettre le frein à la hausse des prix.

2.2 La politique budgétaire et fiscale

La politique budgétaire est un ensemble d'actions entreprises par un Etat, sur les dépenses, les prélèvements des impôts et les emprunts, dans l'espoir d'atteindre des objectifs économiques précis. C'est donc une politique qui consiste à utiliser les variations de l'équilibre budgétaire de l'Etat pour atteindre certains objectifs. Tout comme la politique monétaire, il existe deux types de politique budgétaire qui sont une politique budgétaire expansionniste (destiné à augmenter le niveau de la demande ou de l'offre globale dans l'économie) et la politique budgétaire restrictive (destiné à réduire le niveau de la demande ou de l'offre globale).

C'est un ensemble de mesures visant à agir sur la demande de biens et services. C'est une action sur les flux réels.

2.2.1 Les effets de la politique budgétaire sur l'inflation

Certains économistes estiment que la politique budgétaire peut être utilisée pour lutter contre l'inflation. Cette action repose sur l'hypothèse que la hausse des prix a pour origine un excès de la demande globale sur l'offre globale⁴⁷

Si l'économie connaît les niveaux élevés de l'inflation, le gouvernement peut choisir d'utiliser la politique budgétaire pour tenter de réduire les niveaux de prix. Sur un point de vue économique, les dépenses publiques (G) et la fiscalité (T) sont des composantes de la demande globale et le gouvernement a la capacité d'influencer ces composantes avec l'intention de manipuler la position de la courbe de demande globale. Une augmentation des impôts (par exemple impôt sur le revenu) permettra de réduire le revenu disponible des consommateurs qui à leur tour les forcer à consommer moins. Lorsque la consommation dans une économie diminue .la demande globale tombe et par conséquent la baisse des niveaux de prix. La même

⁴⁷ BERNIER,B, YVES,S, Op.cit. , p. 451

chose s'applique lorsque le gouvernement réduit ses dépenses (c'est-à-dire services soins de santé, les dépenses militaires d'éducatons, etc....).

On conclue que quant l'inflation trouve sa source dans un excédent de demande, les mesures prises seront une diminution des dépenses publiques ou augmentation des impôts

Le respect strict de la règle de l'équilibre budgétaire peut conduire à des situations inverses à celles qu'on poursuit, à savoir la stabilité des prix, l'inflation peut très bien coexister avec un budget en équilibre voir en excédent. C'est donc la nature des dépenses et des recettes publiques qui alimentera les tensions inflationnistes.

Du coté des recettes fiscales, il serait indiqué de réduire le taux de certains impôts indirectes (droits de douanes, TVA) pour calmer la fièvre inflationniste.

Le système fiscal ne s'ajuste que lentement à l'inflation, celle-ci la déforme progressivement en déviant certaines mesures de leur objectif initial, aussi ; devra-t-on utiliser plus efficacement la fiscalité mais gardant a l'esprit qu'il s'agit d'une « arme à double tranchant »⁴⁸. Son rôle essentiel consistera à frapper lourdement les rentes d'origine spéculatives, surtout celle qui permet l'existence de climat permanent de pénuries.

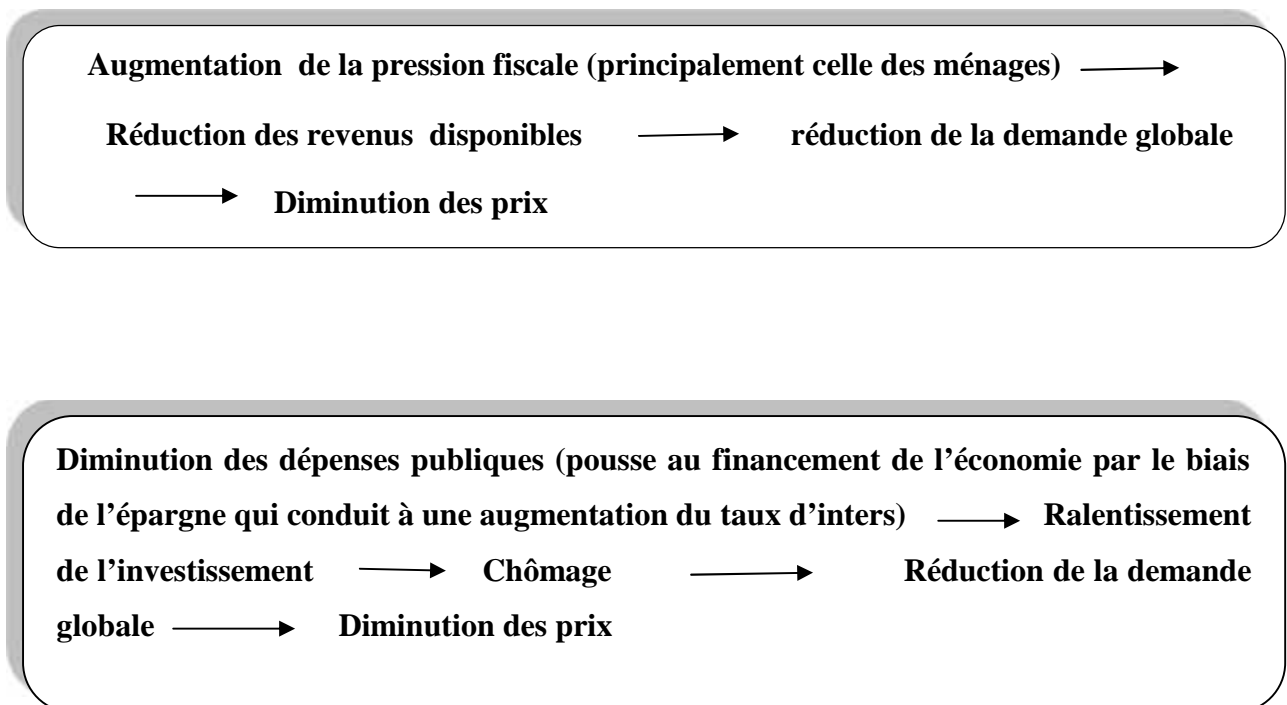
En somme, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que le maniement de la politique budgétaire et fiscale est très délicat, en effet, l'utilisation des instruments budgétaires doit tenir compte de la lourdeur des procédures d'élaboration du budget et donc, de l'impact différé dans le temps des mesures prises.

Ainsi, par exemple, si on veut réduire le revenu disponible de certaines couches sociales, en instituant un impôt nouveau ou une sur-taxation, on doit tenir compte des délais nécessaires entre la décision et son entrée en vigueur.

⁴⁸ « Une arme à double tranchant » à titre d'exemple le relèvement du taux de certains impôts indirectes pour limiter la consommation en l'imposant fortement aura pour conséquences, une hausse des prix qui se diffusera à d'autres produits sous l'effets de la solidarité des prix de même qu'un relèvement du taux des impôts directs « écrémer » des profits au-delà d'un certains seuil de risque d'aboutir à une répercussion sur les prix de revient et portant , sur les prix

Il convient de noter toutefois que la réduction des dépenses publiques et des revenus à destination de certaines catégories revient à agir indirectement sur la demande qui est un déterminant fondamental des prix, or l'action sur la demande ne résout pas nécessairement la hausse des prix. En effet, il est difficile de combattre l'inflation en s'attaquant à la demande, car de nombreux effets risquent de faire échouer une telle tension.

Figure N°6 : Explication schématique de la politique budgétaire



Source : élaboration personnelle

2.3 La politique prix, revenu

A côté des instruments classiques de régulation macroéconomique, ont souvent été mis en place des moyens d'intervention plus microéconomiques pour lutter contre l'inflation : le contrôle des prix et la politique des revenus.

2.3.1 Le contrôle des prix

Il s'agit d'interdire les hausses des prix de divers biens et services, pendant une période déterminée. L'Etat peut pratiquer une politique de lutte contre l'inflation très interventionniste en fixant les prix des biens vendus par les commerçants (c'est le cas par exemple pour le pain, bien

sensible) et condamner ceux qui ne respectent pas ces prix. Par ailleurs, le Conseil de la Concurrence et la D.G.C.C.R.F (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) a la responsabilité de veiller sur l'existence d'une concurrence (lutter contre les oligopoles, les monopoles, les ententes, les abus de position dominante entre autres).

C'est une politique qui s'attaque aux effets de l'inflation (la hausse des prix) plus qu'à ces causes profondes ; elle consiste, selon les circonstances, soit à bloquer artificiellement les prix ; soit à administrer leurs évolutions. Les diverses mesures de contrôle des prix des biens et services du secteur concurrentiel se sont souvent accompagnées de mesure de freinage de la progression des tarifs publics, qui ont par ailleurs longtemps dégradé la situation financière des entreprises publiques. Cependant, l'efficacité de la réglementation des prix apparaît doublement contestable :

- Tout d'abord parce que le blocage, s'il brise momentanément l'inflation, ne permet pas de la juguler durablement ;
- Ensuite parce que toute administration des prix est peu rationnelle dans une économie de marché ou la liberté de fixation des prix est érigée en principe.

2.3.2 La politique des revenus

Il s'agit de freiner la hausse des revenus pour réduire les tensions inflationnistes. L'expérience montre qu'il ne peut y avoir de véritable contrôle des prix sans contrôle des salaires composante essentielle des coûts de revient des entreprises, les salaires ont été ainsi, à des fins de lutte contre l'inflation et de réalisation de certains objectifs sociaux, l'objet de réglementations variées dans le cadre de la «politique des revenus».

Etant donné que les principaux objectifs de la politique des revenus sont la fixation pour une période donnée, des normes non inflationnistes de progression des revenus nominaux et l'assurance d'une meilleure répartition de la richesse créée, les gouvernements sont alors amenés à adapter leurs objectifs dans la lutte contre l'inflation. D'une part, ils exercent un contrôle des variations des salaires en fonction de l'évolution de multiples variables économiques : taux de croissance, productivité du travail au niveau naturel et par branche de production. D'autre part, dans un souci de répartition non inflationniste des fruits de la croissance, les pouvoirs publics

peuvent par exemple procéder à une redistribution des revenus ou de la fortune par le biais de la politique fiscale et des transferts.

Une politique de revenu est une tentative d'influer directement les salaires et autres revenus. Supposons que l'Etat veuille faire baisser l'inflation de 10 à 5%. Il parvient à persuader tous le monde de limiter les salaires à une augmentation de 5%, la hausse des prix tombera de 5%, si cette transaction se traduit suffisamment vite, les salaires réel n'en suffiront pas.

La politique des revenus vise à contrôler les prix et les salaires pour lutter contre l'inflation tout en évitant une récession elle consiste à contrôler le revenus des déférents groupes sociaux⁴⁹. L'adoption de principes directeurs et des normes d'progression des revenus, prenant en compte la productivité sont les mesures les plus souvent mises en avant, les politiques de revenus, y compris le contrôle des prix ont était pratiquement partout⁵⁰

3 Avantages du ciblage d'inflation

Non seulement il constitue un cadre pouvant améliorer la performance de la politique monétaire, le ciblage d'inflation a plusieurs autres avantages :

En adoptant une telle stratégie, les autorités monétaires n'utilisent pas une seule variable mais toute l'information disponible pour prendre les meilleures décisions de la politique monétaire.

Le plus grand avantage du ciblage d'inflation est qu'il peut être compris par le public ce qui augmente sa transparence. Ainsi, une annonce explicite d'une inflation chiffrée et le choix de la stabilité des prix comme objectif prioritaire ne font que renforcer la responsabilité de la Banque Centrale, ce qu'elle peut utiliser pour accroître sa crédibilité et sa transparence. De plus, ca lui permet d'atténuer le problème d'incohérence temporelle. En effet, ce problème provient généralement des pressions politiques exercées sur la Banque Centrale afin de mener une politique expansionniste dans le but de relancer la production et l'emploi.

La confiance du public dans la Banque Centrale et ses capacités d'atteindre les objectifs fixés permet aux agents de fonder leurs anticipations avec plus de certitude. Cela concerne principalement les anticipations des consommateurs quant à la valeur future de leur pouvoir d'achat, de leurs revenus et de leurs épargnes.

⁴⁹ CLERC ,D , OP.cit ;p,135

⁵⁰ BERNIER, B, YVES, S .Op. Cit. , P.462

La politique de ciblage d'inflation se distingue des autres politiques par le fait qu'elle prend en compte les chocs domestiques. En effet, la nature de ces chocs traduit un autre atout de cette politique qui est sa flexibilité ce qui permet aux décideurs de modifier leurs action suite a des chocs d'offre par exemple, cela assure la capacité de cette politique de trouver des solutions optimales.

Les expériences des pays optant pour le ciblage d'inflation confirment les avantages cites ci dessus et montrent des résultats positifs après l'adoption de cette politique mais ca n'écarte pas l'existence des inconvénients et des difficultés de sa mise en œuvre.

4 Les coûts de la lutte contre l'inflation

Les avantages de maintenir un taux d'inflation peu élevé doivent être compensés par les coûts d'une telle mesure. Ceux-ci dépendent évidemment des moyens mis en œuvre pour lutter contre l'inflation. Quel que soit les instruments spécifiques utilisés pour la lutte contre l'inflation entraîne généralement une augmentation du taux de chômage. Du moins dans le court terme, avec un risque de ralentissement de la croissance à moyen terme.

Par expérience, les responsables se sont rendu compte que ramener l'inflation à la baisse est une préoccupation majeure. La raison est qu'une fois que les gents en sont venus à anticiper une inflation persistante, ramener l'inflation a la baisse est douloureux.⁵¹

Des tentatives répétées pour maintenir le chômage au-dessous du taux naturel entraînant une inflation accélérée qui est intégrée dans les anticipations. Pour réduire les anticipations inflationnistes, il faut inverser le processus en adoptant des politiques restrictives qui maintiennent le taux de chômage au-dessus du taux naturel pendant une période prolongée. On appelle le processus consistant à ramener à la baisse une inflation dans les anticipations la désinflation⁵²

Par ailleurs, il convient de faire remarquer que le maintien, dans le temps, du taux d'inflation à un niveau aussi bas nécessite de la part des politiques, un nombre considérable d'efforts à

⁵¹ KRUGMAN, P. ROBIN, W. « Macroéconomie, Paris, » Octobre 2009, p 783

⁵² Est un ralentissement de l'inflation ou une baisse ponctuelle du niveau général des prix, et elle peut être le fruit d'une politique économique "de déflation" menée par un gouvernement.

fournir dans la gestion et la coordination des politiques économiques. Ainsi, il apparaît légitime d'évaluer les avantages et les coûts qu'impliquent de niveaux bas d'inflation.

Pour une économie ayant connu des épisodes d'hyperinflation, la politique de désinflation est favorable. Cependant, sa vitesse doit être adaptée à l'environnement concerné afin de ne pas pénaliser la fonction de bien – être social. Autrement dit, une inflation trop faible pourrait avoir des conséquences négatives pour l'activité économique, et la déflation doit être évitée à tous prix⁵³.

⁵³ KIMBAMBU J-P, VANGU T « Evaluation du Coût de la Désinflation en Rép. Dém. Congo », p 2

CONCLUSION

Nous pouvons conclure que l'inflation est un phénomène dont les causes sont multiples et les conséquences peuvent détruire l'économie et nuire au bien-être de la nation et ce à cause des corrélations qui lient ce phénomène aux autres variables économiques. Par conséquent, un contrôle continu et efficace de l'inflation pourrait être une solution clé des différents problèmes que rencontre une économie dans son fonctionnement.

Pour lutter contre l'inflation, beaucoup de Banques centrales la considèrent comme une préoccupation principal de leurs politiques monétaires et utilisent certaines règles pour atteindre leur objectif de stabilité des prix. Les formes de lutte contre l'inflation n'ont pas cesse de se développer mais la façon de les adopter diffère d'un pays a un autre.

La mise en place de cette politique nécessite un ensemble de conditions et il est tout à fait logique que le contrôle de l'inflation en est une parce que c'est le point de départ de l'établissement de cette règle. De plus, assurer la stabilité des prix n'est pas juste une condition mais ça doit être un objectif principal de la politique monétaire.

Chapitre III :

**Genèse sur la mise en œuvre
de la politique monétaire en
Algérie (cas de BA)**

Introduction

Un travail théorique ne peut être complet, efficace et générateur de valeur ajoutée s'il n'est pas suivi d'une démonstration pratique mettant en exergue tous les résultats qu'un chercheur a pu réaliser après des efforts largement considérables en collecte d'informations nécessaire.

Les chapitres précédents nous ont renseignés sur le cadre théorique surplombant la politique monétaire et l'inflation. Ils nous ont notamment éclairés sur les différentes politiques de lutte contre l'inflation. Dans ce chapitre, nous allons, d'une part utiliser l'enseignement acquis de la première partie afin de repérer au mieux la conduite de la politique monétaire en Algérie ; et d'autre part, ses principales évolutions. Ce double exercice se fera à l'aide d'une étude descriptive dans un premier temps et d'une étude économétrique dans un deuxième temps.

Cependant, nous commençons ce chapitre par une première section dont le but de présenter l'organisme d'accueil de notre stage pratique, à savoir, la Banque d'Algérie.

Au delà de sa mission de stabilité des prix, et vu le thème autour duquel tourne notre travail : l'efficacité de la politique monétaire sur le taux d'inflation, la Banque d'Algérie est la structure d'accueil la plus appropriée pour notre stage pratique.

Dans la deuxième section nous allons développer la conduite de la politique monétaire en Algérie et ses principales évolutions du cadre réglementaire.

SECTION 01 : Aperçus sur la Banque d'Algérie (BA)

La Banque d'Algérie est un établissement national doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière, la Banque d'Algérie est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers.⁵⁴

1 Présentation de la Banque d'Algérie

La Banque Centrale d'Algérie fut créée par la loi numéro 62-144 votée par l'Assemblée constituante le 13 Décembre 1962, portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale.

Des aménagements furent apportés au cours des années 70 et le début des années 80. La réforme du système financier, tant dans son mode de gestion que dans ses attributions, devenait néanmoins impérative.

La loi n° 86-12 du 19 Août 1986 portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien.

C'est ainsi que la Banque Centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'étaient revus ses rapports avec le Trésor Public. Ces aménagements se sont toutefois avérés peu adaptés au nouveau contexte socio-économique marqué par de profondes réformes. La loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit avait redéfini complètement la configuration du système bancaire algérien.

⁵⁴. DJERRAH N. « Stress tests : approche systémique, cas de la BA » mémoire DSEB. Ecole supérieure de banque. Octobre 2015 .p.81

2 Rôles et Missions⁵⁵

En vertu des dispositions de la loi n°10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, la Banque d'Algérie a pour missions :

- Elle maintient les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie dans le domaine de la monnaie, du crédit et du change.
- Elle établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer.
- Elle établit les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée.
- Elle détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence,

notamment celles concernant :

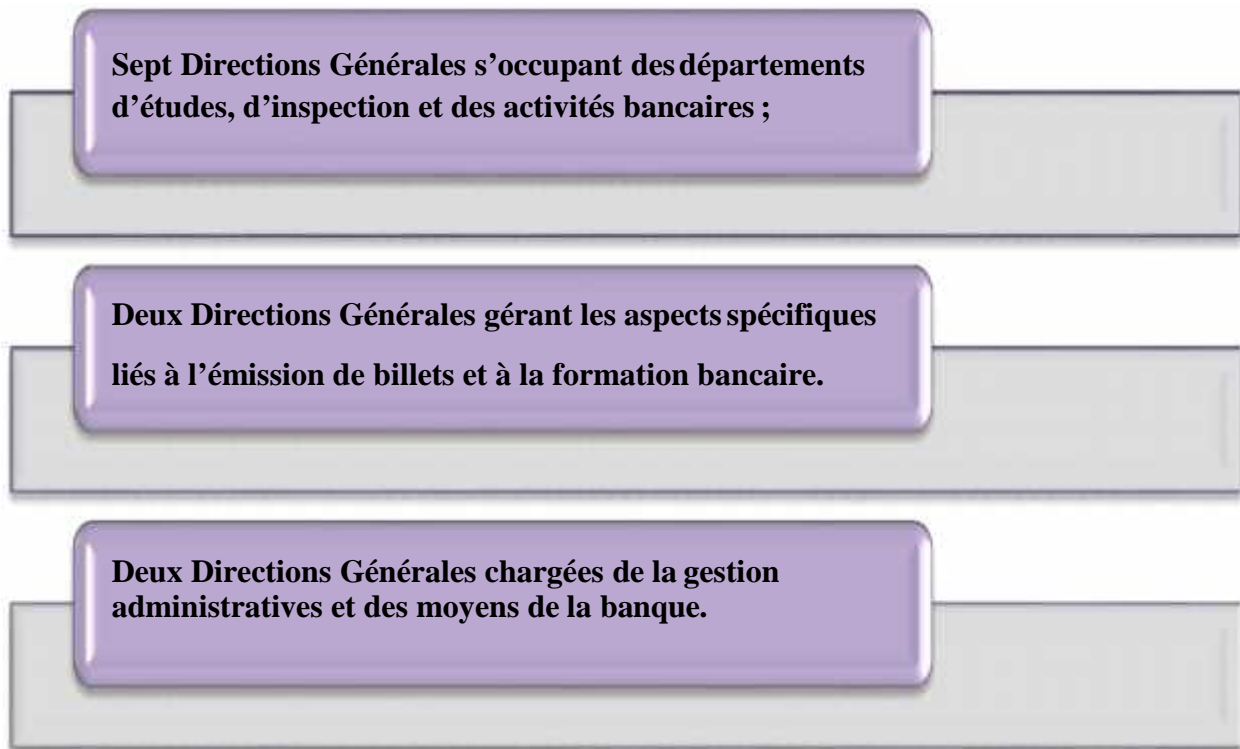
- Les ratios de la gestion bancaire ;
- Les ratios de liquidités ;
- L'usage des fonds-risque en général,...etc.

⁵⁵ Site web de la Banque d'Algérie <http://www.bank-of-algeria.dz> ; (05/08 /2016)

3 Organisation

Pour mener à bien ses missions, la Banque d'Algérie⁵⁶ est organisée au niveau central en :

Figure N°7 : Organisation centrale de la Banque d'Algérie



Source : cite de la Banque d'Algérie

⁵⁶ Les détails sur l'organigramme de la banque d'Algérie sont donnés en annexe 01.

SECTION 02 : la politique monétaire en Algérie

Afin d'analyser l'influence de la politique monétaire sur l'inflation en Algérie, il est nécessaire de présenter d'abord l'évolution de cette politique et les lois ainsi que les réformes adoptées à chaque période

1 La conduite de la politique monétaire

« La politique monétaire peut être définie comme le volet de la politique économique visant à influencer l'évolution de la masse monétaire et les taux d'intérêts, par ce biais l'inflation, la croissance, l'emploi et le taux de change ». ⁵⁷

En Algérie, la politique monétaire a considérablement évolué. La réforme bancaire et monétaire de 1990 lui a attribuée une nouvelle conception en donnant une large autonomie de gestion aux autorités monétaires. Cette politique avait comme objectif de lutter contre l'inflation et de dynamiser le système bancaire.

Ces réformes ont porté sur :

- Un contrôle de la masse monétaire ;
- une régulation monétaire effectuée grâce à une panoplie d'instruments permettant le contrôle de la liquidité bancaire ;
- Un refinancement des banques désormais sur le marché monétaire, la Banque Centrale N'étant plus considérée comme prêteur en dernier ressort

Après la période de stabilisation et d'ajustement (1991 et 1994-1998), l'évolution macroéconomique depuis le début des années 2000 a été marquée par un excès de liquidité sur le marché monétaire, sous l'effet de l'accumulation soutenue des réserves officielles de change. Cela a fait émerger les avoirs extérieurs comme une des principales sources d'expansion monétaire en Algérie, à mesure que la progression significative des crédits à l'économie est récente. Parallèlement, dans le cadre d'une gestion prudente des surcroîts de ressources, l'accumulation soutenue des ressources dans le fonds de régulation des recettes et la réduction de la dette extérieure (2004-2006) ont contribué à atténuer l'expansion des liquidités dans l'économie nationale.

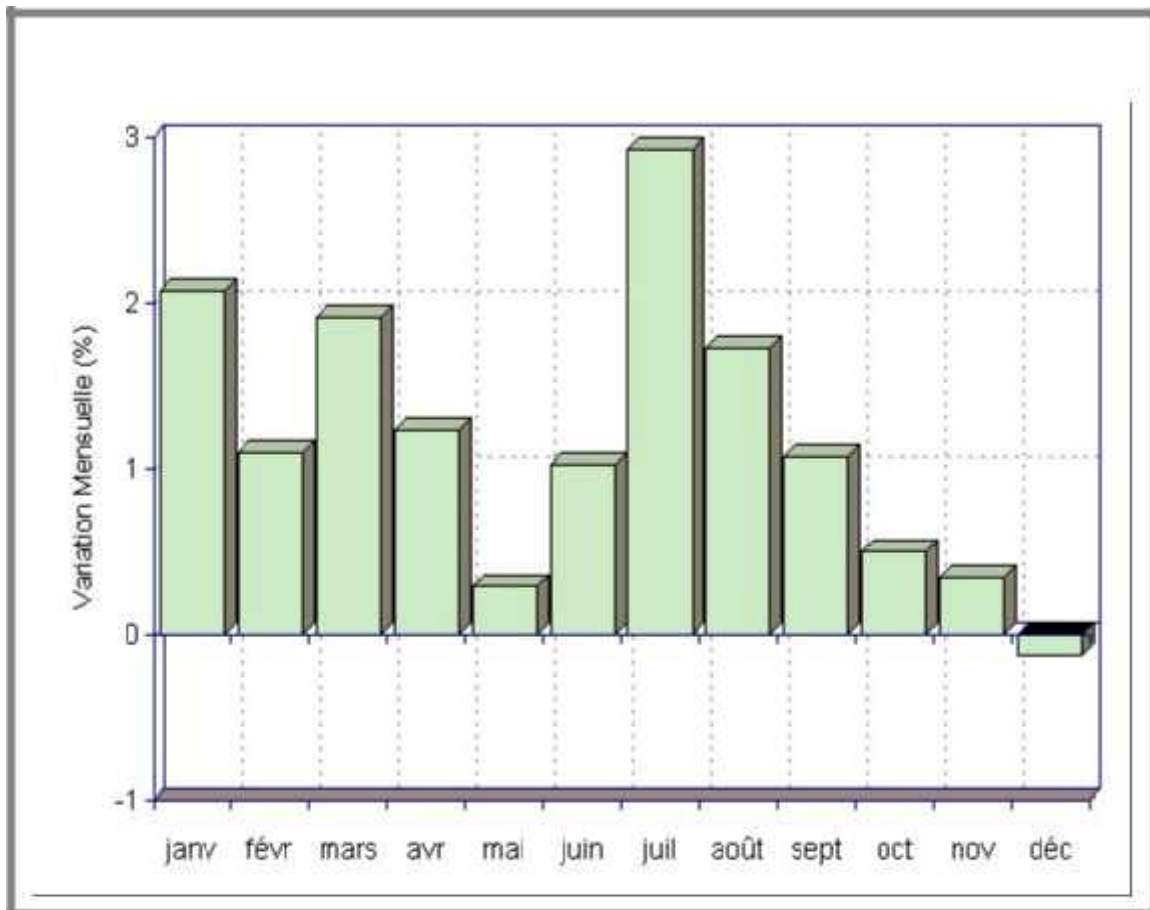
⁵⁷ FAUGERE J-P « La monnaie et la politique monétaire » édition du seuil, juin 1996, p.46.

Contrairement au choc externe de 2009 qui s'est conjugué à un taux de croissance de la masse monétaire historiquement bas, l'année 2014 a enregistré une reprise significative de l'expansion monétaire, tirée par une forte croissance des crédits à l'économie. Il s'agit là d'une forte expansion monétaire en situation de choc externe, puisque le compte courant de la balance des paiements a enregistré un déficit en 2014, après quatorze années consécutives d'excédent. C'est dans un tel contexte de choc externe intervenu à partir du début du second semestre et en phase avec l'objectif d'inflation, que la Banque d'Algérie a continué à résorber en 2014 l'excès de liquidité sur le marché monétaire au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de politique monétaire, tenant compte des objectifs quantitatifs intermédiaires.

L'émergence de l'excès de liquidité à partir du début de l'année 2002 a amené la Banque d'Algérie à mettre en place, à partir d'avril 2002, des instruments de résorption de l'excès de liquidité le marché monétaire, alors que les années 1990 ont été marquées par une crise de liquidité. Depuis fin 2001, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, en raison de l'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire. Contrairement à l'année 2009 qui avait enregistré une contraction de la liquidité bancaire (- 14,01 %), suivie par son expansion au cours des années 2010 à 2012, l'année 2014 a enregistré une progression modérée en la matière (1,4 %), en dépit du choc externe. La liquidité bancaire s'est accrue de 38 milliards de dinars, supportée par l'augmentation des dépôts bancaires du secteur urbanisme.⁵⁸

⁵⁸ Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014, pp .125.135.

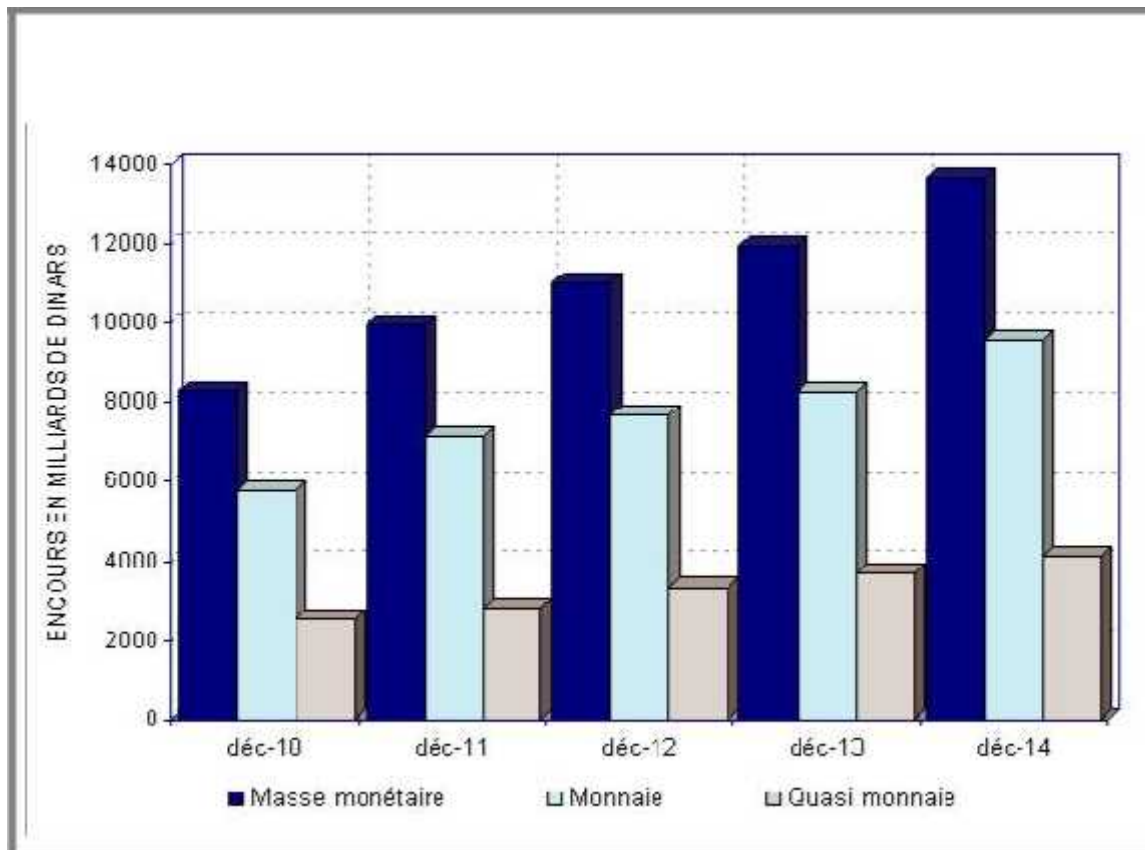
Figure N°8 : Evolution de la monnaie fiduciaire (2014)



Source : Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014.p.135

Cette figure nous montre que la masse monétaire a subi de grande variations durant l'année 2014, cette année a été suivie d'un pic durant le mois de juillet

Figure N°9 : MASSE MONETAIRE



Source : Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014.p.135

A la faveur du dernier amendement de la loi relative à la monnaie et au crédit, le législateur a opéré une redéfinition de la mission de la Banque d'Algérie, très importante pour la conduite de la politique monétaire. Ce changement institutionnel majeur précise, en effet, le mandat assigné à la Banque d'Algérie qui se voit désormais explicitement charger de «veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire». Ce changement serait de nature à lui permettre d'asseoir une politique monétaire favorisant la primauté de l'équilibre monétaire³ tel qu'il est représenté par l'expression la plus simple en termes de stabilité des prix.

2 Evolution du cadre légal et réglementaire de la politique monétaire

La politique monétaire en Algérie est passée par différentes phases depuis l'indépendance à nos jours. L'année 1990 a marqué un grand tournant pour le rôle de la politique monétaire dans l'ensemble de la politique économique en Algérie.

2.1 La politique monétaire avant 1990

Durant cette période, la politique monétaire est marquée essentiellement par le mode centralisé de l'économie algérienne. Durant ces années, la politique monétaire a connu deux principales périodes :

-La période 1962–1969, caractérisée par la récupération du pouvoir monétaire, « nationalisation » du système bancaire et l'introduction de la planification.

-La période 1970–1989, caractérisée par la systématisation de la planification centralisée impérative accompagnée de la réforme financière consacrant la suprématie du plan sur la monnaie, le système bancaire et la politique monétaire.

2.1.1 La période 1962 – 1970

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat algérien récupérait sa souveraineté monétaire à travers la création de l'institut d'émission dénommé « Banque Centrale d'Algérie »⁵⁹ et de sa monnaie nationale le « Dinar Algérien »⁶⁰. Outre les missions d'institut d'émission, la BCA exerce les fonctions dévolues à toute Banque Centrale, à savoir : la fonction de banque des banques, fonction de banque de l'Etat et la fonction de banque des changes.

La création de la BCA s'est faite avec la promulgation de la loi n° 62-144 du 13 décembre 1962. Cette dernière a défini clairement les statuts de la BCA ainsi que la conduite de la politique monétaire, ses objectifs, ses instruments et le degré d'autonomie de l'institut d'émission. Les objectifs de la politique monétaire sont contenus dans l'alinéa premier de l'article 36 des statuts de la BCA, dont les missions ont été définies comme suit : « *La Banque Centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale,*

⁵⁹Loi n° 62-144 du 13 Décembre 1962, relative à la création et fixant les statuts de la Banque centrale d'Algérie.

⁶⁰Loi n° 64-11 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale.

en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie ».

Les instruments de la politique monétaire prévus dans les statuts sont de type indirect. Autrement dit, le fonctionnement de la BCA reste conforme à celui que lui définissent les lois de l'économie politique, à savoir, l'indépendance de l'autorité politique et l'intervention indirecte dans la conduite de la politique monétaire. Ces instruments principalement sont :

- Le réescompte et la prise en pension des effets privés et publics;
- Les avances gagées sur l'or ou devises étrangères, réserves obligatoires⁶¹;
- L'open market : c'est-à-dire l'intervention sur le marché monétaire interbancaire, appelé alors « marché libre », dans le but de réguler la liquidité des banques en leur achetant ou en leur vendant des effets publics ou privés ;

L'appréciation du degré d'autonomie de la BCA quant à la formulation et la conduite de la politique monétaire peut se faire à travers la manière avec laquelle sont constitués les organes dirigeants ainsi que leurs prérogatives. D'après la loi 62-144⁶² : « *La BCA est constituée sous forme d'établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. De ce fait, l'Etat délègue à la Banque Centrale un de ses droits régaliens celui de battre monnaie. Par cette délégation, l'Etat oblige la BCA, d'une part, à donner au gouvernement les moyens de contrôle requis pour les opérations d'émission de monnaie, et d'autre part, à assurer à la direction de la Banque la stabilité et l'indépendance indispensable à l'exercice objectif de sa mission, tout en organisant une liaison permanente et, une collaboration active entre les pouvoirs publics et l'institut d'émission ».*

A la lecture de loi précitée, il en ressort plusieurs ambiguïtés quant au degré d'autonomie de la BCA. Aussi, l'alinéa 2 de l'article 36 ne préconise que la BCA «*est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler par tous les moyens appropriés la distribution du crédit, dans le cadre de la politique définie par les pouvoirs publics ».* En d'autres termes, cet article montre que la BCA ne pouvait décider seule de la conduite de sa politique monétaire.

⁶¹ Selon l'article 48 de la loi n° 62-144 du 13 Décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la Banque centrale d'Algérie.

⁶² Loi n° 62-144 du 13 Décembre 1962, relative à la création et fixant les statuts de la Banque centrale d'Algérie

2.1.2 La politique monétaire en économie planifiée : 1970-1989

Durant cette période, le rôle de la banque centrale était essentiellement le financement des entreprises publiques (investissements planifiés).

Durant cette même période et après le choc pétrolier de 1986 qui a révélé les dysfonctionnements du modèle économique adopté, il ya eu l'adoption de la loi n° 86-12 du 19/08/1986 relative au régime des banques et du crédit modifiée et complétée en 1988 qui confirme, de manière claire, le principe de la suprématie du plan sur le marché : introduction du plan national du crédit (PNC) qui détermine les objectifs à atteindre en matière de collecte des ressources, de monnaie, des priorités et des règles à observer dans la distribution du crédit.⁶³

Des instruments de la politique monétaire ont été réactivés

- Le taux de réescompte, uniforme et stable depuis son institution en 1972, a connu sa première variation à la hausse en 1986 passant de 2,75% à 5% puis à 7% en 1989 ;

- Un plafond de réescompte pour le refinancement des banques a été institué ;

- Le marché monétaire, auparavant simple pourvoyeur de liquidités à des taux administrés, a été réorganisé.

Conséquence de la réforme de 1970:

- Le recours à la monnaie centrale est automatique en cas d'insuffisance de ressources ;
- Refinancement automatique des banques auprès de la Banque: la monobanque ;
- Relâchement de la contrainte budgétaire des entreprises publiques en matière de dépenses d'investissement et développement du crédit à court terme et des découverts automatiquement refinancés auprès de la BCA jusqu'aux années 1993, 1994 ;
- La restructuration financière et organique des entreprises publiques en 1982/83 à engendrée une aggravation du déficit budgétaire financé par la Banque central d'Algérie.

2.2 La politique monétaire après 1990

Après les années quatre-vingt dix, on va étudier la politique monétaire sur deux périodes la première allant de 1990 à 2000 et la deuxième depuis 2000 à la période actuelle.

2.2.1 La période allant de 1990 à 2000

Ce n'est qu'en 1990, à la faveur de la loi sur la monnaie et le crédit, le système bancaire est redevenu un système à deux niveaux : une Banque centrale et plusieurs banques de second rang (commerciales).

La réforme, axée autour de la loi 90-11 du 14 avril 1990, vise à remettre définitivement fin à la crise d'endettement et à l'inflation, et leur substituer le financement par les fonds propres et l'épargne, ainsi que la régulation de marché⁶⁴.

Il a été introduit avec ce système essentiellement les innovations suivantes :

- La séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire : afin de limiter le financement monétaire des déficits publics, un plafond est fixé pour les avances en compte courant accordées par la Banque d'Algérie au Trésor : 10% des recettes ordinaires de l'Etat constatées au cours du précédent exercice budgétaire et sont remboursables dans un délai de 240 jours⁶⁵. En outre, au titre de la démonétisation du lien entre la banque centrale et le trésor, la dette antérieure de ce dernier est consolidée et doit être remboursée sur 15 ans⁶⁶.
- Le refinancement automatique des banques auprès de l'institut d'émission a été abandonné, la banque centrale n'acceptant de refinancer que sur la base de présentation par les banques d'effets bancables. Les banques vont se trouver ainsi dans l'obligation d'organiser leur activité de façon à la rendre éligible à la monnaie centrale.
- Des normes et des ratios de gestion (livre IV de la loi 90-10) ont été imposés aux banques, les obligeant ainsi à suivre et à sur leur clientèle d'entreprises, les règles prudentielles, de la commercialité, de l'éligibilité au crédit bancaire et de la viabilité. Désormais, l'accès des entreprises au crédit est tributaire de sa bonne surface financière, de la viabilité et de la rentabilité du projet qu'elle entend financer.

⁶⁴ www.bank-of-algeria.dz. (13/O9/2016)

⁶⁵ Article n°73 de la loi 90-10, relative à la monnaie et le crédit.

⁶⁶ Article n°213 de la loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit.

Par ailleurs, le cadre régissant la politique monétaire ainsi que son évolution sont tracés dans la loi portant sur la monnaie et le crédit qui a permis d'activer le rôle de la politique monétaire en tant que politique de régulation conjoncturelle de l'économie algérienne. En effet, la loi a institué les organes, les instruments et les mécanismes indispensables à la construction de la régulation monétaire en Algérie. Dans ce cadre, le premier organe mis en place était le conseil de la monnaie et du crédit. Comme le précise la loi 90/10 « *le conseil de la monnaie et du crédit est investi de pouvoirs en tant qu'autorité monétaire qu'il exerce en édictant des règles bancaires et financiers* »⁶⁷. Cet organe conçoit, formule et arrête les objectifs et les instruments de la politique monétaire et de crédit que les structures techniques de la banque centrale mettent en œuvre. Le deuxième organe était la banque d'Algérie considérée comme « organe exécutif », elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit.

Les objectifs de la politique monétaire selon la loi 90-10 :

-L'article 55 de la loi 90/10 définit l'objectif final de la politique monétaire :« *La banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie* ». L'objectif ultime de la politique monétaire est donc de maintenir la stabilité des prix, autrement dit réaliser une progression limitée de l'indice des prix à la consommation.

-Avec la nouvelle réforme monétaire –règlement n°90-08 du 14 août 1991 - qui vise à mettre en place les mécanismes de marché monétaire, il s'avère nécessaire que les taux d'intérêts soient déterminés par la confrontation de l'offre et de la monnaie sur le marché des capitaux.

⁶⁷ Article n°44 de la loi 90-10. Relative à la monnaie et le crédit.

Tableau n°1 : La structure des taux d'intérêt en Algérie durant la période 1991-1999.

Année	Du 10-1991 au 04-1994	A partir de 04-1994	A partir de 12-1995	A partir de 12-1997	A partir de 12-1998	A partir de 12-1999
Taux de réescompte (%)	11.5	15.0	14.0	13.0	9.5	8.5
Taux créditeurs des banques (%)	12-16	16.5-18	16.5-18	8.5-12	8.5-12	8.5-10
Taux débiteurs des banques (%)	15-20	18-25	19-24	17-21.5	9-13	8.5-11.3

Source : Banque d'Algérie

Tableau n°2 : l'évolution du taux d'inflation (1990-1999)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taux d'inflation (%)	16.65	25.88	31.66	20.54	29.04	29.77	18.67	5.73	4.95	2.64

Source : Banque d'Algérie

L'inflation annuelle moyenne mesurée par l'indice de prix à la consommation s'est établit à 2,64 en 1999 (4,95 en 1998) confirmant une baisse d'inflation qui a suivie le pic de 1992 (31,61 contre 25,88 en 1991).

Les instruments de la politique monétaire durant cette période ⁶⁸:

- Les interventions de la banque centrale sur le marché monétaire : selon l'article 76 «La Banque centrale peut, dans les limites et suivant les conditions fixées par le conseil, intervenir sur le marché monétaire et, notamment, acheter et vendre des effets publics ayant moins de six (6) mois à courir et des effets privés admissibles au réescompte ou

⁶⁸ <https://ar.scribd.com/doc/58935668/Rapport-Politique-Monetaire-en-Algerie>. (02 /09 /2016)

aux avances. En aucun cas, ces opérations ne peuvent être traitées au profit du Trésor, ni des collectivités émettrices ».

- Le réescompte d'effets publics et privés;
- L'open market : vente et achat d'effets publics et privés ;
- La prise en pension d'effets publics et privés ;

La réserve obligatoire. Le taux de réserve obligatoire ne peut dépasser, en principe 28% des montants servant à la base de calcul.

2.2.2 La politique monétaire depuis 2000 à la période actuelle⁶⁹ :

Après plus d'une décennie de mise en œuvre de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie a été ajusté en 2003 par stipule que : « *La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie .A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes* ». ⁷⁰

Les objectifs de la politique monétaire et l'instrumentation en la matière sont fixés par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), en tant qu'autorité monétaire. Il en résulte que la mise en œuvre de la politique monétaire, sur la base d'un cadre réglementaire pertinent, est confiée à la Banque d'Algérie qui doit veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie nationale.

Il importe de souligner que ce nouveau cadre légal a laissé une plus grande flexibilité à l'autorité monétaire, le Conseil de la monnaie et du crédit, en matière de développement de l'instrumentation monétaire pertinente. En effet, le Conseil de la monnaie et du crédit est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003, de pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire. ⁷¹

⁶⁹Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014, p.125.

⁷⁰ Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, article 35.

⁷¹ Rapport annuel de la Banque d'Algérie 1014, pp .126, 127.

L'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire dès le début de l'année 2002 a amené la Banque d'Algérie à renforcer particulièrement les instruments indirects de politique monétaire qui comprennent toujours les instruments de refinancement et donc d'injection de liquidités. Ces derniers n'étant plus actifs depuis fin 2001, la Banque d'Algérie a dû recourir à partir d'avril 2002 à de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité devenu même structurel.

En plus de ces instruments indirects de politique monétaire qui contribuent conjointement à résorber l'essentiel de l'excès de liquidité, le troisième instrument actif de politique monétaire est constitué par les réserves obligatoires dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004⁷². Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts par les banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle (période allant du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant) le niveau des réserves obligatoires réglementaires.

Le cadre réglementaire relatif aux interventions de la Banque d'Algérie au titre de la mise en œuvre des objectifs de politique monétaire arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit⁷³, a été revu et complété en 2009 et ce, en relation avec les développements récents de par le monde en matière de politique monétaire suite à la crise financière internationale. Aussi, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n° 09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et a explicité.

Le cadre opérationnel de la politique monétaire a été ainsi consolidé, au moyen d'un arsenal complet de dispositifs d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et hors marché monétaire. Cela a été suivi en 2010, par une réforme du cadre légal de la politique monétaire. Les nouvelles dispositions législatives d'août 2010⁷⁴ relatives à la monnaie et au crédit, donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. Cette importante réforme du cadre de la politique monétaire met en avant la nécessité de ciblage d'inflation, après la bonne performance en matière de contrôle de l'inflation en

⁷² Règlement n° 04-02 du 4 mars 2004.

⁷³ Article 62 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

⁷⁴ Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relatives à la monnaie et au crédit

contexte d'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire et des leçons tirées de la crise financière mondiale.

Enfin, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont désormais recherchés et suivis de façon rigoureuse, la Banque d'Algérie veille à minimiser tout écart entre la prévision d'inflation à court terme et l'objectif retenu par le Conseil de la monnaie et du crédit, en ajustant la conduite opérationnelle de la politique monétaire et retourner à la cible dans un délai raisonnable comme en témoigne l'expérience de l'année 2013. Cela fait appel, parfois, à d'autres mesures de nature structurelle, à l'exemple de celles concourant à la lutte contre l'inflation endogène. D'ailleurs, cette dernière a caractérisé le phénomène inflationniste en 2011 et 2012, tout comme en 2009, alors que sur une longue période (2001-2013) l'agrégat M2 (hors dépôts des hydrocarbures et dépôts en devises) reste le principal déterminant en la matière d'inflation

3 LES PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS MONETAIRES⁷⁵

En dépit du déficit de la balance des paiements extérieurs en 2014⁷⁶, principalement au quatrième trimestre, les avoirs extérieurs nets ont progressé de 3,35 % en 2014 (0,61 % au titre des neuf premiers mois); l'effet de valorisation ayant significativement joué au cours du quatrième trimestre 2014, année marquée par une reprise substantielle du rythme de l'expansion monétaire à 14,50 % (8,41% en 2013). Cette expansion est intervenue après deux années de décélération monétaire.

L'agrégat pertinent, à savoir la masse monétaire M2 (hors dépôts des hydrocarbures), s'est accru à un rythme moindre (12,39 %) que celui de la masse monétaire au sens large M2, à mesure que les dépôts du secteur des hydrocarbures ont fortement progressé en 2014 contre une contraction de 20,15 % au cours de l'année précédente. En dépit de l'avènement du choc externe, le second semestre de l'année 2014 a enregistré l'essentiel de cette forte croissance, confortant la trésorerie du secteur des hydrocarbures.

Quant à l'agrégat monétaire M1, après une progression de seulement 7,40 % en 2013, il s'est fortement accru au cours de l'année 2014 (16,29 %), soit au rythme semestriel de près de 8 %, sous l'effet de la reprise soutenue de l'expansion de la monnaie fiduciaire (14,13 %) et de celle

⁷⁵ Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014, pp.129.130.

⁷⁶ La situation monétaire (2010-2014) est donnée en annexe 02.

Chapitre III : Genèse sur la mise en œuvre de la politique monétaire en Algérie

des dépôts à vue au niveau des banques (25,58 %). Cette forte croissance des dépôts à vue, notamment au second semestre, explique pour l'essentiel la croissance des liquidités monétaires au cours de l'année 2014. Pour ce qui est des liquidités quasi monétaires, après une décélération du rythme d'expansion en 2013 (19,59 % en 2012) et une hausse de 6,34 % au premier semestre 2014, leur encours s'est accru de 10,51 % en 2014 (10,74 % en 2013), tiré par la progression des dépôts à terme du secteur des hydrocarbures et de ceux de certaines institutions financières non bancaires.

CONCLUSION

L'évolution de la politique monétaire en Algérie est passée par trois périodes, la période avant 1990 qui est caractérisée par la récupération du pouvoir monétaire et algérianisation du système bancaire et l'introduction de la planification. Puis la période après 1990 dans laquelle y'avait l'introduction de la loi 90-10 du 14/04/90 sur la monnaie et le crédit qui est vise à remettre fin a la crise d'endettement et l'inflation, et leurs substituer le financement par les fonds propres et l'épargne, ainsi que la régulation du marché. Enfin la période de 2003 jusqu'à la période actuelle dans laquelle y'avait l'introduction de l'ordonnance n°3-11 du 26/08/2003 relative a la monnaie et au crédit qui complète et modifie la loi de 90-10. Cette période est caractérisé par l'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire ce qui a amené la banque centrale a renforcer les instruments indirect de la politique monétaire.

Du fait de l'existence formelle de la Banque d'Algérie avant 1990, l'examen ne prend vraiment son sens qu'après cette date. Plus que ça, l'évaluation ne commence à prendre son sens qu'après 1994. La raison est toute simple : la loi a été promulguée en 1990, donc il fallait attendre les débuts de l'année 1991 pour mettre en place et les mécanismes et les outils nécessaires à l'application de cette loi. ⁷⁷

⁷⁷ BOUMGHAR M.Y. « La conduite de la politique monétaire en Algérie : un essai d'examen » Octobre 2004.p.13.

Chapitre IV :

**Configuration du ciblage
d'inflation par la politique
monétaire (cas BA)**

Introduction

Après avoir recensé les nombreuses causes pouvant être « en théorie » à l'origine de l'inflation dans le 2ème chapitre, on va déterminer les différentes phases d'évolution des prix en Algérie.

L'objectif de notre travail est de montrer l'importance de l'étude de l'inflation des politiques anti-inflationnistes en Algérie, car l'inflation est un phénomène persistant et toujours contemporain. De plus, les théories économiques expliquant l'inflation évoluent constamment ainsi que les politiques anti-inflationnistes.

Cet objectif est d'autant plus important que l'Algérie est en période de transition vers l'économie de marché où le phénomène de l'inflation devient un problème plus sérieux et plus difficile à résoudre que pendant la période de l'économie planifiée.

Nous essayerons d'atteindre cet objectif en nous basant sur l'hypothèse que l'inflation est un phénomène qui peut être jugulé, maîtrisé si on utilise les remèdes adéquats.

SECTION 1 : L'inflation en Algérie

L'inflation est le problème économique le plus important de notre temps, parce qu'elle touche à des degrés divers non seulement tous les pays du monde, mais aussi les catégories sociales et professionnelles d'une nation. C'est aussi un phénomène complexe aux aspects variés et omniprésent dans la vie économique contemporaine.

Le phénomène inflationniste en Algérie remonte au début des années 1980 et s'est dangereusement accéléré au cours de la décennie suivante (années 1990).

C'est avec la mise en œuvre de la politique de développement que les prémices de ce phénomène sont apparues.⁷⁸

1 Historique sur l'inflation en Algérie

Après l'indépendance, l'inflation en Algérie est passée par plusieurs périodes distinctes. Dans cette section nous allons présenter les systèmes adoptés par l'Etat Algérien dans chacune de ces périodes pour contrôler les prix.

1.1 Inflation pendant la période de libéralisation des prix (1990 -2012)

Dans le premier quart de cette période, l'inflation en Algérie a connu ses niveaux les plus élevés depuis l'indépendance. Le taux d'inflation est passé de 17,9% en 1990 à 25,9% en 1991, au cours de l'année qui suivait, un pic de 31,7% a été atteint. Les taux d'inflation n'ont pas baissé par la suite et des taux de 29% et de 29,8% ont été enregistrés respectivement en 1993 et 1994. Cela s'expliquait par deux facteurs à savoir :

- La libération de la majorité des prix. En 1989, 85% des prix sont passés au régime libre.
- Le renchérissement des produits importés causé par la forte dévaluation de la monnaie nationale survenue dans cette période.

En 1994, une baisse continue du cours du pétrole a été enregistrée ce qui a détérioré la situation économique de l'Algérie vu que les hydrocarbures étaient et sont toujours le pilier de l'économie Algérienne. Par conséquent, la mise en place d'un programme d'ajustement

⁷⁸ <http://www.memoireonline.com> (26/09/2016)

structurel a été nécessaire pour sauver l'économie nationale, ce programme a été initié et appuyé par le FMI.

Les autorités Algériennes ont revu la stratégie d'allocation des ressources pour améliorer son efficacité. En effet, elles ont supprimé le système de contrôle des prix et des marges bénéficiaires pour une grande partie des produits. Ainsi, le contrôle des marges bénéficiaires a été supprimé pour tous les produits de base sauf : le sucre, la semoule, les huiles comestibles et les fournitures scolaires.

Seuls les prix de trois produits restent soumis à l'ancienne réglementation à savoir : la farine, la semoule et le lait. De plus, une augmentation des prix des produits alimentaires et énergétiques a été enregistrée en 1994 d'un taux de 100% et en 1996 de 60%, c'est dû à l'élimination des subventions qui ont été accordées à ceux-ci.

Après une inflation galopante à deux chiffres de l'indépendance et jusqu'à 1996, le taux d'inflation a chuté en 1997 à 5,7% et il a continué à baisser arrivant à un taux de 0,38% l'année 2000 et il est resté dans l'intervalle [0%,5%] jusqu'à l'année 2009 qu'a enregistré un taux d'inflation de 5,75%.Après dix ans d'inflation modérée et stable, les pressions inflationnistes étaient de retour en 2012 avec un taux de 8,9%(et un taux de 9,9% le mois d'octobre).Le taux moyen annuel en janvier 2012 était de 4,4%,de 5,91% en mars et de 7,29% en septembre témoignant ainsi une accélération continue en la matière arrivant à 8,89%en décembre 2012.

L'année 2012 s'est caractérisée par une très forte accélération de l'inflation des prix des produits alimentaires (12,22%) et singulièrement de ceux des produits agricoles frais (21,37%).L'analyse des contributions des différents groupes de produits à la hausse des prix montre que cette dérive des prix des produits alimentaires contribue pour 62,8% au pic inflationniste enregistré en 2012,pendant que la hausse des prix du groupe « divers » y contribue à hauteur de 14,93% .Les contributions de ces deux groupes sont beaucoup plus élevées que leurs poids respectifs dans l'indice des prix(43,09% et 8,64%)⁷⁹.

Après le pic d'inflation en 2012 qui a atteint 8,89%, la Banque d'Algérie a entrepris des actions pour le diminuer et maintenir une inflation relativement stable. La lutte contre l'excès de liquidité était le but de ces actions. D'une part, la Banque d'Algérie a augmenté le taux de réserves obligatoires de 9% à 12% conformément à l'article 3 de l'instruction n°02-2013 du 23

⁷⁹ Communication du gouverneur au conseil de la monnaie et du crédit, Alger, 18/02/2013

Avril 2013 modifiant et complétant l'instruction n°02-2004 relative au régime des réserves obligatoires . D'autre part, elle a utilisé les reprises de liquidité comme instrument pour absorber la quantité de l'argent à la disposition des agents économiques.

Cette accélération a particulièrement concerné les prix des biens alimentaires. En effet, si la hausse des prix de toutes les catégories de produits s'est nettement accélérée en 2012, celle des biens alimentaires a été deux fois plus forte que celle des biens manufacturés et des services. Comme en 2009, la hausse des prix à la consommation en 2012 est caractérisée par une très forte accélération de la hausse des prix des produits agricoles frais. Pour les autres biens alimentaires, l'inflation est restée importante, alors qu'au niveau mondial, les cours annuels moyens des produits agricoles importés ont évolué quasiment tous à la baisse, souvent à des taux à deux chiffres, et leur niveau est parfois inférieur à celui de l'année 2010, comme c'est le cas pour le lait entier en poudre

1.2 Inflation en période (2012-2014)⁸⁰

L'inflation, qui avait significativement reculé en 2013, a continué à décroître en 2014 pour se limiter à un rythme annuel moyen compatible avec l'objectif de moyen terme. L'inflation annuelle moyenne en 2014 s'est établie à 3,8 % selon l'indice national des prix à la consommation (IPC) et à 2,9 % selon celui de la capitale, tous deux en baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les deux indices, base 100 en 2001, ont respectivement atteint 179,5 et 168,7 points en décembre 2014.

La tendance décroissante de l'inflation s'est néanmoins retournée en août et depuis, le taux annuel moyen de la hausse des prix n'ont cessé d'acroître.

Sur les marchés mondiaux, les cours annuels moyens des principaux produits agricoles importés ont subi de fortes baisses à des taux à deux chiffres, pour la plupart compris entre 11,4 % (blé tendre) à 19,7 % (huile de tournesol). Tendence que reflète l'indice annuel des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture qui recule pour la troisième année consécutive, tant en valeur nominale que réelle après deux années (2010 et 2011) de forte hausse à deux chiffres. En 2014, l'indice réel (base 2002-2004) se replie de 4,1 % à 152,0 points, après avoir respectivement reculé de 6,1 % et 0,2 % en 2013 et

⁸⁰ Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014, pp 43,49.

2012. Cette baisse des cours en 2014 est générale pour toutes les catégories de produits (viande, céréales, lait, huiles alimentaires et sucre).

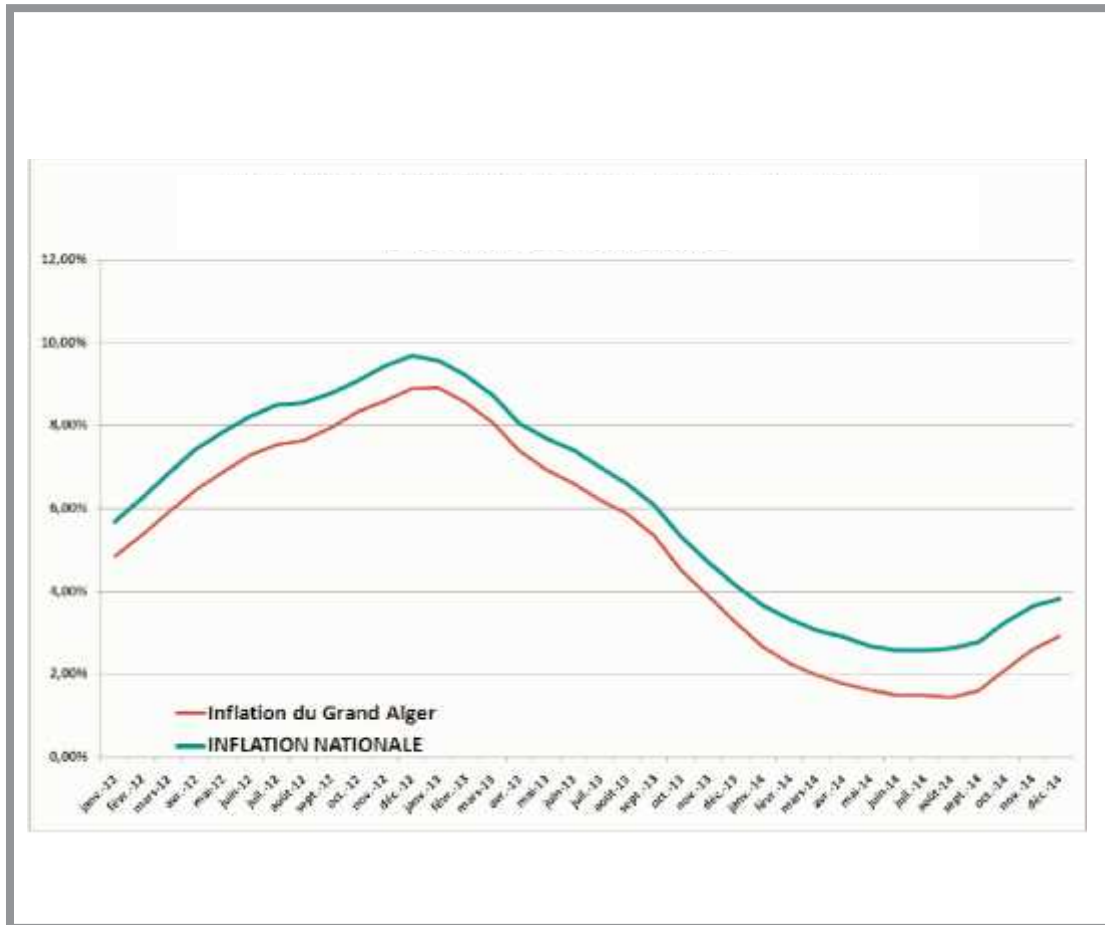
La tendance baissière des cours mondiaux des produits agricoles s'est poursuivie en 2014, alors que l'indice national des valeurs unitaires (IVU) des biens alimentaires importés qui avait progressé sensiblement en 2013, continuait à croître en 2014 à un taux néanmoins en baisse substantielle.

En outre, l'inflation en moyenne annuelle des prix à la production industrielle progresse notablement (0,8 point de pourcentage), passant de 0,2 % à 1,0 % en 2014.

Comme les trois années précédentes, l'inflation en 2014 continue à être essentiellement endogène. Les produits à fort contenu d'import, de poids relatif 26 %, contribuent négativement à la croissance de l'indice annuel moyen des prix à la consommation, contre une contribution positive de 3,5 % en 2013. En outre, l'inflation est corrélée positivement à l'expansion de la masse monétaire (M2) qui s'est accrue de 14,4 %, en nette accélération (8,4 % en 2013).

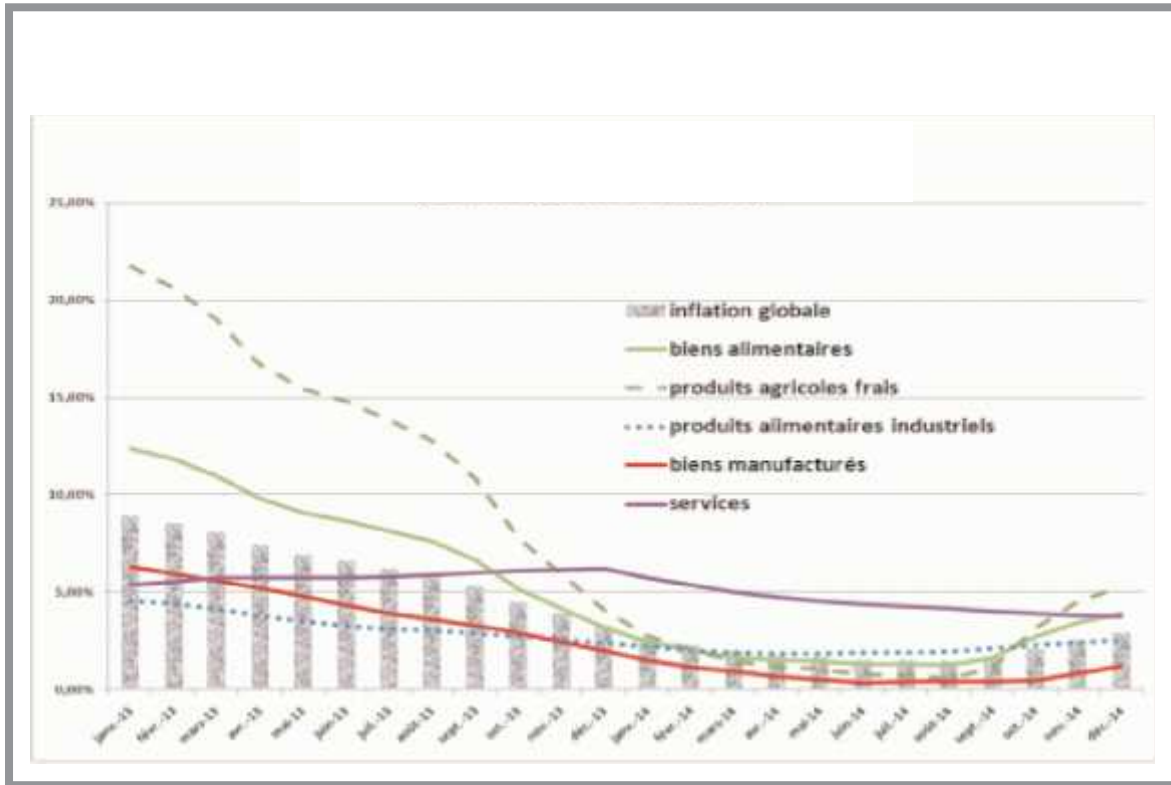
Par ailleurs, le taux de change effectif nominal du dinar s'est légèrement déprécié de 0,4 % en moyenne annuelle, alors qu'il s'était apprécié de 2,5 % l'année précédente.

Figure N°10 : EVOLUTION DE L'INFLATION EN MOYENNE ANNUELLE : NATIONAL ET GRANDE ALGER



Source : Banque d'Algérie

Figure N°11 : EVOLUTION DE L'INFLATION PAR CATEGORIE (EN MOYENNE ANNUEL)



Source : Banque d'Algerie

2 Evolution des prix a la consommation⁸¹

En décembre 2014, l'indice national des prix à la consommation, base 100 en 2001, est estimé à 179,5 points portant l'inflation annuelle moyenne à 3,8 %, et celui du Grand Alger s'établit à 168,7 points, en hausse de 2,9 %. Le rythme annuel moyen de l'inflation mesuré par les deux indices est en légère baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2013 (4,2 % et 3,3 % respectivement).

Après un pic historique de 8,9 % en 2012, l'inflation en moyenne annuelle avait alors entamé en février une tendance décroissante, qui s'est poursuivie sans interruption durant dix-neuf mois, passant par un minimum décennal de 1,5 % en août 2014, pour ensuite se retourner en septembre et croître régulièrement depuis.

Malgré la forte hausse des prix des services, de faible pondération au demeurant, la légère désinflation est principalement due à celle des prix des biens alimentaires au premier semestre 2014, notamment de ceux des produits agricoles frais, et à la bonne tenue des prix des biens manufacturés dont la hausse (1,2 %) est nettement plus faible que l'inflation moyenne. Cette dynamique de désinflation des prix des biens alimentaires a été favorisée par le repli des cours mondiaux des principaux produits agricoles importés, à des taux à deux chiffres pour certains, notamment de ceux des huiles alimentaires (19,8 % en moyenne annuelle) et du lait entier en poudre (18,5%).

➤ Pour l'année 2016⁸²

Corrigé des variations saisonnières, l'indice des prix à la consommation enregistre, pour ce mois de juillet 2016, une relative stagnation.

Après une hausse relativement importante (+ 2,6%) observée le mois précédent, les biens alimentaires accusent une baisse de 1,4% en juillet 2016.

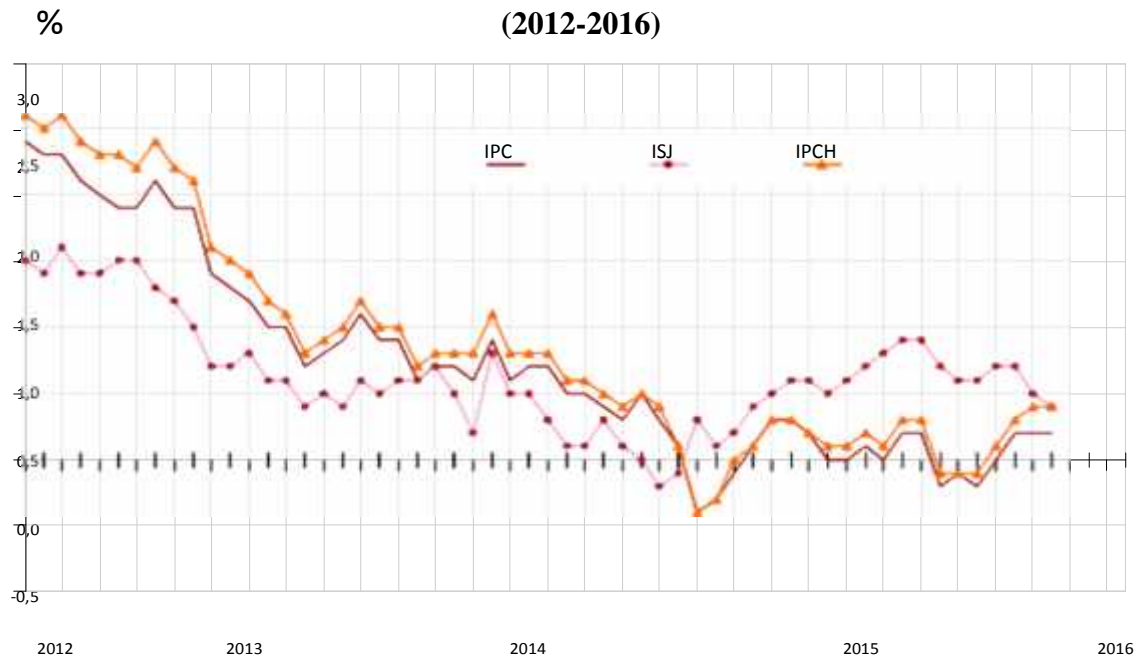
Pour le mois de juillet 2016, l'indice général des prix à la consommation, au niveau national, enregistre une variation de -0,7% par rapport au mois précédent. Les prix des biens alimentaires affichent une baisse de 1,6%.

⁸¹ www.bank-of-algeria.dz (20 /09/2016)

⁸² <http://www.ons.dz> (23 /09/2016)

Le rythme d'inflation en glissement annuel du mois d'août 2016 le taux d'inflation s'était établi à 4,8% 2015. Pour 2016, la loi de finances prévoit une inflation de 4%⁸³

Figure 12 ; Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisés



Source : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29> ,(29/09/2016)

En août 2016, l'indice d'inflation sous-jacente⁸⁴(ISJ) est stable après une baisse de 0,1 % en juillet. Sur un an, il augmente de 0,4 %, légèrement moins vite que le mois précédent (+0,5 %) et à son plus bas niveau depuis avril 2015. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) se redresse de 0,3 % sur un mois, comme l'IPC ; sur un an, il augmente de 0,4 %, comme le mois précédent.

2.1 Prix à la consommation⁸⁵

La tendance décroissante de l'inflation en moyenne annuelle de l'année 2013 s'est poursuivie en 2014 pour se limiter à 3,8 % pour l'indice national, et à 2,9 % pour celui du Grand Alger, taux les plus faibles de la décennie hors l'année 2005.

⁸³ <http://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20160928/89193.html> ,(29/09/2016)

⁸⁵ Rapport annuel de la banque d'Algérie 2014, pp 46 ,47.

L'inflation des prix des biens alimentaires a continué à décroître, en moyenne annuelle, jusqu'au mois d'août puis a recommencé à s'accélérer pour atteindre 3,9 %, générant ainsi l'essentiel de l'inflation globale en y contribuant à hauteur de 62,9 %, soit 1,5 fois sa pondération dans l'indice. Le profil de l'évolution des prix des biens manufacturés est semblable à ceux de l'indice global et des biens alimentaires ; tendance baissière à un rythme cependant nettement moins élevé, se limitant à 1,2 %. Malgré la poursuite de leur tendance décroissante, les prix des services ont augmenté beaucoup plus rapidement que ceux des autres catégories, à 3,7 % contre 6,2 % en 2013.

La dérive des prix de quelques biens, notamment la « pomme de terre », « fruits et légumes » ainsi que les « poissons frais », dont la hausse en moyenne annuelle est comprise entre 5,3 % et 32,9 %, explique la forte inflation des produits agricoles frais ; ensemble, ils contribuent à hauteur de 58,8 % à l'inflation des prix des biens alimentaires, pour une pondération de 20,8 %. Par ailleurs, ces mêmes biens représentant 8,9 % de l'indice global, génèrent 37,0 % de l'inflation totale. En matière d'offre, il convient de relever l'évolution contrastée de la production agricole, hausses sensibles pour le maraîchage et les agrumes et baisses significatives pour les fruits à noyaux et pépins ainsi que pour la pomme de terre.

L'inflation des prix des quatorze (14) produits réglementés comprenant six(6) biens alimentaires, représentant le quart de l'indice d'ensemble (26,1 %), a nettement ralenti en 2014 à un taux quasiment nul (0,1 %), contrastant avec la forte hausse de l'année précédente, estimée à 4,3 % en moyenne annuelle. Evolution caractérisée par la stabilité de la quasi-totalité des prix, à l'exception de la hausse modérée de celui de la farine (2,4 %) et des baisses notables pour le sucre et les huiles alimentaires, la désinflation des prix de cette catégorie de biens s'est poursuivie durant vingt-deux mois consécutifs, passant d'un maximum de 2,23 % à - 0,2 % .

Enfin, hors produits alimentaires, les prix réglementés ont baissé de 0,1 % en moyenne annuelle

L'inflation structurelle ou fondamentale, mesurée par l'indice annuel moyen hors produits alimentaires frais, prenant en compte 83,1 % des dépenses de consommation, qui avait fortement augmentée en 2012 à 5,6 %, s'est nettement ralentie depuis à 3,0 % en décembre 2013 pour se limiter à 2,2 % en 2014, son plus bas niveau depuis août 2007 (2,0 %).

La désinflation qui s'est confirmée chez les principaux partenaires commerciaux, plus ample qu'en Algérie, a abouti à l'élargissement du différentiel d'inflation avec la zone Euro, le portant à 2,5 points de pourcentage en fin d'année 2014.

En conclusion, dans un contexte international de désinflation générale, les prix sur le marché intérieur ont suivi la même tendance décroissante qui s'est néanmoins retournée au troisième trimestre ; ce rebond de l'inflation est essentiellement endogène, en relation avec la forte expansion de la masse monétaire et la légère dépréciation du taux de change effectif nominal.

3- Evolution des prix a la production industrielle du secteur public⁸⁶

Après avoir ralenti au cours de l'année précédente, l'inflation des prix à la production industrielle a notablement progressé en 2014, (0,8 point de pourcentage) à 1,0 % en moyenne annuelle, portant ainsi l'indice (base 100 en 1989) à 1231,0 points; celui des industries manufacturières s'est établi à 1190,6 points, perdant 0,1 point de pourcentage à 1,3 %.

Au cours des quinze années 2000-2014, les taux annuels moyens de croissance des prix de l'industrie hors hydrocarbures et des industries manufacturières sont estimés pour les deux indices à 2,6 %, en légère baisse de 0,2 point de pourcentage et de 0,1 point de pourcentage par rapport à leur niveau respectif calculé sur la période 2000-2013. En niveau, les prix de la production industrielle ont été multipliés par 12,3 depuis l'année de base de l'indice (1989).

L'inflation des prix a été modérée (inférieure à 0,3 %) dans quatre des neuf secteurs d'activité, négative pour le secteur des « mines et carrières », et en hausse substantielle (supérieure à 6,2 %) pour les deux secteurs des « industries diverses » et « des matériaux de construction » ; deux autres secteurs d'activité – « industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques » (ISMME) et « industries textiles » ont subi des variations de prix moins amples de 1,8 % et 1,4 %.

L'inflation a été essentiellement tirée par la dérive des prix de deux secteurs d'activité – matériaux de construction et ISMME – ne représentant à eux deux que 35,7 % de l'indice, ils contribuent par contre pour 98,5 % à l'inflation globale tandis que le secteur des mines et carrières, de pondération 1,5 %, participe négativement à la variation des prix à hauteur de 20,2 %. Enfin, la contribution cumulée des sept autres secteurs d'activité se limite à 21,5 %, pour

⁸⁶ Rapport annuel de la banque d'Algérie 2014, p 44

une pondération de 62,8 %.

4 Les causes d'inflation en Algérie

4.1 L'inflation monétaire

L'analyse économique de la stratégie Algérienne de développement et les choix retenus sont considérés par certains auteurs comme « porteurs d'inflation », à cause de la masse importante des capitaux nécessaires pour financer les investissements des objectifs du modèle Algérien de développement.

A priori, on constate une insuffisance de l'épargne soit par la faiblesse de catégories de revenus, soit par la thésaurisation qui constitue un facteur potentiel d'inflation, soit encore par l'orientation de cette épargne vers les activités spéculatives à gains plus élevés dans un cycle temporel court.

Cependant, il est à noter que l'Etat Algérien ne fera pas appel à l'épargne privée après le relèvement du prix du pétrole en 1973-1974, pour s'assurer le financement des investissements de ses plans quadriennaux et comptera beaucoup pour les recettes pétrolières. Cette source de financement s'étant révélée insuffisante devant la masse importante des investissements, l'Etat a du recourir à l'emprunt extérieur et à la création monétaire.

Le financement des investissements par création monétaire est inflationniste par évidence puisqu'il n'existait pas de contrepartie de biens et services pour compenser la masse monétaire créée d'autorité.

4.1.1 Le taux de change

Le taux de change dans le cadre des transactions internationales apparaît comme « le prix relatif des différentes monnaies, soit un prix d'équilibre monétaire international. » La pratique quotidienne démontre que le taux de change équilibré et le taux de change officiel ne coïncident qu'accidentellement et qu'il existe toujours un écart qui se traduit par un déséquilibre international entre les offres et les demandes de monnaie. Ce déséquilibre se règle soit par l'intervention des autorités monétaires, soit encore par le marché parallèle.

L'équilibre monétaire interne et externe ne se réalise qu'à un certain prix qu'il faut déterminer. Partant de l'hypothèse d'une constance du niveau des prix et du taux d'intérêt et d'un taux de change variable, le niveau d'équilibre sera celui qui égalise l'offre et la demande de moyens de paiements internationaux. « Ainsi plus les prix internationaux sont élevés, plus on devra pour atteindre un équilibre, faire en sorte que la monnaie se déprécie. La dépréciation de la monnaie nationale s'explique par une demande des biens de consommation supérieure à l'offre d'où hausse des prix. Cette dépréciation accentuée davantage par l'abondance de la masse monétaire.

Les conséquences exercées par les effets du marché parallèle sont essentiellement la dépréciation continue de la monnaie nationale, la fuite de capitaux nationaux vers l'étranger, la hausse des prix pratiquement de tous les biens et particulièrement ceux de l'immobilier. Ce sont autant de conditions qui expliquent les causes d'appauvrissement et d'inflation.

4.2 L'inflation structurelle

L'inflation en Algérie revêt un caractère multidimensionnel et puise ses origines au niveau des différents secteurs des économies sous-développées. C'est une analyse structurelle et sectorielle dont il s'agit.

Le phénomène de l'inflation structurelle s'explique par la mise en relief des aspects structurels du processus inflationniste et invoque cette analyse pour montrer « qu'il existe des raisons structurelles faisant que la demande tend à être constamment excédentaire et que les prix et les coûts sont fixés de telle manière qu'ils sont toujours orientés vers la hausse ».

4.3 L'inflation institutionnelle

Dans le cas de l'Algérie, l'inflation institutionnelle résulte du dysfonctionnement des différents rouages économiques insuffisamment planifiés et mal organisés par l'Etat qui a joué le rôle quasi-global dans la direction de l'économie nationale.

Cette inflation tient son existence beaucoup plus de la politique de développement par l'Etat et de son corollaire qui est l'organisation de l'économie nationale que des rigidités inhérentes au sous-développement.

La création de grands complexes industriels bénéficiant de monopoles d'importation et de commercialisation, le manque d'organisation rationnelle de ces monopoles et de l'appareil de production, la non-maîtrise de la fonction approvisionnement, ont fini par créer des goulots d'étranglement⁸⁷ et débouché sur une inflation de pénurie généralisée traduite par des files d'attente et/ou par les coûts. Cette situation a fini par donner naissance à des marchés parallèles.

4.3.1 Les interventions de l'Etat par les offices

L'inflation institutionnelle provient des formes d'intervention de l'Etat et de l'organisation du secteur privé. Ces formes sont identifiées par la politique budgétaire et de crédit, l'insuffisance de l'organisation du système monétaire et bancaire qui constituent les principaux circuits de propagation des tensions inflationniste

Durant les premières années de la planification centralisée à travers les plans de développement, l'Etat Algérien avait pris en mains le commerce de gros par l'intervention sur le marché des offices de commercialisation, dont le but, louable à première vue, était « de réduire les coûts en supprimant les intermédiaires (mandataires et grossistes), de permettre un approvisionnement normal des marchés et d'appliquer correctement la politique des prix officiels». Les conséquences de programmation incorrecte source d'un approvisionnement irrégulier, les retards dans l'expression des besoins et les délais de commande, de livraison et d'enlèvement ajoutés à la lenteur bureaucratique et/ou l'inefficacité des services administratifs, se traduisent par des coûts excessifs supportés finalement par les consommateurs.

4.4 L'inflation de développement

Si l'Etat de sous-développement engendre une inflation due à des structures archaïques qui maintiennent la permanence du sous-développement la stratégie de développement peut aussi donner naissance à une inflation qui elle même se trouve engendrée par les mutations structurelles nécessaires dans le cheminement vers le développement. La croissance différenciée des secteurs et branches d'activité ajoutée au déséquilibre régional provoque une inflation régionale.

⁸⁷ Goulot d'étranglement dans une entreprise : étape de fabrication qui a la plus faible cadence dans un flux de production.

L'inflation de développement est aussi expliquée par le volume important des investissements, plus précisément par un taux élevé d'investissement. Cette stratégie se traduit par des pressions excessives sur les ressources limitées de l'économie lesquelles débouchent sur une inflation par une demande excessive face à une offre en stagnation.

Considérant qu'un investissement, quelle que soit sa nature, est inflationniste car il engendre une distribution de revenus avant la production de biens et services et leur mise à disposition des agents économiques, l'offre de ces biens et services est en deçà de la demande gonflée par les revenus distribués.

D'une manière générale, l'inflation de développement naît des composantes du modèle de développement retenue et de la politique économique appliquée : structures et nature des investissements, les choix industriels et la capacité de maîtrise de l'appareil de production, les secteurs de l'économie, le cadre régional.

SECTION 2 : Désinflation par la politique monétaire

1 Le ciblage d'inflation

Durant plusieurs décades, les niveaux élevés d'inflation et sa forte fluctuation ont constitué de grandes menaces pour la stabilité monétaire en Algérie.

L'objectif ultime de la Banque d'Algérie est de contribuer du mieux qu'elle peut au bon fonctionnement de l'économie Algérienne et au bien-être général des Algériens. Étayées par de nombreuses recherches théoriques et empiriques, les politiques de la Banque d'Algérie, et celles de la plupart des autres Banques centrales, reposent sur deux propositions fondamentales :

- une inflation élevée est nuisible à l'économie et coûteuse pour les particuliers et les entreprises.
- la seule variable économique sur laquelle les Banques centrales ont un effet direct et durable est le taux d'inflation.

Pour résumer, disons simplement qu'une inflation élevée crée de l'incertitude dans l'économie, et cette incertitude nuit au bon fonctionnement d'une économie de marché, qui dépend des variations des prix des marchés pour refléter les variations dans la rareté de divers

produits. Voilà qui explique pourquoi la Banque d'Algérie s'efforce de maintenir l'inflation à un niveau bas et relativement stable.

Si la Banque d'Algérie choisie de viser le maintien de l'inflation à un niveau bas , il y a à cela deux raisons. Premièrement, un taux d'inflation bas est avantageux pour le fonctionnement de l'économie. Deuxièmement, tant les fondements théoriques que les résultats donnent à penser que la politique monétaire ne peut avoir un effet systématique et durable sur une autre variable macroéconomique que le taux d'inflation. Compte tenu de sa portée limitée, il serait illogique que la politique monétaire vise d'autres objectifs à long terme, tels que le taux de chômage ou le taux de croissance de la production réelle. Il es normal que les Banques centrales visent une cible à long terme à l'égard de la seule variable qu'elles peuvent raisonnablement espérer influencer à long terme, à savoir le taux d'inflation.⁸⁸

Voilà pourquoi la Banque d'Algérie estime que c'est en maintenant l'inflation à un niveau bas est relativement stable qu'elle peut le mieux contribué à la santé de l'économie Algérienne.

Dans le contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire qui prévaut depuis 2002, la Banque d'Algérie conduit avec flexibilité la politique monétaire, utilisant les instruments pertinents à savoir les nouveaux instruments dédiés à la résorption de l'excès de liquidité, pour contrôler l'inflation dans un contexte macroéconomique caractérisé par un surcroît de ressources, à l'exception des années 2009 et 2014. Malgré l'excès de liquidité corrélatif et grandissant, notamment entre 2004 et 2008, la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a permis de résorber effectivement cet excès de liquidité sur le marché monétaire et par là, de contenir l'inflation autour de l'objectif. En effet, entre 2002 et 2014, le taux d'inflation a été de 4 % en moyenne, avec un niveau haut de 8,89 % au titre de l'année 2012 suivi par une désinflation à partir de début 2013. Cette bonne tenue de l'inflation des prix à la consommation a davantage mis en avant la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique en Algérie, en contexte de stérilisation d'une partie de l'excès de liquidité par le Trésor au moyen du fonds de régulation des recettes.

⁸⁸ Le fait que la politique monétaire ne peut avoir aucune incidence durable sur des variables autres que le taux d'inflation ne sous-entend aucunement qu'elle est totalement inopérante quand il s'agit de stabiliser le niveau de l'activité économique globale, c'est-à-dire d'atténuer les fluctuations à court terme de la production globale.

L'année sous revue, qui correspond à la treizième année d'excès de liquidité et à la quatrième année de conduite de la politique monétaire avec ciblage d'inflation, a enregistré la reprise des tensions inflationnistes de nature endogène, après le choc sur les prix à la consommation du premier trimestre 2012 qui s'est traduit par un « pic » d'inflation. La Banque d'Algérie propose les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et à atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire, à savoir l'objectif explicite d'inflation à moyen terme, exprimant l'objectif de stabilité des prix qui a été institué en août.

Les indices précurseurs de désinflation dans les principaux pays partenaires, voire de déflation dans la zone euro, ont amené le Conseil de la monnaie et du crédit, à maintenir l'objectif d'inflation à 4 % au titre de l'année 2014, d'autant que l'année 2013 a enregistré une désinflation des prix à la consommation. Le Conseil de la monnaie et du crédit a examiné les objectifs en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit cohérents avec la cible d'inflation, arrêtant le taux de croissance de la masse monétaire (M2) à 9,5 – 11,5 % et celui des crédits à l'économie à 17,5 - 19,5 %. Il résulte de ces objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, les limites relatives aux opérations de la Banque d'Algérie déterminées en stocks et en flux au titre de l'année 2014.

Après la réforme du cadre de la politique monétaire en août 2010, l'année 2014 représente le quatrième exercice en matière d'objectif explicite de l'inflation en Algérie où le suivi et le contrôle de l'inflation émergent au premier plan. La bonne tenue de l'inflation des prix à la consommation au cours des quinze années précédant l'année sous revue constitue un « track record » important pour la conduite de la politique monétaire sous l'angle de la cible d'inflation. L'objectif d'inflation devient déterminant par rapport au ciblage monétaire quantitatif souple toujours en vigueur. L'objectif intermédiaire pour- suivi (base monétaire) doit contribuer à la concrétisation de l'objectif d'inflation, à mesure qu'il existe une relation étroite entre l'inflation et l'agrégat monétaire M2 (hors dépôts du secteur des hydrocarbures). La stabilité du multiplicateur monétaire contribue à la conduite de la politique monétaire, sous l'angle cible d'inflation.

Quant à l'inflation importée, elle a contribué à la forte désinflation enregistrée en 2013 et au cours des huit premiers mois de l'année 2014, en contexte de désinflation généralisée au niveau des principaux pays partenaires. L'indice des prix à la consommation des biens à fort contenu d'import a suivi la même dynamique baissière que l'indice des prix à la consommation. En

moyenne annuelle, il a reculé de 0,6 point de pourcentage en 2014, passant de 0,5 % à - 0,1 %, demeurant très en deçà du taux d'inflation globale (2,9 %), en situation d'augmentation du rythme d'expansion monétaire par rapport aux années 2012 et 2013. L'inflation structurelle ou fondamentale mesurée par l'indice annuel moyen hors produits alimentaires frais, prenant en compte 83,1 % des dépenses de consommation, qui avait fortement augmenté en 2012 à 5,6 %, s'est nettement ralentie depuis à 3,0 % en décembre 2013, pour se limiter à 2,2 % en 2014, son plus bas niveau depuis août 2007 (2,0 %). Elle était supérieure à l'inflation moyenne entre février 2011 et février 2013, période marquée par le caractère structurel de l'inflation.

2 Vérification des conditions d'adoption du ciblage d'inflation en Algérie

La stratégie du ciblage d'inflation repose sur une annonce au public d'un chiffre ou une fourchette explicite d'inflation qui constitue la cible officielle que la Banque d'Algérie s'efforcera de réaliser ; Elle constitue dès lors l'ancrage nominal pour la politique monétaire. La cible chiffrée est fixée et annoncée généralement pour le moyen terme afin de prendre en compte le problème du délai. La conception et la mise en œuvre de cette stratégie de ciblage d'inflation donnent une importance primordiale aux aspects institutionnels et techniques

L'adoption de la politique du ciblage d'inflation nécessite un ensemble de conditions qu'un pays doit remplir pour qu'il puisse être considéré officiellement comme un pays qui cible l'inflation. Vingt quatre ans depuis l'apparition de cette politique, la Banque d'Algérie ne s'est pas encore engagée à adopter le ciblage d'inflation parce que ni les marchés des capitaux Algériens ni l'état de l'économie Algérienne ne permet de s'occuper d'une nouvelle politique. En effet, malgré que pendant les quinze dernières années, les taux d'inflation en Algérie sont proches de ceux qui sont enregistrés dans des pays qui ciblent l'inflation, mais il reste un certain nombre de décisions qui doivent être prises avant de mettre en œuvre une nouvelle politique comme celle du ciblage d'inflation.

L'annonce des objectifs chiffres par la Banque d'Algérie en termes d'inflation constitue une des conditions principales d'application de cette stratégie de conduite de la politique monétaire, l'objectif principal de la politique monétaire est la stabilité des prix et ce selon l'ordonnance n°10-04 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 Août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui stipule dans l'article 35 que : « ... *La Banque d'Algérie a pour mission*

de veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire, de créer et de maintenir, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de réguler la liquidité, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger, de réguler le marché des changes et de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire ».

A propos de cet article et la définition légale qu'il donne à la stabilité des prix comme un objectif explicite de la politique monétaire, la Banque d'Algérie considère qu'il s'agit d'une importante réforme du cadre de la politique monétaire, mettant en avant le ciblage d'inflation.

En ce qui concerne le développement du système financier, l'Algérie doit d'abord se débarrasser de la dépendance à la rente des hydrocarbures pour pouvoir être au moins sur la même longueur d'onde avec les pays qui essayent d'adopter le ciblage d'inflation.

Toutefois, un pays avec une économie fragile comme la notre doit classer ses objectifs par ordre d'importance et d'urgence et il n'est pas normal que dans cette liste l'adoption du ciblage d'inflation soit avant la mise en place des conditions nécessaires pour le faire. Une dynamique des marchés des capitaux est aussi indispensable si l'Algérie a l'intention de passer à un deuxième stade dans la conduite de la politique monétaire.

3 Cadre institutionnel et technique du ciblage d'inflation en Algérie

Le ciblage d'inflation constitue le développement le plus important en matière de politique monétaire durant les vingt-cinq dernières années. La stabilisation de l'inflation à des niveaux bas constitue le premier objectif ultime de la politique monétaire dans le cadre de cette stratégie du ciblage d'inflation. Ceci implique un engagement institutionnel explicite en faveur de cet objectif. L'indépendance de la Banque Centrale constitue un préalable en la matière. A la faveur de l'amendement de la loi relative à la monnaie et au crédit, l'Algérie a explicitement désigné la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire. Cela constitue un pas considérable vers la construction d'une architecture institutionnelle adaptée pour le ciblage d'inflation. Un effort particulier doit, néanmoins, être mené pour accomplir les exigences institutionnelles et

techniques indispensables pour rendre le ciblage d'inflation une alternative crédible à la politique monétaire «conventionnelle» en Algérie

La conception de la stratégie de ciblage d'inflation repose sur un double aspect institutionnel et technique

3.1 Cadre institutionnel⁸⁹

➤ Le cadre institutionnel est caractérisé par l'existence d'un mandat en faveur de la stabilité des prix, ce mandat constitue le premier pilier de la stratégie de ciblage d'inflation en Algérie. Celle-ci nécessite, en fait, un engagement institutionnel en faveur de la stabilité des prix en tant qu'objectif prioritaire de la politique monétaire. Cet engagement doit donc figurer dans la loi monétaire. Cela reflète l'existence d'un consensus autour de cet objectif.

➤ L'indépendance de la Banque d'Algérie constitue le deuxième pilier. En effet, la logique de cette stratégie confie à la Banque d'Algérie la mission de réaliser les objectifs d'inflation. Elle est l'institution la mieux placée pour formuler les décisions techniques nécessaires pour réaliser la stabilité des prix et de faire les jugements si la poursuite d'autres objectifs est compatible ou non avec l'objectif final. Une indépendance accrue de la Banque d'Algérie permet non seulement de réaliser une basse inflation mais aussi une efficacité globale de la politique monétaire. L'indépendance de la Banque d'Algérie concerne les aspects relatifs à la fixation⁹⁰ des objectifs de la politique monétaire et notamment, aux moyens de leur réalisation. En absence de cette indépendance, la responsabilité de la Banque d'Algérie est moins engagée en matière de réalisation de l'objectif de l'inflation. Cette indépendance implique donc une certaine responsabilité de la Banque et la rend comptable de ses actions par rapport au mandat qu'elle s'est vue confier en termes de stabilité des prix. En cas de décalage par rapport à l'objectif, elle est tenue d'en fournir les explications nécessaires et d'en assumer les conséquences.

⁸⁹ Article, LATRECHE Tahar « Ciblage d'inflation et conduite de la politique monétaire en algérie » Les cahiers du CREAD n°101-2012 ,p

⁹⁰ Si la définition des objectifs de la politique monétaire est du domaine de la loi, donc du ressort du politique, la fixation du niveau de l'objectif revient à la Banque Centrale.

➤ La transparence constitue le troisième pilier de la stratégie en raison de son rôle dans le succès de cette dernière⁹¹. Elle est considérée comme une des grandes innovations en matière de politique de la Banque d'Algérie. La transparence se rapporte à la situation où la Banque se montre claire autant que possible en matière de ses objectifs et ses actions. Cela implique une politique de communication soutenue et assez exhaustive en direction du public autour de la cible d'inflation annoncée et la manière par laquelle elle entend l'atteindre.

3.2 Dispositif technique

Autre que ces piliers fondamentaux, Certains pré-requis techniques sont nécessaires pour la mise en œuvre d'une stratégie de ciblage d'inflation en Algérie. Il s'agit tout d'abord de statistiques concernant les différents segments de l'économie. Ces statistiques servent à analyser les comportements monétaires des agents. Mais elles servent aussi et surtout à l'élaboration des modèles et la prévision de l'inflation. Aussi, une structure technique capable de manier les instruments de modélisation et de la prévision semble importante, puisque la conduite d'une stratégie de ciblage d'inflation est basée sur la prévision de plusieurs variables économiques telles que, entre autres, l'évolution future de l'inflation et celle des comportements des agents économiques. Il faut enfin signaler la nécessité d'existence d'institutions monétaires solides capables d'assurer les conditions les plus appropriées de circulation monétaire.

4 L'efficacité de la politique monétaire sur le ciblage d'inflation

Le cadre et les instruments de la politique monétaire, éléments déterminants pour la stabilité financière, ont été renforcés, particulièrement avec la promulgation en 2009 d'un règlement portant instruments de politique monétaire et la consécration par la loi Bancaire de 2010 de l'objectif d'inflation comme objectif explicite de la politique monétaire.

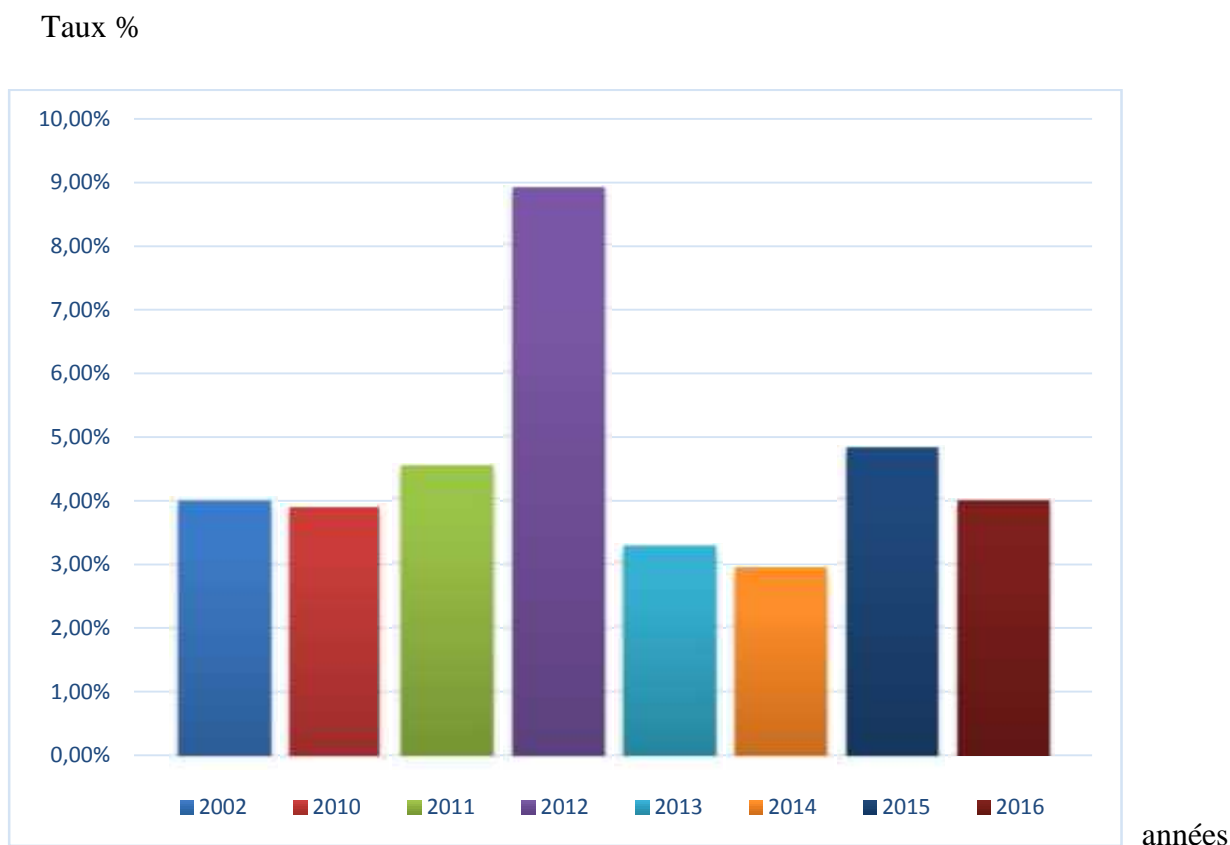
Au total, l'inflation annuelle moyenne mesurée par l'indice des prix à la consommation du Grand Alger en 2014 s'est établit à 2,9 % (3,3 % en 2013), confirmant la désinflation qui a suivi le « pic » de 2012 (8,9 % contre 4,5 % en 2011). Ancrer une longue période de bonne tenue de l'inflation (3,8 % en moyenne sur la période 1998-2013), à l'exception de l'année 2012, la performance réalisée en 2014 a contribué à appuyer la stabilité macroéconomique, qui a été

⁹¹ La transparence de la politique monétaire renforce sa crédibilité et garantirait l'adhésion du public (agents détenteurs de la monnaie).

Chapitre IV : configuration du ciblage d'inflation par la politique monétaire

contrariée dans une certaine mesure par le creusement significatif du déficit budgétaire, suite à la consolidation budgétaire engagée au cours de l'année 2013 qui est intervenue après quatre années de déficit des opérations du Trésor⁹², Elle est en phase avec la bonne performance en matière de tenue de l'inflation au cours des quinze dernières années. La conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie qui est demeurée prudente, a contribué à cette bonne tenue de l'inflation en contexte d'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire (4 % entre 2002 et 2013, 2,92 % en 2014)et (4.40 en 2015 et 4 % en 2016) ;

Figure N° 13 : DESINFLATION PAR LA POLITIQUE MONETAIRE (2002-2016)



Source : élaboration personnel a partir des données de la Banque d'Algérie.

⁹² Rapport annuel de la Banque d'Algérie, p.159.

L'indice brut des prix à la consommation de la ville d'Alger enregistre une baisse de 0,5% en juillet 2016 par rapport au mois précédent, soit une variation proche de celle observée le même mois de l'année écoulée (-0,7% en juillet 2015 par rapport à juin 2015). Pour 2016, la loi de finances prévoit une inflation de 4%⁹³

Cette tendance négative qui intervient après des hausses, plus ou moins importantes, relevées durant les quatre derniers mois (respectivement +1,9%, +1,0%, +0,7% et +1,4%), est le fait, essentiellement, des biens alimentaires qui accusent une baisse de 1,4%.

⁹³ <http://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20160928/89193.html> ,(29/09/2016

CONCLUSION

Le ciblage d'inflation est un régime relativement nouveau de politique monétaire qui reconnaît que son objectif prioritaire est la stabilisation de l'inflation à des niveaux bas. Cette reconnaissance implique un engagement institutionnel des pouvoirs publics en faveur de cet objectif. A partir de ce moment, la réalisation de cet objectif nécessite une indépendance de la politique monétaire; c'est-à-dire l'indépendance de l'institution chargée de la concevoir et la conduire qui est la Banque d'Algérie.⁹⁴

En Algérie, une avancée remarquable en la matière a été réalisée, à la faveur de l'amendement de la loi relative à la monnaie et au crédit qui a explicitement désigné la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire. Ceci dit, l'exercice du ciblage d'inflation constitue un processus d'évolution progressive de la politique monétaire en Algérie. Néanmoins, cet exercice devrait s'accompagner, durant ses premières phases, par la poursuite de la politique monétaire «conventionnelle».

Sur le plan législatif, l'action de la Banque d'Algérie est encadrée par la loi sur la monnaie et le crédit. Pour l'aspect qui nous concerne à savoir la conduite et l'objectif assigné à la politique monétaire, celui-ci est défini explicitement à l'article 55 de la dite loi. En effet, il est précisé dans cet article que l'objectif final de la politique monétaire est la stabilité des prix,⁹⁵.

⁹⁴ Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014

⁹⁵ BOUMGHAR M.Y. « La conduite de la politique monétaire en Algérie : un essai d'examen » Octobre 2004,p.14.

Conclusion générale

Au bout de notre travail, il importe de faire la revue des grandes lignes qui le composent et de présenter brièvement les résultats aux quels il a abouti.

Assurer une adéquation entre la politique monétaire et l'inflation est l'objectif ultime de toute politique économique et cela se traduit par une gestion sereine et un maintien d'un taux d'inflation. Une harmonie s'impose entre ces deux politiques du moment que des interdépendances existent. C'est la raison pour laquelle notre étude a porté sur ce thème qui, à notre sens, apparaît assez important dans la mesure où il nous a permis d'élucider les relations entre ces deux politiques et de conclure de l'influence de la politique monétaire sur le taux d'inflation sur les quarante-cinq dernières années de l'économie Algérienne.⁹⁴

La politique monétaire en Algérie est passée par différentes phases depuis l'indépendance à nos jours, car avant les années quatre-vingt-dix, la politique monétaire est marquée essentiellement par le mode centralisé de l'économie algérienne qui est caractérisée par la récupération du pouvoir monétaire et l'introduction de la planification .L'année 1990 a marqué un grand tournant pour le rôle de la politique monétaire dans l'ensemble de la politique économique en Algérie et cela par l'introduction de la loi 90-10 du 14 avril 1990 qui vise à remettre définitivement fin à la triple crise :d'endettement, d'inflation et de gestion monopolistique, mais cette loi a été modifiée et complétée par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui a repris une bonne partie des dispositions relatives aux instruments de la politique monétaire contenues dans la loi n° 90-10, tout en renforçant les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de la politique monétaire.

Nous pouvons conclure aussi que l'inflation est une variable clé de toute économie vue qu'elle touche au pouvoir d'achat des agents économiques.par conséquent, sa maitrise est indispensable pour assurer un environnement économique stable.

En Algérie, à l'instar de la plupart des banques centrales, la politique monétaire, s'est fixé pour objectif principal la stabilité interne et externe de la monnaie. L'objectif intermédiaire retenu est la stabilité de l'inflation. Pour atteindre cet objectif, plusieurs réformes se sont succédées, énormément d'outils ont été utilisés (gestion restrictive de la masse monétaire, reprise de liquidité, adoption du taux de change flexible dirigé au détriment du taux de change fixe) et beaucoup d'explication ont été données pour tenter d'éradiquer cette inflation

Le plus grand avantage du ciblage d'inflation est sa capacité de maintenir un niveau d'inflation prédéfini en orientant les anticipations des agents économiques vers l'objectif de la Banque Centrale, outre la maîtrise de l'inflation, cela permet d'accroître la confiance des agents économiques à la Banque Centrale.

L'analyse du premier point a aboutie au résultat que la politique de ciblage d'inflation permet la banque d'Algérie d'avoir le pouvoir d'accomplir a long terme , à savoir contrôler l'inflation et accélérer la croissance économique ,cette stratégie permet de limiter les pressions politiques qui s'exercent sur la banque d'Algérie pour qu'elle mène une politique anti inflationniste, ce qui contribue a atténuer le problème de l'incohérence temporelle.

La poursuite de l'objectif d'inflation en tant qu'objectif prioritaire de la politique monétaire pour la quatrième année consécutive a amené la banque d'Algérie à émettre en places les instruments plus pertinents de prévision de l'inflation à court terme. En effet, si le taux d'inflation a excédé en 2012 (8,89 %) le taux cible sur le moyen terme, l'approche prospective de la politique monétaire conduite par la Banque d'Algérie a appuyé le retour dès 2013 du taux d'inflation vers l'objectif arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit (4 %). La désinflation a caractérisé ces deux dernières années qui ont été clôturées à respectivement 3,3 % et 2,9 %. La maîtrise de l'inflation est ainsi effective et contribue à la stabilité monétaire et financière.⁹⁵

Avec la confirmation de notre problématique, on peut conclure notre travail et affirmer que la politique monétaire agit efficacement sur le taux d'inflation En effet, la contribution de la politique monétaire à la stabilité financière reste décisive en Algérie, vu la prédominance des banques dans le système financier. En 2014, le secteur bancaire algérien reste solide ; confirmant la désinflation qui a suivi le « pic » de l'année 2012. Elle est en phase avec la bonne performance en matière de tenue de l'inflation au cours des quinze dernières années. La conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie qui est demeurée prudente, a contribué à cette bonne tenue de l'inflation en contexte d'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire (4 % entre 2002 et 2013, 2,92 % en 2014).

⁹⁵ Rapport de la Banque d'Algérie .p.162.



Références

bibliographiques

1 OUVRAGES

- BASSINO J-P « Monnaie et finance » édition Fouché, Paris 2000
- BERNIER, B, YVES, S « initiation à la macroéconomie », 9^o édition .Dunod, Paris, 2007
- BIZBAKH, P « inflation et désinflation » édition la découverte, Paris 1996
- CLERC, D « inflation et croissance » édition Syros, Paris, 1989
- DELAPLACE M « Monnaie et financement de l'économie » 4^o édition, dunod, Paris 2013
- DRUMETZ, F « politique monétaire », , 1^{ère} édition, 2010
- FAUGERE J-P « la monnaie et la politique monétaire », édition du seuil, juin 1996
- GAURDR.ON, « économie monétaire et financière », 4^{ème} édition, édition economica 2012
- GHITTON H « La monnaie » édition Dalloz
- GOUX, J-F « Inflation, Désinflation, Déflation » édition Dunod, Paris 1998
- GOUX.J-F, « macro-économie monétaire et financière », Ed economica, 6^{ème} édition, paris, 2011
- GREEWORLD.D, dictionnaire économique. Economica Paris
- HENRY, G-M « Le monétarisme », ARMAND COLIN, Paris, 1998
- J.. Malczewski : Vaincre l'inflation. Economica , Paris
- JARNO F « la Monnaie, réalité quotidienne » édition belin, 2003
- KRUGMAN, P. ROBIN, W. « Macroéconomie, Paris, » Octobre 2009,
- LANDAIS,B « Leçons de politique monétaire », BOECK, Belgique, 2008,
- M. Friedman : La monnaie et ses pièges– Calmann-Lévy Paris 1992
- MISHKIN F « Monnaie, banque et marché financier» 10^{ème} édition Pearson France
- SAMUELSON, P et. NAURDHAUS.W « Economie. » édition Economica, 18^{ème} édition, 2005

2 MEMOIRES

- DJERRAH N. « Stress tests : approche systémique, cas de la BA » mémoire DSEB. Ecole supérieur de banque. Octobre 2015
- MOUDENE N « politique monétaire et politique de change » DSEB Décembre 2003

3. ARTICLES

- « Manuel de l'indice des prix à la consommation, théorie et pratique », FMI, 2004
- BOUMGHAR M.Y. « La conduite de la politique monétaire en Algérie : un essai d'examen » Octobre 2004
- KIMBAMBU J-P, VANGU T « Evaluation du Coût de la Désinflation en Rép. Dém. Congo »
- Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014

4 lois et règlements

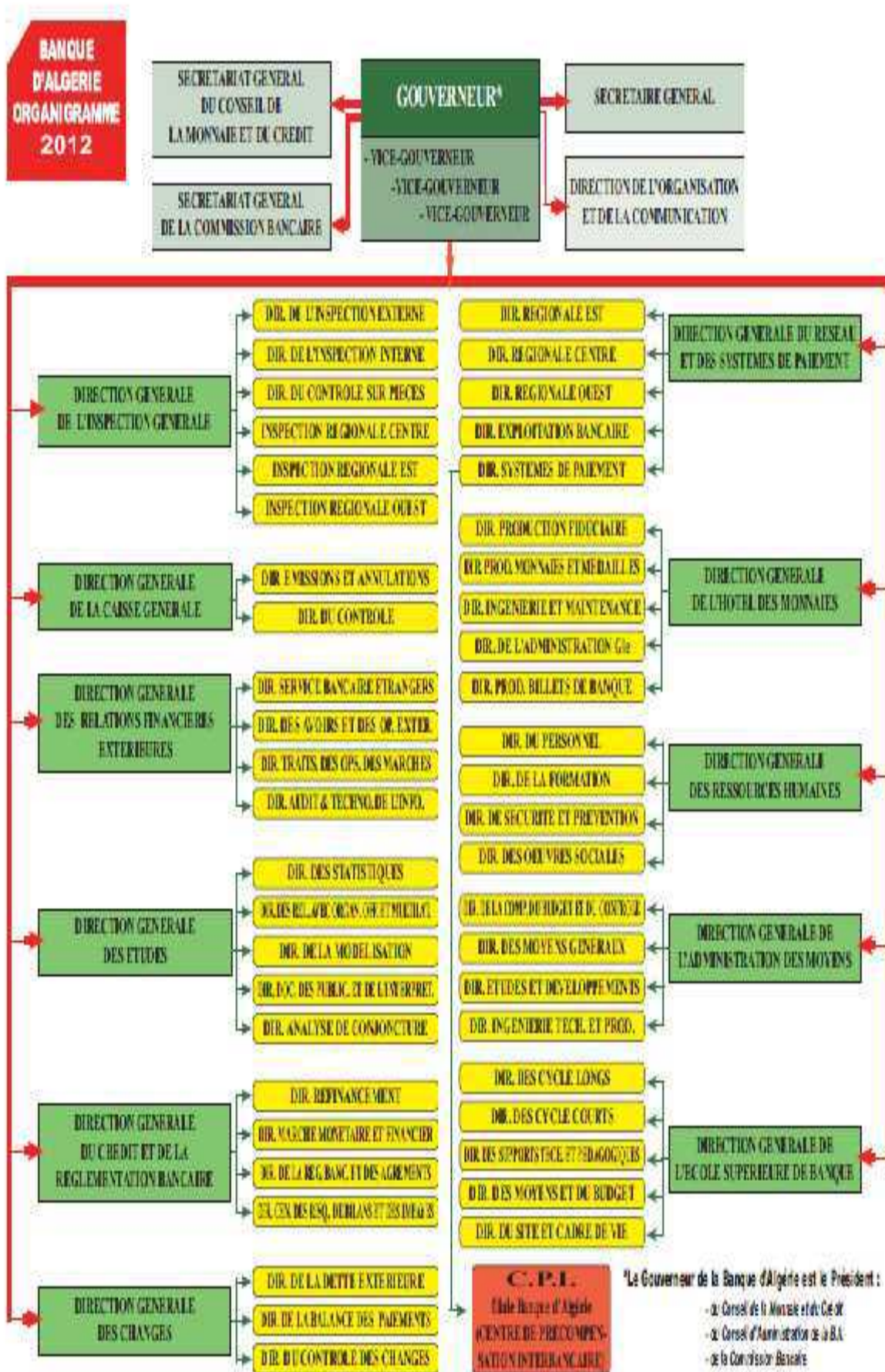
- Loi n° 62-144 du 13 Décembre 1962, relative à la création et fixant les statuts de la Banque centrale d'Algérie.
- Loi n° 64-11 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale.
- Loi 90-10, relative à la monnaie et le crédit
- Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit
- Règlement n° 04-02 du 4 mars 2004
- Article 62 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit
- Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relatives à la monnaie et au crédit

5 Webographie

- www.andlil.com/definition-de-deflation-152320.html
- www.ar.scribd.com
- www.bank-of-algeria.dz
- www.insee.fr
- www.maxicours.com
- www.memoireonline.com
- www.ons.dz

ANNEXES

ANNEXS 01 : Organigramme de la banque d'Algérie



ANNEXS 02: SITUATION MONETAIRE (2010-2014)

	2010	2011	2012	2013	2014
(En milliards de dinars, fin de période)					
Avoirs extérieurs nets	11 996,5	13 922,4	14 940,0	15 225,2	15 734,5
Banque centrale	12 005,6	13 680,3	14 332,7	15 267,2	15 824,5
Banques commerciales	-9,1	41,3	7,3	-42,0	-80,0
Avoirs intérieurs nets	-3 715,8	-3 993,2	-3 924,8	-3 283,6	-2 070,6
Crédits intérieurs	121,6	313,3	363,6	1 820,8	1 139,4
Crédits à l'État (nets)	-3 392,9	-3 403,3	-3 334,0	-3 235,4	-2 015,2
Banque centrale	-4 919,5	-4 453,4	-5 712,2	-5 046,7	-4 457,9
Banques commerciales	790,6	1 017,0	1 329,2	930,0	1 012,0
Dépôts aux CCP et au Trésor	736,6	1 134,0	1 349,0	1 481,3	1 420,4
Crédits à l'économie *	3 266,1	3 723,5	4 287,6	5 156,3	6 524,6
Fonds de prêts de l'État	-14,6	-17,3	-24,4	-25,2	-27,1
Engagements extérieurs moyen et long terme	-6,2	-5,2	-8,8	-3,6	-3,6
Autres postes (nets)	-3 570,3	-4 290,3	-4 350,2	-5 175,7	-6 529,3
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	8 280,7	9 929,2	11 015,1	11 941,5	13 663,9
Monnaie	5 756,4	7 141,7	7 381,5	8 249,8	9 520,2
Circulation fiduciaire (hors banques)	2 096,6	2 571,5	2 352,3	3 204,0	3 658,9
Dépôts à vue dans les banques	2 822,5	5 537,2	3 380,2	3 564,5	4 450,9
Dépôts au Trésor et CCP	736,6	1 034,0	1 349,0	1 401,3	1 420,4
Quasi-monnaie	2 524,3	2 787,5	3 333,6	3 691,7	4 053,7
(Variation annuelle en pourcentage)					
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	15,4	19,9	10,9	8,4	14,4
Monnaie	16,1	21,1	7,6	7,1	16,1
Quasi-monnaie	13,3	10,4	19,6	10,7	10,6
Avoirs intérieurs nets	0,1	7,5	-1,7	-16,3	-36,9
Crédits intérieurs	-0,1	-5,2	198,1	101,4	153,7
Crédits à l'État (nets)	-2,1	0,4	-2,1	-3,0	-1,7
Crédits à l'économie *	6,0	14,0	16,1	20,3	26,1
Fonds de prêts de l'État					
Engagements extérieurs moyen et long terme					
Autres postes (nets)					
(En pourcentage)					
Ratio de liquidité (M2/PIB)	89,1	87,3	87,8	71,8	79,4
Monnaie/FIR	46,1	43,3	47,3	49,5	55,7
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	17,6	17,3	18,2	19,2	21,3
Crédits à l'économie/PIE	27,3	25,5	26,1	30,8	37,8
Monnaie/M2	69,5	71,3	69,7	69,1	70,1
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	25,5	25,3	20,8	26,8	26,8
Multiplicateur monétaire	3,2	3,2	3,0	2,9	2,9

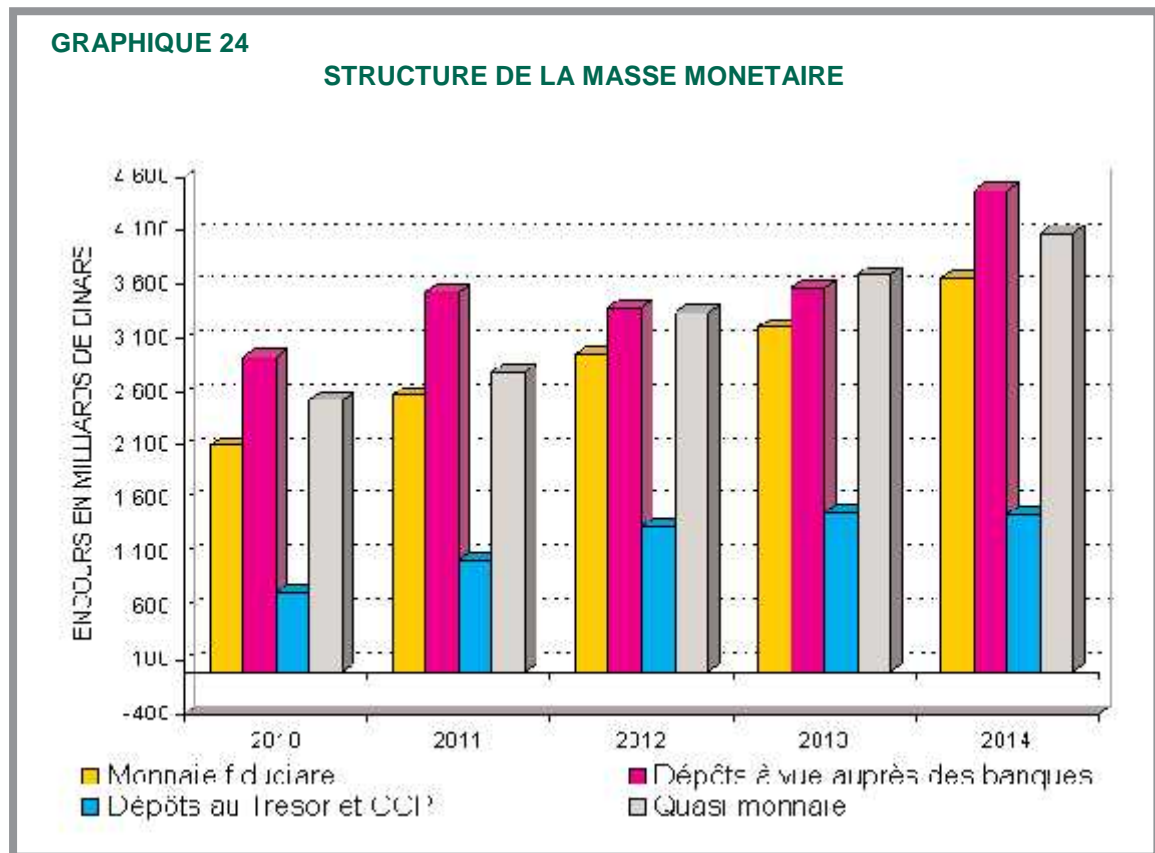
Source : Banque d'Algérie

ANNEXS 03: SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

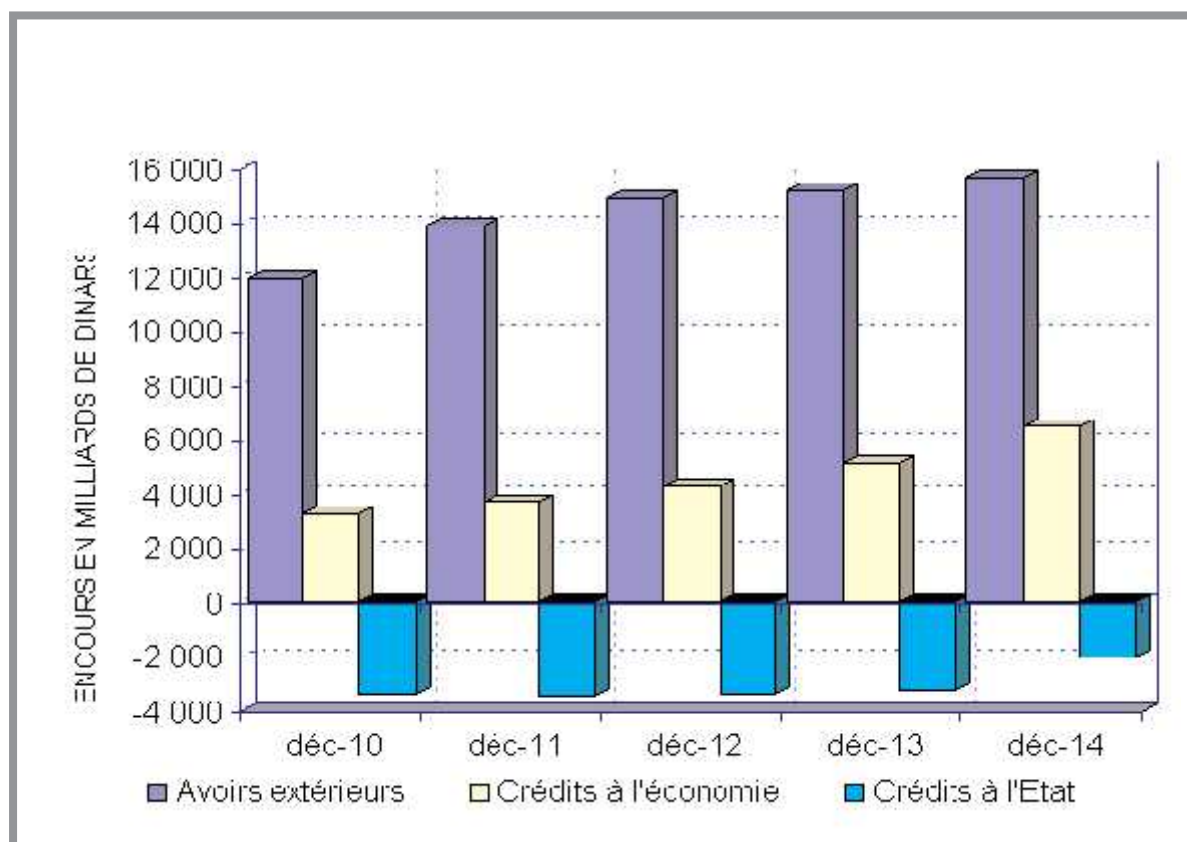
	2010	2011	2012	2013	2014
	(En milliards de dinars, fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	11 996,5	13 922,4	14 940,0	15 225,2	15 734,5
Banque centrale	12 005,6	13 680,3	14 332,7	15 267,2	15 824,5
Banques commerciales	-9,1	41,3	7,3	-42,0	-80,0
Avoirs intérieurs nets	-3 715,8	-3 993,2	-3 924,8	-3 283,6	-2 070,6
Crédits intérieurs	121,6	313,3	363,6	1 820,8	1 139,1
Crédits à l'État (nets)	-3 392,9	-3 403,3	-3 334,0	-3 235,4	-2 015,2
Banque centrale	-4 919,5	-4 453,4	-5 712,2	-5 046,7	-4 457,9
Banques commerciales	790,6	1 017,0	1 329,2	930,0	1 012,0
Dépôts aux CCP et au Trésor	736,6	1 134,0	1 349,0	1 481,3	1 420,4
Crédits à l'économie *	3 266,1	3 723,5	4 287,6	5 156,3	6 524,6
Fonds de prêts de l'État	-14,6	-17,3	-24,4	-25,2	-27,1
Engagements extérieurs moyen et long terme	-6,2	-5,2	-8,8	-3,6	-3,6
Autres postes (nets)	-3 570,3	-4 290,3	-4 350,2	-5 175,7	-6 529,3
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	8 280,7	9 929,2	11 015,1	11 941,5	13 663,9
Monnaie	5 756,4	7 141,7	7 381,5	8 249,8	9 520,2
Circulation fiduciaire (hors banques)	2 096,6	2 571,5	2 352,3	3 204,0	3 658,9
Dépôts à vue dans les banques	2 822,5	5 537,2	3 380,2	3 564,5	4 470,9
Dépôts au Trésor et CCP	736,6	1 034,0	1 349,0	1 401,3	1 420,4
Quasi-monnaie	2 524,3	2 787,5	3 333,6	3 691,7	4 053,7
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	15,4	19,9	10,9	8,4	14,4
Monnaie	16,1	21,1	7,6	7,1	16,1
Quasi-monnaie	13,3	10,4	19,6	10,7	10,6
Avoirs intérieurs nets	0,1	7,5	-1,7	-16,3	-36,9
Crédits intérieurs	-0,1	-5,7	198,1	101,4	153,7
Crédits à l'État (nets)	-2,1	0,4	-2,1	-3,0	-1,7
Crédits à l'économie *	6,6	14,0	16,1	20,3	26,1
Dépôts aux CCP et au Trésor	17,6	17,3	18,2	19,2	21,3
Crédits à l'économie/PIE	27,3	25,5	26,1	30,8	37,8
Monnaie/M2	69,5	71,3	69,7	69,1	70,1
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	25,5	25,3	20,8	26,8	26,8
Multiplicateur monétaire	3,2	3,2	3,0	2,9	2,9

Source : Banque d'Algérie

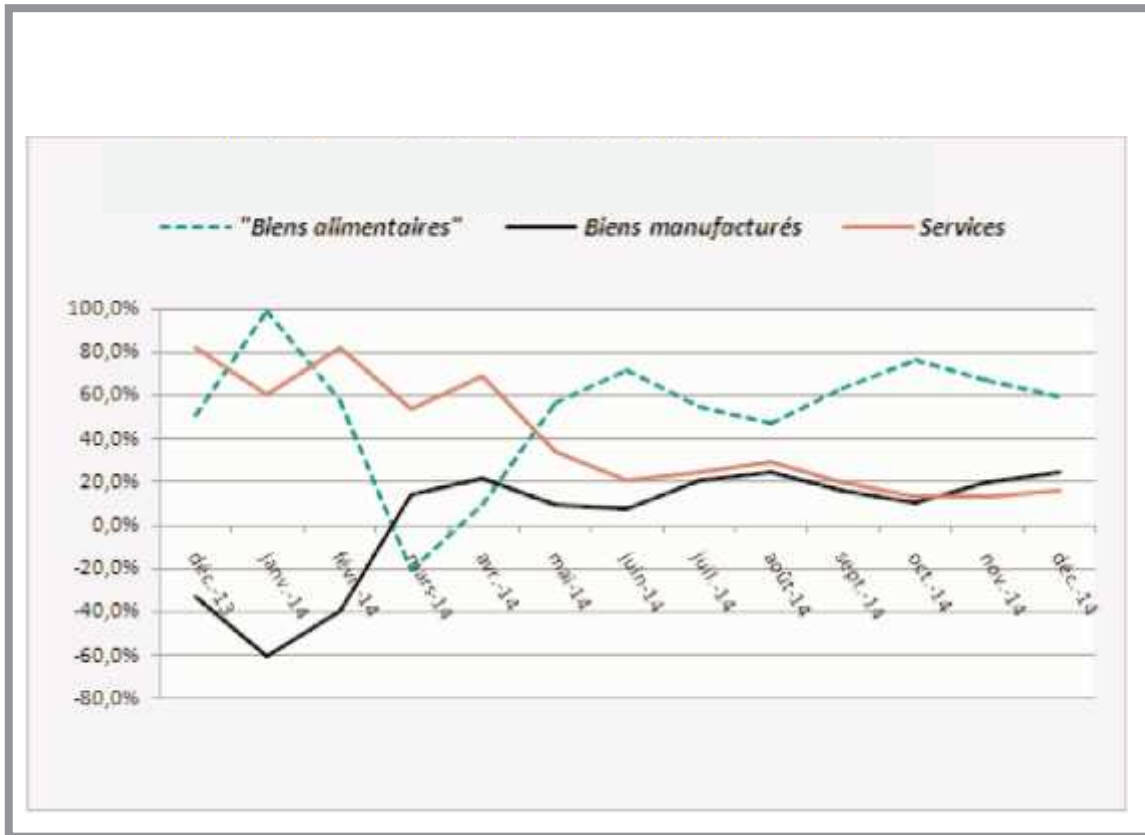
ANNEXS 04 : INDICATEURS MONETAIRES



ANNEX 05 : CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE



**ANNEX 06 : CONTRIBUTION DES CATEGORIES DE PRODUITS
AL'INFLATION ANNUELLE MOYENNE (EN %)**



**ANNEXS 07 : INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION
(Grand Alger)**

	(%)	2010	2011	2012	2013	2014
		(2001 = 100)				
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées	43,1	144,85	150,90	109,41	174,80	181,31
Habillage - Chaussures	7,5	107,46	111,41	117,84	126,98	136,34
Logement - Charges	9,3	131,71	133,52	139,58	141,79	143,33
Mobilier et articles d'ameublement	5,0	113,56	117,54	122,11	125,38	129,30
Santé, Hygiène corporelle	6,2	117,45	122,61	127,90	133,19	139,35
Transports et communication	15,9	145,34	149,60	156,43	165,19	169,45
Éducation, Culture, Loisirs	4,5	118,89	119,55	123,00	119,16	130,13
Divers	8,0	141,78	102,90	184,83	180,22	187,29
Indice général	100,0	136,23	142,39	155,05	160,10	164,77
		(Variation annuelle en pourcentage) 2/				
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées		4,2	4,2	12,2	3,2	3,9
Habillage - Chaussures		2,7	3,7	5,8	7,8	7,1
Logement - Charges		1,9	1,4	4,5	1,6	1,1
Mobilier et articles d'ameublement		3,5	3,5	3,9	2,7	3,6
Santé, Hygiène corporelle		2,8	4,4	4,3	4,1	4,4
Transports et Communication		2,5	3,0	4,5	5,6	1,1
Éducation, Culture, Loisirs		-0,1	0,6	2,9	-2,9	8,9
Divers		11,0	14,9	13,4	0,8	0,6
Indice général		3,91	4,52	6,69	3,26	2,92

1/ Cet indice comprend 261 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

Source : Office National des Statistiques

ANNEXS 08 : DONNEES INFLATION

	IPC	Taux d'inflation en moyenne annuelle
janv.-02	101,734	-
févr.-02	102,160	-
mars-02	101,939	-
avr.-02	101,340	-
mai-02	100,607	-
juin-02	99,942	-
juil.-02	100,686	-
août-02	101,110	-
sept.-02	101,420	-
oct.-02	101,740	-
nov.-02	102,399	-
déc.-02	102,103	-
janv.-03	101,476	-
févr.-03	103,457	-
mars-03	103,012	-
avr.-03	103,503	-
mai-03	104,495	-
juin-03	106,343	-
juil.-03	106,521	-
août-03	107,573	-
sept.-03	107,765	-
oct.-03	108,541	-
nov.-03	108,599	-
déc.-03	107,774	4,26%
janv.-04	108,955	4,90%
févr.-04	108,882	5,23%
mars-04	110,045	5,72%
avr.-04	110,289	6,08%
mai-04	109,745	6,18%
juin-04	109,209	5,86%
juil.-04	109,362	5,59%
août-04	109,113	5,16%
sept.-04	111,267	4,91%
oct.-04	111,638	4,59%
nov.-04	110,781	4,25%
déc.-04	110,145	3,97%
janv.-05	111,802	3,58%
févr.-05	112,418	3,42%
mars-05	112,939	3,08%
avr.-05	113,315	2,77%
mai-05	111,776	2,52%
juin-05	111,420	2,46%
juil.-05	110,668	2,34%

août-05	110,287	2,31%
sept.-05	110,195	1,95%
oct.-05	110,713	1,64%
nov.-05	110,638	1,46%
déc.-05	111,487	1,38%
janv.-06	112,498	1,22%
févr.-06	112,149	0,93%
mars-06	113,263	0,73%
avr.-06	114,406	0,58%
mai-06	114,186	0,61%
juin-06	113,731	0,62%
juil.-06	112,884	0,68%
août-06	113,900	0,87%
sept.-06	114,747	1,29%
oct.-06	115,858	1,74%
nov.-06	115,172	2,09%
déc.-06	115,771	2,31%
janv.-07	115,171	2,46%
févr.-07	115,860	2,75%
mars-07	116,727	2,99%
avr.-07	116,242	3,04%
mai-07	115,714	2,97%
juin-07	117,459	3,07%
juil.-07	118,317	3,31%
août-07	118,877	3,40%
sept.-07	120,951	3,51%
oct.-07	121,573	3,54%
nov.-07	120,721	3,60%
déc.-07	121,330	3,68%
janv.-08	120,339	3,86%
févr.-08	121,420	3,98%
mars-08	123,578	4,22%
avr.-08	123,608	4,61%
mai-08	123,426	5,05%
juin-08	122,290	5,12%
juil.-08	121,393	4,93%
août-08	124,318	4,95%
sept.-08	126,598	4,88%
oct.-08	126,613	4,82%
nov.-08	127,004	4,85%
déc.-08	127,231	4,85%
janv.-09	126,976	4,94%
févr.-09	128,910	5,06%
mars-09	130,500	5,04%
avr.-09	130,816	5,00%
mai-09	127,840	4,75%

juin-09	128,254	4,81%
juil.-09	130,236	5,19%
août-09	132,399	5,35%
sept.-09	133,966	5,45%
oct.-09	134,234	5,61%
nov.-09	134,560	5,67%
déc.-09	134,552	5,74%
janv.-10	133,524	5,71%
févr.-10	134,264	5,54%
mars-10	135,290	5,37%
avr.-10	134,034	5,08%
mai-10	135,857	5,31%
juin-10	136,078	5,41%
juil.-10	135,395	5,14%
août-10	137,643	4,93%
sept.-10	137,279	4,64%
oct.-10	138,014	4,37%
nov.-10	139,169	4,16%
déc.-10	138,216	3,91%
janv.-11	138,287	3,78%
févr.-11	138,929	3,72%
mars-11	139,945	3,71%
avr.-11	140,110	3,88%
mai-11	141,134	3,69%
juin-11	141,099	3,49%
juil.-11	142,475	3,60%
août-11	145,505	3,75%
sept.-11	144,317	3,97%
oct.-11	145,543	4,20%
nov.-11	146,024	4,32%
déc.-11	145,348	4,52%
janv.-12	148,709	4,86%
févr.-12	151,906	5,35%
mars-12	154,105	5,91%
avr.-12	155,494	6,45%
mai-12	153,800	6,87%
juin-12	153,336	7,29%
juil.-12	154,159	7,53%
août-12	155,969	7,65%
sept.-12	156,897	7,95%
oct.-12	159,953	8,32%
nov.-12	157,833	8,58%
déc.-12	158,478	8,89%
janv.-13	160,333	8,91%
févr.-13	160,089	8,56%
mars-13	160,912	8,07%

avr.-13	160,252	7,40%
mai-13	159,113	6,93%
juin-13	160,228	6,59%
juil.-13	159,581	6,19%
août-13	161,080	5,86%
sept.-13	160,315	5,32%
oct.-13	160,156	4,50%
nov.-13	158,868	3,89%
déc.-13	160,304	3,26%
janv.-14	161,400	2,67%
févr.-14	160,986	2,27%
mars-14	162,302	1,98%
avr.-14	161,339	1,78%
mai-14	161,835	1,64%
juin-14	164,700	1,50%
juil.-14	164,879	1,49%
août-14	165,469	1,45%
sept.-14	166,628	1,60%
oct.-14	169,954	2,10%
nov.-14	169,017	2,57%
déc.-14	168,715	2,91%
janv.-15	168,909	3,25%
févr.-15	170,005	3,67%
mars-15	171,208	4,06%
avr.-15	170,645	4,48%
mai-15	171,362	4,83%
juin-15	172,138	4,97%
juil.-15	170,979	5,00%
août-15	172,850	5,14%
sept.-15	176,805	5,32%
oct.-15	176,069	5,11%
nov.-15	174,826	4,86%
déc.-15	176,078	4,79%
janv.-16	177,422	4,82%
févr.-16	177,063	4,70%
mars-16	180,361	4,69%

Table des matières

Introduction générale	1
chapitre I : Généralités sur la monnaie et la politique monétaire	6
Introduction du chapitre I.....	7
Section 1 : Généralités sur la monnaie	8
1. Historique de la monnaie	8
2. Définition de la monnaie	9
3. Les fonctions de la monnaie.....	9
3.1 La monnaie, unité de compte	9
3.2 La monnaie, intermédiaire des échanges.....	10
2.3 La monnaie, réserve de valeur	10
Section 2 : La politique monétaire	10
1. Définition de la politique monétaire	11
2. Les types de politique monétaire	11
2.2 Politique expansive.....	11
2.3 Politique restrictive.....	12
3 Les objectifs de la politique monétaire	12
3.1 Les objectifs opérationnels	13
3.2 Les objectifs intermédiaires	13
3.2.1 La croissance de la masse monétaire	13
3.2.2 La stabilité du taux d'intérêt	14
3.2.3 Le taux de change	14
3.3 Les objectifs final	15
3.3.1 La stabilité de prix	16
3.3.2 La lutte contre le chômage ou le plein emploi	17
3.3.3 La croissance économique	17

3.3.4 La stabilité des marchés de changes	18
4 les instrument de la politique monetaire	18
4.1 Les opérations dites hors marché	19
4.1.1 Les instruments directs	19
4.1.2 Les instruments indirects	20
4.2. Les opérations dites hors marché	21
4.2.1 Les facilités permanentes	21
4.2.2 Les pensions	22
4.2.3 Les opérations d'OpenMarket	22
5 Les canaux de transmission de la politique monétaire	24
5.1 Le canal des taux d'intérêt	24
5.2 Le canal taux de change	25
5.3 Le canal des prix des actifs réels ou financiers	26
5.4 Le canal du coût de crédit	26
5.5 Le canal des anticipations	27
5.6. Le canal des titres	27
6 Les conditions d'efficacité de la politique monétaire	27
6.1 Selon les keynésiens	27
6.2 Selon les monétaristes	28
6.3 Selon les classiques	30
Conclusion du chapitre I	32
Chapitre II : Cadre conceptuel et théorique relatif à l'inflation	33
Introduction du chapitre II	34
Section 1 : Généralités sur l'inflation	36
1. Notion sur l'inflation	36

1.1 Définition de l'inflation.....	36
1.2 Concepts liés à l'inflation	37
2 . L'importance de l'inflation.....	38
3 . Mesure de l'inflation.....	39
4 . les causes de l'inflation.....	40
4.1 L'inflation d'origine monétaire	40
4.2 L'inflation par la demande.....	41
4.3 L'inflation par les coûts	42
Section 2 : Les effets de l'inflation et la politique anti inflationniste	44
1 Les effets de l'inflation	44
1.1 Les effets à court terme.....	44
1.2 Les effets à long terme	45
2.Les Politiques anti-inflationniste.....	46
2.1 La politique monétaire	46
2.2 La politique budgétaire et fiscale.....	48
2.3 La politique prix, revenu	50
3.Avantages du ciblage d'inflation.....	52
4. Les coûts de la lutte contre l'inflation.....	53
Conclusion du chapitre II.....	55
Chapitre III :Genèse sur la mine en œuvre de la politique monétaire en Algérie	56
Introduction du chapitre III	57
Section 1 : Aperçus sur la Banque d'Algérie	58
1 Présentation de la Banque d'Algérie	58
2. Rôles et Missions	59
3.Organisation	60
Section 2 : la politique monétaire en Algérie.....	61

1 La conduite de la politique monétaire	61
2 Evolution du cadre légale tréglementaire de la politique monétaire.....	65
2.1 La politique monétaire avant 1990.....	65
2.1.1 La période 1962 – 1970	65
2.1.2 La politique monétaire en économie planifiée : 1970-1989	67
2. 2 La politique monétaire après 1990	68
2.2.1 La période allant de 1990 à 2000	68
2.2.2 La politique monétaire depuis 2000 à la période actuelle.....	71
3 Les principaux developpements monetaires.....	73
Conclusion du chapitre III.....	75
Chapitre IV : configuration du ciblage d’inflation par la politique monétaire.....	76
Introductiondu chapitre IV	77
Section 1 : L’inflation en Algérie	78
1. Historique sur l’inflation en Algérie.....	78
1. 1Inflation pendant la période de libéralisation des prix (1990 -2012)	78
1. 2 Inflation en période (2012-2014).....	80
2 Evolution des prix a la consommation	84
2.1 Prix à la consommation	89
3 Evolution des prix à la production industrielle du secteur public	87
4 Les causes d’inflation en Algérie	88
4.1 L’inflation monétaire	88
4.2 L’inflation structurelle	89
4.3 L’inflation institutionnelle.....	89
4.4 L’inflation de développement	90
Section 2 : Désinflation par la politique monétaire	91
1 Le ciblage d’inflation	91

2 Vérification des conditions d'adoption du ciblage d'inflation en Algéri.....	94
3 Cadre institutionnel et technique du ciblage d'inflation en Algérie	95
3.1 Cadre institutionnel	96
3.2 Dispositif technique	97
4 L'efficacité de la politique monétaire sur le ciblage d'inflation	97
Conclusion du chapitre IV	100
Conclusion générale	102
Bibliographie	104
Liste des annexes	107
Table des matières	119